This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 726,386

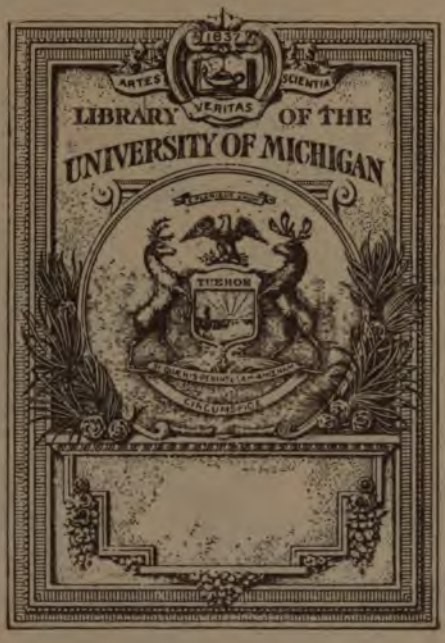
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

1888

Statuts de la Société

Publications de la Société

Liste des membres

Notice sur le M.is de Blosseville

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES NORMANDS.

1888
Statuts de la Société
Publications de la Société
Liste des membres
Notice sur le Mis de Blosseville

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES NORMANDS.

N° 11.

—

M. BEAUCOUSIN.

404250

PRISE D'ARMES DE MONTGOMMERY

EN L'ANNÉE M.D.LXXIV

RECUEIL

D'OPUSCULES RARES ET DE DOCUMENTS INÉDITS

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

LE Vte E. D'ESTAINTOT

ROUEN

IMPRIMERIE DE HENRY BOISSEL

—

M.DCCC.LXXII

INTRODUCTION.

La Société des *Bibliophiles Normands*, en rééditant un certain nombre de plaquettes rares relatives à l'histoire des guerres de religion en Normandie, s'est préoccupée surtout de fournir des renseignements certains à l'histoire de notre province, et de permettre, par leur rapprochement et leur comparaison, d'élucider quelques points restés douteux, malgré l'abondance des documents qui concernent cette époque.

Elle a bien voulu nous charger du soin de surveiller cette publication et de la faire précéder d'une introduction.

Nous dirons de suite à quel point de vue restreint nous avons entendu nous placer.

Il ne pouvait entrer, dans notre pensée, sous prétexte d'introduction, de refaire dans tous ses détails l'histoire de la prise d'armes de 1574. Nos lecteurs peuvent se reporter aux œuvres des nombreux historiens qui ont écrit sur le XVIe siècle; ils les trouveront résumées avec autant d'intérêt littéraire que d'exactitude dans l'ouvrage récemment publié par M. G. le Hardy sur

les guerres de religion en Normandie (1). C'eut été d'ailleurs faire double emploi avec les récits que nous rééditons aujourd'hui ; mais il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à profiter des pièces inédites avec lesquelles nous avons pu les compléter, pour encadrer les faits principaux dans des dates précises et éclairer ainsi d'un nouveau jour les points restés douteux ou contestés.

Tout l'intérêt de ces documents se concentre sur deux noms : Montgommery (2) et Matignon (3) ; sur Montgommery surtout qui, fait prisonnier à Domfront, devait quelques semaines plus tard être exécuté en place de Grève, comme coupable de lèse-majesté.

Or, à l'occasion de cette capitulation de Montgommery à Domfront, un doute historique se pose.

(1) *Histoire du Protestantisme en Normandie*, depuis son origine jusqu'à la publication de l'Edit de Nantes. Caen, Legost-Clerisse, 1869.

(2) Gabriel, comte de Montgommery, était fils de Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, qui fut, sous François I, capitaine de la garde écossoise et de cent hommes d'armes et colonel de l'infanterie Françoise en Piémont. Il descendait des Comtes d'Egland en Ecosse qui étaient originaires d'un puiné de Montgommery demeuré en Angleterre et il racheta le comté de Montgommery de François d'Orléans m^is de Rothelin qui le possédait à la représentation de la maison d'Harcourt.

(3) Jacques de Matignon, fils de Jacques de Matignon et d'Anne de Silly, naquit à Lonré le 16 sept. 1525. (V. sur sa généalogie l'*histoire du Mareschal de Matignon*, par de Caillière, Paris, Courbé 1661, in-f°.)

Catherine de Médicis, en faisant exécuter Montgommery, a-t-elle cédé purement aux sentiments de haine qu'elle n'avait cessé de lui porter depuis la mort funeste de Henri II, dont il avait été l'auteur involontaire; ou bien n'existe-t-il pas dans les circonstances qui ont précédé la dernière prise d'armes du chef Huguenot des motifs suffisants pour expliquer la sévérité de l'arrêt qui l'a condamné?

Est-il vrai enfin que cet arrêt ait été exécuté au mépris d'une clause formelle de capitulation garantissant à Montgommery la vie sauve?

Tels sont les deux questions auxquelles nous réserverons surtout notre attention, en relevant d'ailleurs, suivant que l'occasion s'en présentera, au courant de notre récit, les détails accessoires sur lesquels nous croirons être parvenus à plus de certitude.

I.

Il est un point qu'il nous paraît d'abord utile de dégager, c'est celui de l'attitude adoptée par Montgommery à partir du traité de paix qui suivit le siége de la Rochelle, traité conclu le 24 juin 1573 et confirmé par l'édit du 3 juillet qui concédait aux religionnaires la liberté de leur culte.

On possède à cet égard des renseignements précieux et incontestables dans la *Correspondance diplomatique* de La Mothe-Fénelon alors ambassadeur en Angleterre (1).

(1) Publiée en 7 volumes in-8, par Panckoucke. Paris, 1838.

Dès avant la publication de l'édit, ce dernier caressait l'espoir de ramener Montgommery au service du roi. « Je suis en traicté « avec la comtesse de Montgommery, par interposées personnes, « écrivait-il le 3 juin à Charles IX, de fere retourner son mari « à l'obéissance de V. M. et s'il vous plaist, sire, que je luy per- « mette de venir parler à moy, l'on me donne espérance que je le « pourrai réduire... » (1).

Quelques jours après la conclusion de la paix, hâtée par l'empressement qu'avait alors le duc d'Anjou d'aller prendre possession de son trône de Pologne, cet espoir semblait près de se réaliser, et Montgommery faisait exprimer à l'ambassadeur, par l'intermédiaire de lord Chambernon, amiral d'Angleterre, son beau-frère, qu'il désirait plus que sa vie de voir ceux de sa religion réunis sous l'obéissance du roi et la protection du dernier édit de pacification (2).

La publication de l'édit fut reçue en Angleterre par les réfugiés français, avec une joie extrême. Tous se pressèrent à l'ambassade, venant les uns après les autres offrir leurs personnes pour le service du roi, et Montgommery manifesta hautement l'intention de profiter de la paix pour faire repasser en France sa femme et ses enfants (3).

La réflexion semble avoir bientôt changé ces premières dispositions. Sa conduite n'avait pas été de nature à modifier favora-

(1) *Correspondance diplomatique*, t. VI, à sa date.
(2) Lettre du 3 juillet 1573 (ibid).
(3) Lettre du 31 juillet 1573 (ibid).

blement l'impression qu'avait laissée dans l'esprit du roi et de la reine-mère le sang d'Henri II involontairement répandu, aussi crut-il nécessaire, avant de prendre un parti aussi définitif, de s'assurer des garanties particulières.

Il alla trouver l'ambassadeur et essaya de justifier sa conduite : s'il avait pris les armes, c'est qu'il lui était impossible d'abandonner ceux de son parti ; agir autrement ç'eut été leur donner le droit de le considérer comme « le plus meschant homme, lasche « et fally de cueur qui fust au monde... » Il n'avait donc eu d'autre but que de tâcher d'obtenir pour eux et pour lui de sûres garanties ; aujourd'hui que l'édit les leur donnait, il n'avait plus qu'une pensée « rendre le debvoir d'obéissance d'un vray et na- « turel subject et offrir sa vie et celle de ses enfants pour le « service du roi ; » et il avait même amené ses enfants pour les présenter à l'ambassadeur (1).

Seulement il demandait une déclaration spéciale ; il en avait, disait-il, plus besoin qu'un autre.

Cette requête fut soigneusement appuyée par La Mothe-Fénelon; Montgommery lui avait fait entrevoir qu'il joindrait ses efforts aux siens pour hâter l'union, caressée alors par la cour de France, du duc d'Alençon avec la reine d'Angleterre, et notre plénipotentiaire avait fort à cœur le succès d'un projet qui eut été le couronnement de sa carrière de négociateur.

Montgommery réussit, sinon sur la totalité de ses demandes, au

(1) Lettre du 17 décembre 1573 (ibid.)

moins sur la plupart d'entre elles. Les articles spéciaux, dont il sollicitait l'obtention, furent scrupuleusement examinés l'un après l'autre par le Conseil privé, suivis chacun d'une réponse à la date du 20 janvier 1574, et accompagnés de lettres-patentes signées le même jour (1).

Le même jour, le roi en informait l'ambassadeur par une lettre qui résout nettement l'étendue des concessions accordées et se termine par ces paroles que nous tenons à recueillir.

« ... Pour le gratifier davantage, j'ay fait expédier l'un pour « sa femme afin qu'elle puisse venir en ses maisons, et retourner « quand elle voudra ès isles de Jarsey et Garnesey, et l'autre « pour la fille de la dame de la Suze, afin qu'elle puisse aller « ès dites isles trouver son mary, fils dudict comte de Montgo- « mery (2). Vous priant assurer ledit comte de Montgomery et « tous les siens que je procède sincèrement avec eux pourvu « qu'ils se comportent comme ils doivent et ainsi que je « m'asseure qu'ils feront, qu'ils me trouveront fort véritable « n'ayant rien en plus grand désir que de voir vivre mes sujets « en repos et de faire inviolablement garder et observer mon « dernier édit de pacifficaction.

(1) En voir le texte complet dans les *Mémoires de messire Michel de Castelnau*. Bruxelles, Léonard 1731, 3e vol., p. 377 et ss.

(2) Jacques de Montgommery, sieur de Lorges, avait épousé Pernelle de Champagne, dont il n'eut qu'une fille, mariée au marquis de Duras. La comtesse de la Suze était alors Françoise de Laval-Lezai, veuve de Nicolas de Champagne, comte de la Suze, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis, en 1565.

« Vous avez veu par les depesches que je vous ay cy-devant « faites, sur ce que m'avez escrit quelquefois à la prière dudit « comte de Montgomery, ce que je vous ay répondu sur le désir « que m'avez escrit qu'il avoit, considéré le malheur qui lui es- « toit advenu à l'endroit du feu Roy Monseigneur et père, de ne « revenir plus en France, mais demeurer en Angleterre, si je « voulois luy permettre de jouir de ses biens ou luy accorder fa- « culté de les vendre, à condition qu'il n'y feroit ou entrepren- « droit aucune chose contre et au préjudice de mon service. S'il « est encore en cette volonté, je la luy accorderay volontiers; « mais, en quelque part que ce soit, je vous prie l'asseurer que je « ne manqueray en aucune chose que je promets, tant par mondit « dernier édit de pacification que par ce que je luy accorde en « response et apostille sur lesdits articles (1). »

Le roi poussait même la gracieuseté jusqu'à accompagner l'envoi des deux passeports d'une lettre autographe adressée à la comtesse de Montgommery (2).

Il semblait donc que tous les désirs de l'audacieux chef protestant dussent être remplis.

Cependant au moment même où il sollicitait l'abolition du passé, il se trouvait mêlé à de nouveaux préparatifs d'appel aux armes organisés par ses coreligionnaires français.

A la date du 8 décembre, les habitants de la Rochelle avaient découvert une tentative de surprise organisée contre leur ville

(1) *Mémoires de Castelnau*, p. 376.
(2) Ibid., p. 381.

sous les auspices, disaient-ils, du comte du Lude. Les révélations d'un complice leur avaient permis de mettre la main sur plusieurs auteurs du complot; ils s'en plaignirent au roi qui déclara, aussi énergiquement que dans l'édit de Juillet, son intention d'entretenir et garder « comme prince de foy et véritable » l'édit de pacification (1).

Les Huguenots se gardèrent bien de croire aux promesses du roi, et tandis qu'à la Cour le parti, dit des Politiques, nouait une intrigue où entraient le duc d'Alençon, le roy de Navarre et les mareschaux de Montmorency et de Cossé, entreprise qui devait se terminer par l'affaire de Saint-Germain, l'arrestation des deux mareschaux et la condamnation à mort de la Mole et de Coconnas (30 avril 1574), leurs chefs s'entendaient pour combiner une nouvelle prise d'armes.

On en trouve l'aveu dans une publication du temps, peu suspecte de partialité pour les catholiques (2) et cet aveu est d'autant plus précieux à recueillir qu'elle accuse la Cour, en laissant se développer plus tard ces entreprises en Normandie, d'avoir voulu tendre « un filet destiné à envelopper le comte de Montgommery » (3).

« Il fut avisé, porte-t-elle, au conseil de divers seigneurs et « gentilshommes que le vingt-deuxiesme jour de fevrier 1574,

(1) Lettre du 2 janvier. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme.* M. D. LXXVIII, t. III, p. 17.

(2) *Mémoires de l'Estat de France*, (ut suprà).

(3) Ibid , p. 252.

« qui estoit le jour de mardi-gras, autrement appelé Caresme-
« prenant (auquel tous les catholiques ont accoustumé de lâcher
« la bride à tous plaisirs), l'on se saisiroit de quelques villes en
« divers endroits du royaume, comme en Normandie où se devoit
« trouver le comte de Montgommery, en Dauphiné où estoit le
« s^r de Monbrun, en Poitou où estoit le s^r de la Noue. » (1).

Les prétextes, bien entendu, ne manquaient pas et dans le manifeste qu'ils lancèrent à l'occasion de cette prise d'armes si habilement concertée, leurs chefs avaient grand soin de protester de l'obligation où ils étaient d'en agir ainsi : « Nous donc, gen-
« tilshommes et autres de la religion, attestons devant Dieu que
« nous ne les avons prises que par une nécessité extrême, pour
« conserver notre religion dont on nous a privés injustement et
« nos vies massacrées par tant de tueurs et nos biens comme jà
« exposés en proie... » (2).

Les lettres patentes accordées à Montgommery le 20 janvier font justice de l'exagération de ces reproches ; elles établissent en même temps d'une façon positive le double jeu qu'il jouait à ce moment, et semblent indiquer qu'il ne cherchait en les sollicitant qu'à masquer le but véritable qu'il se proposait en quittant l'Angleterre pour s'établir aux îles de Jersey et Guernesey.

La Cour, du reste, ne s'y trompa guères ; le 18 février, Charles IX écrivit à son ambassadeur à Londres pour lui faire part des soupçons que cette conduite lui faisait concevoir. « J'ai eu

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, p. 215.
(2) Ibid. p. 216.

« advis, disait-il, et croy qu'il est certain que, depuis que le comte « de Montgommery est arrivé aux isles de Garnesey et Jarsey, il « est passé en ce royaume ayant couru toutes les maisons des « principaux de la nouvelle opinion, faisant de très mauvais « offices tendant à recommencer les troubles (1). » Il ajoutait ces lignes, à coup sûr, modérées : « n'ayant en aucune façon que ce « soit contrevenu à l'entretenement de mon dernier édit de paci- « fication, je ne puis que je ne trouve fort mauvais dudit comte « de Montgomery et ceux qui peuvent être de son parti pour tels « déportemens, s'ils se trouvent véritables. . . » (2).

Quatre jours après, le 22 février, le mouvement éclatait en Dauphiné, en Poitou et en Normandie suivant le programme convenu. Et en Normandie notamment les protestants surprenaient les places de Saint-Lo (3) et de Domfront (4).

(1) Il ajoutait même : « et si j'ay eu advis qu'il a, avec l'intelligence « de Mr Hacquin qui a charge d'aucuns vaisseaux anglais, quelque « entreprise en mes costes mesmes sur le Havre de Grâce où le sieur « de Sarlabos est bien adverty et si ay pourveu et donné advis aux « autres ports de se tenir sur leurs gardes ».

(2) *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 389.

(3) Il résulte d'un compte de Pierre Hommet, receveur fermier des aydes octroyées par le Roy à la ville de St-Lo, ledit compte rendu pour l'année 1574, que cette ville fut surprise le 2 mars. (Toustain de Billy. Bibl. publ. de Rouen, p. 162).

(4) A ces deux villes de Saint-Lo et Domfront, les historiens qui se sont occupés de l'histoire de nos guerres religieuses en ajoutent un certain nombre d'autres.

Caillière (*hist. de Matignon*, p. 120) indique que les huguenots se

Ce fut dans ces premières émotions que fut tué, à Falaise, l'un des frères de Montgommery, appelé le s^r de Saint-Jean. (1).

Cette mort devenait un grief avantageux à exploiter par Montgommery, aussi importerait-il d'en éclairer nettement le caractère. Faut-il y voir un acte de surprise ou bien un fait de répression légitime?

saisirent dès l'abord de *Falaise*, d'Argentan et de Vire, puis de Carentan, de *Valognes*, de Saint-Lo, de Domfront et du château de Lassé. Matignon avait réussi à sauvegarder Granville et Cherbourg.

Masseville (t., v. p. 205) indique également ces sept places, et attribue-même à Montgommery personnellement la prise de Saint-Lo, de Domfront et de Valognes.

Davila (L. V.) ne parle que de Domfront, Carentan, Saint-Lo et Valognes.

Il est excessivement difficile de vérifier, d'après les attestations souvent assez confuses des chroniqueurs, les dates et actes des différentes surprises auxquelles ces petites places furent exposées; il faudrait pour trancher la question des documents locaux contemporains que nous n'avons pu consulter. Il nous paraît cependant certain que pour deux de ces places l'erreur est évidente.

Non-seulement Saint-Lo était au pouvoir des protestants avant la descente de Montgommery, mais il nous semble résulter très nettement de la lettre de Charles IX, en date du 23 mars, que nous donnons plus bas, que la surprise tentée sur Falaise ne réussit pas et il est incontestable que Valognes, assiégée par Montgommery, fut sauvée par l'offensive que prit Matignon.

(1) Brantome donne l'explication de ce surnom :

« Il avoit esté destiné à l'église par son père et porteit encore le surnom « de l'abbaye de Saint-Jean de Falloize qu'il tenoit, mais il esteit meilleur « guerrier qu'abbé. » (Edit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. I, p. 328.)

Brantome tranche la question d'une façon très nette : « Saint-« Jean Lorges, dit-il, proditoirement et malheureusement « massacré par la mesnée du mareschal de Matignon qui « en fut très blasmé, car c'estoit un brave et vaillant gentil-« homme. » (1).

Dans le *Discours au peuple de Paris et autres Catholiques de France*, l'imputation ne semble pas moins explicite (2), tout en donnant à entendre que Saint-Jean était lui-même dans le complot.

Le roi cependant, dès que ce bruit commença à se répandre, le démentit avec la plus grande énergie.

« C'est là, écrivait-il le 23 mars, en faisant allusion à une « autre allégation de Montgommery, une aussi grande menterie « que celle que j'ay entendu qu'il fait publier que l'on a faict tuer « son frère que l'on appeloit Saint-Jean, et chacun sçait que « le dict Saint-Jean a esté tué à la guerre par un capitaine, qui, « l'ayant gardé de surprendre Falaise comme il vouloit faire,

(1) Brantome, t. I, p. 328.

(2) « Et pour ce que le sieur de Saint-Jean, frère du comte de Mont-« gommery commençoit à se monstrer, on le prévint de bonne heure et « le fit-on tuer par un assassin aposté.» *Mémoires de l'Estat de France*, p. 252. M. G. le Hardy donne le nom de celui qui l'*assassina*, c'était un officier de Matignon nommé *des Planches*. — Delalande, *Hist. des guerres de religion dans la Manche*, t. II, p. 79, place le fait à la date du 14 mars, dans la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Jean. Il fait d'ailleurs en cet endroit une confusion justement relevée par M. G. le Hardy.

« le poursuivit jusqu'en l'abbaye de Saint Jean dont il portoit « le nom qui estoit auprès dudit Falaise et le tua ainsi. » (1).

Quoi qu'il en soit, vraie ou fausse, l'imputation était de bonne guerre ; le fait était dans les mœurs du temps, Montgommery s'en servit ; il prétendit même que le Roy avait aposté des assassins dans l'île de Wight pour se débarrasser de lui (2) et le 11 mars il descendait à Langreville.

Notre opuscule *Le Siége de Danfronc*, écrit évidemment par un protestant, mais dont l'exactitude mérite de fixer l'attention de l'historien, (l'auteur déclare d'ailleurs n'avoir rien rapporté par ouï dire, mais pour « l'avoir veu et s'y estre trouvé »), indique que Montgommery était accompagné des sieurs de Lorges et de Gallardon, son fils et son gendre (3), et qu'il y fut reçu par les sieurs de Colombières (4) et de Sei, avec cinquante gentilshommes.

Une lettre de Charles IX du 14 mars, confirme ces détails.

« J'ai eu, dit-il, advis certain du s^r de Matignon que le comte « de Montgommery a fait descente à Langreville (5), le 11 de ce

(1) *Mémoires de Castelnau*. III. p. 396.

(2) Id, ibid.

(3) Jean de Refuge, comte de Coësme, sgr de Gallardon avait épousé Claude de Montgommery.

(4) de Briqueville, baron de Colombières.

(5) Delalande t. 2, p. 78, fait descendre Montgommery à la Hougue et Colombières à Lingreville ou Liverville. Il est au contraire établi que Colombières était déjà en Basse-Normandie et avait participé à la surprise de St-Lo.

« mois et arrivèrent luy et son fils à Saint-Lo le lendemain, n'ayant « amené avec luy que cent harquebuziers, trois chartées de « poudre et quelques pièces d'artillerie de campagne. Mais j'ay « advis qu'il se doit essayer de faire quelque descente en autre « endroit d'Anglois et autres gens ramassés. » (1).

L'invasion de la Normandie par Montgommery, après tous les serments qu'il avait faits et les garanties que le Roi lui avait accordées, eut pour effet de déterminer la Cour à prendre une offensive énergique.

Avant sa venue, les dispositions semblaient hésitantes ; la lettre de Charles IX que nous avons publiée, écrite à M. de Matignon à la date du 9 mars (*Lettres inédites*, I), témoigne de dispositions conciliantes.

On espérait parvenir, avant que Montgommery se fut déclaré, à faire rentrer dans le devoir les auteurs du coup de main qui avait livré aux Huguenots Saint-Lo et Domfront.

On voulait croire que Colombières n'avait agi « que pour la « seureté de sa personne et à cause des faux bruits qui ont « couru » ; on lui envoyait le sieur de Rothelin, pour lui donner toute assurance de sa personne et de ses biens ; on lui faisait écrire par le duc d'Alençon ; on adressait à Matignon des lettres toutes préparées à distribuer aux chefs réformés pour les déterminer à se soumettre sans délai.

(1) *Mém. de Castelnau*. t. III, p. 396.

Cette descente doit avoir eu lieu au port de Cavelande. V. Delalande, II, p. 79.

L'ambassadeur d'Angleterre faisait encore à cette date espérer l'inaction de Montgommery. Le 7 mars, il assurait avoir eu avis certain que le 5, ce dernier était encore à Jersey, que luy ni son fils n'en avaient bougé, et que tous deux devaient s'en revenir bientôt trouver la comtesse de Montgommery à Hamptonne ; le 23 mars, il informait encore la cour que Montgommery avait écrit de Jersey « qu'encor qu'on ait voulu attempter à sa vie, « il ne remuera rien contre V. M. qu'il ne voye comme les choses « iront plus avant et comme il vous plaira user vers luy... »

L'ambassadeur, on le voit, était mal informé et Charles IX sur ses gardes ; aussi à peine Montgommery a-t-il déchiré lui-même le traité que le Roy avait eu peut-être quelque peine à lui consentir, que les mesures les plus énergiques sont prises, pour écraser le plus rapidement possible l'auteur de cette audacieuse tentative.

Le roi essaya d'abord, et ce fait peint bien les mœurs de ce temps, d'obtenir de la reine d'Angleterre qu'elle lui remit comme otages la femme et les enfants du rebelle. Des instructions furent envoyées dans ce sens à l'ambassadeur d'Angleterre (1).

(1) « Il faut que vous remonstriez à icelle Reine la mauvaise et « perfide volonté du dit comte de Montgomery de se comporter ainsi « qu'il faict après avoir reçeu luy et les siens tant de faveur de moy, « comme il a faict sur les requestes et articles que m'envoyastes « dernièrement signés de sa main.... à présent qu'il s'est contre tout « devoir et raison ainsi malheureusement déclaré, si vous pouvez « faire tant envers elle et ses ministres qu'elle fist arrester sa femme, « filles et leurs enfans et les faire seurement et secrettement mener

Une telle proposition avait peu de chance de réussir ; on s'étonnerait même qu'elle ait pu être faite, si l'on ne se rappelait combien les principes de la diplomatie italienne avaient infecté nos mœurs politiques ; ce n'était du reste qu'un moyen sur lequel la Cour comptait peu, car elle allait mettre aux mains du général qu'elle opposait à Montgommery des moyens irrésistibles de succès.

Elle avait fait choix de Matignon ; Matignon était l'homme de Catherine de Médicis. Son père avait jeté les bases de la grandeur de sa maison en fournissant à François I les preuves de la trahison du connétable de Bourbon (1). Le fils avait voué à la maison royale une fidélité non moins solide que celle de son père. Au XVIe siècle, cette vertu était assez rare pour être appréciée. Elle méritait de l'être et valut plus tard au fils le bâton de maréchal de France et le gouvernement de Guyenne.

Brantome fait cependant de Matignon un portrait qui est loin d'être flatté. « C'estoit, dit-il, un fin et trinquant normand » ; ailleurs, « c'était un fin et habile normand » (2). Mais au moins est-il forcé de reconnaître « que c'était le capitaine le

« et delivrer ès mains du sieur de Gourdan à Calais ou au sieur de « Caillac à Boulogne, j'estimerois cela à grand plaisir et me seroit « témoignage qu'elle a toute bonne volonté à l'entretenement de « nostre dit dernier traité... »

(1) Sa conduite lui valut entre autres récompenses la baronnie de la Roche-Tesson.

(2) Il lui reproche d'avoir amassé cent mille livres de rente pendant les douze années de son gouvernement de Guyenne.

« mieux né et acquis à la patience qu'il eût jamais vu et très « habile » (1).

On va voir que la campagne fut en effet habilement menée.

Matignon réunit 5,000 fantassins et 1,200 cavaliers sans compter un grand nombre de gentilshommes et d'aventuriers qui, excités par les lettres du roi et de la reine, étaient venus pour servir sans aucune paie. Avec l'armée marchaient quatorze pièces d'artillerie empruntées à l'armement de Caen et des autres cités voisines et accompagnées d'une quantité suffisante de munitions (2).

Pendant le temps nécessaire à ces préparatifs, Montgommery n'avait fait que toucher St-Lo, où il avait placé comme commandant Colombières ; il avait investi Carentan, (3) qui avait capitulé le troisième jour, et peu après s'était rendu sous les murs de Valognes (4).

Guitry (5) avait été chargé par lui de garder le passage du Grand-

(1) T. V, p. 159 à 162.

(2) Davila, *Guerres civiles de la France*. Livre V. Caillière (*Hist. de Matignon*) indique une première partie de la campagne, au sortir de Caen ; Matignon aurait repris *Falaise* et Argentan, tandis que le duc d'Estampes venait de Bretagne et s'emparait de Vire.

(3) Le gouverneur de cette place était François Cadot de Sebeville.

(4) Cette place était commandée par Le Geay de Cartot (G. Le Hardy, p. 254.)

(5) Jean de Chaumont, seigneur de Quitry.

Vey avec sa cornette; il avertit Montgommery de l'approche des ennemis et celui-ci dut lever le siége de Valognes (1) pour venir le renforcer avec sa cavalerie forte de 200 chevaux; il resta huit jours, présentant la bataille deux fois par jour à l'avant-garde de Matignon commandée par Hemary de Villers et se rendant peu compte des hésitations qui empêchaient les royalistes de l'attaquer.

Il finit par soupçonner une ruse de guerre et se rendit à St-Lo où, le samedi 17 avril, il était investi par Matignon et Fervaques.

Cette partie de la campagne a fourni à quelques auteurs l'occasion de mettre en lumière la finesse de Matignon.

Toustain de Billy, dans ses *mémoires manuscrits*, raconte, d'après un auteur contemporain, que Matignon fit deux choses dignes de remarque : « Il envoya un courrier à Rampan Clerel, « gentilhomme voisin de St.-Lo et lui mandoit que son dessein « étoit d'assiéger Carentan et qu'il le prioit luy et Ste Marie-Ai- « gneaux de venir le trouver en ce siége avec ce que l'un et l'autre « pourroient ramasser de leurs amis, mais surtout qu'ils eussent « à tenir la chose secrète jusqu'à ce qu'il fut passé le Vey où il « allait; le mesme général connoissant le génie de Ste Marie « lequel ne manqueroit pas de révéler ce prétendu secret au

(1) Le 17 avril, Charles IX écrivait à la Mothe-Fénelon : « J'ai eu « aujourd'huy advis que le s^r de Matignon a fait lever le siége devant « Valongnes à Montgommery qui s'est retiré du costé de Vire où il le « poursuivoit pour le combattre avec une bonne troupe de forces luy « ayant déjà faict changer d'un logis ou deux... » (Castelnau, III, p. 455).

« mesme moment à Montgomery et Colombières ses vues afin « qu'ils prissent leurs mesures. » (1)

Il ajoute « Ce qui acheva de les tromper, c'est qu'il deplescha « Villers Hemery avec huit ou neuf cens hommes comme pour « investir Carentan et alors Montgomery, craignant pour son fils, « détacha 500 hommes de la garnison de St-Lo. Aussitost Hemery « reçut l'ordre de tourner à gauche et occupa les hauteurs de St-« Georges et d'Aigneaux pour empescher le retour des destache-« ments. Matignon fit de son costé le mesme mouvement et in-« vestit St-Lo. » (2).

Il nous paraît beaucoup plus probable que le seul but de Matignon, en gardant quelques jours la défensive, était moins de feindre une attaque sur Carentan que de laisser Montgommery chercher un refuge dans une ville fortifiée où il comptait avec ses forces supérieures le bloquer si étroitement qu'il fût obligé de se rendre à discrétion. Ce qui le prouve, c'est qu'à peine Montgommery fut-il à St-Lo que Matignon opéra, pour l'y surprendre, le mouvement indiqué par Toustain de Billy.

Montgommery semble à ce moment avoir deviné le plan de Matignon et réussit une première fois à le déjouer.

Notre plaquette, *Le siége de Danfronc*, rend compte de la trouée hardie qui, le cinquième jour de l'investissement (3),

(1) Caillière. *hist. de Matignon.* p. 124 semble indiquer cette manœuvre.

(2) Manuscrit de la biblioth. de Rouen p. 150 et suivantes.

(3) Caillière ne précise pas la date, et paraît fixer la sortie de

lui rendit la liberté de son allure. Il se hâta d'en informer ses amis d'Angleterre.

« Le comte de Montgomery, porte une lettre du 16 mai 1574 « de La Mothe-Fénelon (1), a escript en cette court, conformément « à ce que m'avez mandé de luy, qu'il estoit sorty de St-Lo, « mais dict que c'est avec 300 chevaulx et ce à deulx fins, l'un « pour soulager les vivres et munitions de la place, et l'autre « pour assembler des forces affin d'aller lever M. de Matignon « de devant ledict St-Lo, ainsy qu'il l'a levé, luy, de devant Va- « loignes ; mais aucuns présument qu'il l'a faict pour ne se vou- « loir enfermer et pour munir le mieulx qu'il pourra Quarantan, « qui est un lieu sur la mer, affin de s'en pouvoir rettirer quand « il voudra et cependant il sollicite avec très grande instance « ceulx qui ont icy affection à son entreprise, de l'aller trouver « bientost ou bien de luy envoyer un prompt secours. »

Le 23 avril, Montgommery est à Adeville (2) près le Grand-Vey; il y reste quelques jours pour ravitailler Pont d'Ouve et Carentan et laisse dans cette dernière ville Lorges, son fils, blessé, Galardon son gendre, Guitry et 150 chevaux, puis part lui

Montgommery au premier jour de l'investissement, ce qui atténuerait le reproche que l'on est en droit d'adresser à Matignon d'avoir laisser percer ses lignes par une troupe de soixante hommes (p. 124).

(1) *Corresp. Diplom.* T. VI p. 112.

(2) Delalande T. 2. p. 288 se livre à une dissertation sur la localité où se réfugia Montgommery après son départ de St-Lo. Nous croyons la question tranchée par notre plaquette.

vingtième, attendant des secours que Montmorency du Hallot devait lui amener du pays de Caux, et espérant, avec cette petite troupe, dissimuler plus facilement son passage et échapper au danger d'être bloqué par des forces supérieures auquel il venait de se soustraire une première fois.

Le 8 mai, il arrivait à Domfront avec l'intention de s'y reposer seulement deux jours et s'y trouvait rejoint par quelques gentilshommes avec 40 chevaux.

Mais ses efforts étaient inutiles et Matignon était à la piste de tous ses mouvements. (1)

La Cour ne luy épargnait pas les recommandations : « Faites « tout ce qu'il vous sera possible, écrivait le 4 mai Charles IX, « pour rompre et deffaire le comte de Montgommery et l'engarder « de sortir du pays de Normandye pour aller faire en autre « endroiet quelque corps d'armée qui seroit une des plus « pernicieuses choses qui pourroit advenir au bien de mon ser- « vice (2) ».

(1) Le 2 mai, le Roi renseigné par Matignon écrivait à La Mothe-Fénelon : « Je vous dirai que s'estant ledit comte de Montgomery « reduict dedans Sainct-Lo (la tenant à cette heure assiégée), enfin « pour ne s'y trouver trop seurement, j'ay sceu que avec vingt-cinq « ou trante chevaus il s'est hasardé de sortir pour s'aller mettre dans « Carentan. J'ay envoyé bonne quantité de canons, poudres et muni- « tions de ma ville de Paris au sieur de Matignon pour assiéger ces « deux places-là outre ce quil en a desja de mon pays de Normandie. » (*Mém. de Castelnau*, t. III, p. 466)

(2) Bibl. Imp. man. Fr. 3256. p. 89.

Catherine de Médicis n'avait pas la chose moins à cœur : « Si « vous nous envoyez le conte de Montgomery, ajoute-t-elle de sa propre main dans son patois franco-italien « cet tout cet que nous « pouvons désirer de meloulx. » (1).

Aussi Matignon fit-il des prodiges d'activité et, le 9 mai, à huit heures du matin, il enveloppait dans Domfront, qui n'avait pas cent cinquante hommes de garnison, le comte de Montgommery et les quelques gentilshommes qui s'y étaient réfugiés la veille.

La place, comme forteresse, était dans le plus piteux état, cependant le roi ne négligea aucun des détails qui pouvaient assurer le succès de son lieutenant.

En quelques jours, des forces considérables vinrent se masser autour de Domfront : six mille harquebuziers et dix compagnies de gens d'armes, porte le récit protestant ; trois à quatre mille hommes, avoue le récit catholique. Les lettres que nous publions (*Lettres inédites*, 15, 19, 20, 24 et 28 mai), prouvent avec quel soin Charles IX suivait ces opérations ; mais nos deux récits attestent également avec quelle héroïque intrépidité la petite garnison se défendit (2).

Charles IX n'oubliait rien pour stimuler le zèle des assaillants ou solliciter la faiblesse des assiégés : un riche présent était pro-

(1) *Lettres inédites*, IX, 9 mars 1574.

(2) Voir notamment aux *Lettres inédites*, sous le n° IX, celle qui confirme si énergiquement le récit protestant du siége de Domfront.

mis à celui qui prendrait vif Montgommery (ibid., X), et le roi offrait un pardon général à ceux qui se retireraient du parti du rebelle et se soumettraient à son autorité (ibid., XII).

Il est cependant curieux de retenir que, dans le parti même du roi, des efforts étaient tentés pour sauver Montgommery et cela par ce même Fervaques, sur qui la Cour paraissait pouvoir si fermement compter (ibid., III). D'Aubigné le raconte dans son Histoire universelle et son récit donne une assez triste idée des sentiments qui animaient les chefs des troupes royalistes dans leurs rapports réciproques (1).

Fervaques, partant de Paris, avait juré au roi de Navarre que, s'il pouvait faire plaisir au comte de Montgommery aux dépens de Matignon, il le feroit. Il prit avec lui un écuyer du roi de Navarre, auquel il donna le commandement de quatre compagnies de gens de pied et qu'il fit placer près de la poterne du château. Celui-ci, par le moyen de la sentinelle, fit venir un gentilhomme nommé le Portal et ce dernier le comte de Montgommery qui se rendit au fossé. On lui offrit les moyens de sortir de la place. Suspecta-t-il l'offre ou conservait-il encore le chimérique espoir d'une délivrance impossible? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au lieu de profiter de cette chance inespérée, il convia celui qui le voulait délivrer à venir s'enfermer avec lui. Un de ses gentilshommes, Le Breuil, et Le Portal furent mieux avisés; ils acceptèrent l'offre qui les sauva (2).

(1) Amsterdam, 1626, in-fol. p. 693.
(2) Id., ibid.

Montgommery resta donc dans la place. Chaque jour des blessures nouvelles ou des défections diminuaient sa petite garnison. Le 26 mai, il n'avait plus que quinze à seize hommes en état de porter les armes.

Le 27, il se rendit. Mais ce qu'il importe de déterminer c'est de savoir si, oui ou non, il eut promesse d'être sauvé. Notre récit du *Siége de Damfronc* l'affirme.

Nous pensons au contraire que rien n'est moins établi.

Dans une lettre du 30 mai à La Mothe-Fénelon, lettre écrite sur l'avis même qu'il venait de recevoir de Matignon, Charles IX affirme que Montgommery se rendit « *à sa volonté et discrétion,* » et il ajoute : « J'ai mandé que l'on le fasse, d'autant qu'il « promet de me faire un bon et signalé service, pour savoir ce que « c'est » (1).

D'Aubigné, qui ne peut être suspect de partialité pour Charles IX, l'affirme également : (2) « La fin fut que, par l'en- « tremise de Vassai, la place fut rendue avec asseurance de la vie « à tous, *hormis au comte* qui n'eut que des promesses captieuses « comme de n'estre mis en d'autres mains que celles du roi. « J'asseure cela, quoiqu'on en ait escrit autrement. Il n'y a eu que « trop de perfidies en France, sans en inventer ; s'il y eut des « infractions ce fut envers quelques gentilshommes et soldats « tués et malmenés » (3).

(1) *Mém. de Castelnau,* t. III, p. 403.

(2) *Hist. univers.*, p. 695.

(3) Cette dernière infraction, si regrettable à tous les points de vue,

De Caillière, dans son histoire du mareschal de Matignon, prouve peut-être que ce général, désireux d'avoir son adversaire en vie, usa d'une certaine habileté pour le déterminer à se rendre à discrétion, plutôt que de s'obstiner à périr inutilement les armes à la main, mais il dégage complétement la bonne foi de Charles IX.

Les paroles qu'il emploie jettent un jour, selon nous décisif, sur ce problème historique, en donnant l'interprétation de ces « promesses captieuses » dont parle d'Aubigné :

Pour vaincre la résolution de Montgommery, Matignon charge Vassé de lui dire « que ce qu'il pourroit faire pour luy se seroit de le garder son prisonnier de guerre, sans rien attenter contre sa vye; qu'il écriroit à la reyne en sa faveur et qu'il permettroit à

et dont se plaint à juste titre l'auteur du *Siége de Danfronc* est reconnue dans la lettre de Charles IX, du 30 mai, citée plus haut. » Les « autres gentilshommes se rendirent aussi quelque temps après et, « estant sur le point de conclure une capitulation pour eux qu'ils « sortiroient ayans l'espée et le manteau, les soldats y entrèrent, qui « regrettans le capitaine de Sainte-Colombe qui fut, faisant fort vail- « lamment, tué d'un coup de pierre audit assaut, et aucuns autres « capitaines blessés, ne se purent garder qu'ils n'en passassent au fil « de l'espée quelques-uns, quelques choses que les chefs fissent pour « les en empescher. L'on en sauva le plus que l'on pût, dont les au- « cuns, après qu'ils auront fait les soumissions, entreront à mon ser- « vice, si les capitaines les y veulent recevoir, et les autres se retire- « ront en leurs maisons sans estre jamais recherchez des choses pas- « sées, pour y vivre en toute seureté et repos. »

Vassé d'aller à la cour pour tascher d'obtenir sa liberté, et à luy d'y employer tous ses amis. »

Et puis il ajoute : « Ce faible et malheureux adoucissement fit résoudre Montgomery à prendre le parti qu'on lui offroit, et comme les plus malheureux se flattent toujours de quelque espérance, il s'imagina que, son party subsistant encore dans d'autres provinces, la crainte de la représaille tiendroit sa teste en seureté, que la cour ne voudroit pas lui faire faire son procès ni réduire par là les Huguenots à ne faire point de quartier ; que tous les chefs des armées du roi s'intéresseroient en sa conservation puisqu'il leur en pourroit arriver autant et qu'il se trouveroit des bourreaux parmi ses ennemys aussi bien que dans les cours de Parlement. Enfin, après plusieurs conférences, il s'abandonna à l'incertitude de son destin. » (1).

Ce passage explique bien l'espoir dont se leurra Montgommery et donne la clef de cette défaillance momentanée qui abattit alors la résolution d'un homme si vigoureusement trempé (2).

Toutefois, l'opinion que nous défendons trouve de nombreux contradicteurs et l'abbé Goujet, dans ses notes sur l'Histoire de France du P. Daniel, semble incliner du côté de ceux qui croient

(1) P. 129.

(2) De Thou. au livre 57 de son histoire reconnait comme beaucoup plus certaine, *quod certiùs est*, l'opinion de ceux qui nient que Montgommery ait eu assurance positive de la vie. Au livre LVIII, il parle au contraire, lorsqu'il raconte son supplice, de la *parole* qui lui avait été *donnée* lorsqu'il rendit Domfront.

à la violation de la parole donnée à Montgommery (1), mais il s'appuie pour justifier son opinion sur les paroles mêmes de l'historien du maréchal de Matignon que nous venons de citer. Elles nous paraissent cependant positivement contraires à la portée qu'il leur prête. Matignon, en s'engageant à garder Montgommery son prisonnier de guerre, *sans rien attenter contre sa vie*, n'a évidemment entendu engager que son fait personnel, et d'une manière toute provisoire, et non pas la parole du roi ou de la reine, qui demeuraient arbitres souverains du sort de Montgommery, sauf à celui-ci à trouver moyen de les fléchir. Et, pour dire ici notre pensée tout entière, il est évident pour nous, que si une subtilité a été employée, elle ne doit être imputée qu'à Matignon qui, connaissant parfaitement les dispositions de la cour, n'a fait briller, aux yeux du vaincu, l'espoir d'une clémence qu'il savait impossible, que dans le seul but de remettre aux mains du roi et de Catherine de Médicis Montgommery *vivant* (2).

Une capitulation sans conditions ou la mort reçue dans une lutte suprême, telle était d'ailleurs la seule alternative qui restât alors à Montgommery et il serait impossible de comprendre pour quel motif une atténuation quelconque eut été accordée à

(1) *Histoire de France par le P. G. Daniel*, 1756, t. XI, p. 439.

(2) Voici la phrase de son historiographe à laquelle nous faisons allusion. — *Hist. de Matignon*, p. 129 : « Mais Matignon à qui il estoit *plus glorieux de le prendre en vie* que de le voir périr en homme désespéré... lui envoya Vassé... »

son sort, alors qu'il est si parfaitement établi qu'il ne lui restait plus ni soldats, ni munitions, ni remparts et que la capture de sa personne était le but principal de la campagne poursuivie par Matignon.

La lettre de Charles IX, du 30 mai, est tellement dans le vrai de la situation, qu'elle écarte de son attitude et de celle de Catherine de Médicis tout soupçon de mauvaise foi.

Du reste, Charles IX ne devait point éprouver la satisfaction de voir son ennemi à sa discrétion.

Le 29 mai, il remettait entre les mains de la reine-mère le gouvernement du royaume que les progrès du mal faisaient échapper de ses mains, et lorsqu'elle vint lui apprendre la prise de Montgommery, comme le dit Brantome : « Il n'en fit nul « semblant. » Ce passage est significatif. « Quoy, dit-elle, mon « fils, ne vous resjouyssez-vous pas de la prise de celuy qui a tué « votre père ? » Il respondit qu'il ne se soucyoit de cela ni d'autre chose. Cette response fust à la reyne un présage de la mort prochaine de son filz, comme elle le dict après. » (1).

Le 31 mai, Catherine de Médicis apprenait à Matignon la mort du roy, et la régence dont elle avait été investie jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne (2).

(1) *Œuvres complètes de Brantome.* — Édition de la Société de l'Histoire de France, t., v. p. 293.

(2) Lettre du 31 mai 1574. Bibl. imp. Mss. français, 3256, fol. 94. En voici les deux post-scriptums qui disent assez clairement la double impression sous l'influence de laquelle se trouvait alors l'esprit de la

II.

Nous entrons ici dans la seconde période de la campagne de 1574.

A partir de la reddition de Domfront, nous avons pour nous guider dans le récit des événements, la troisième plaquette rééditée par la Société : *La prinse de la ville de Saint Lo.*

On y voit comment Matignon vint prendre la direction du siége

reine. « Monsieur de Matignon, je vous prie escrire au roy monsieur « filz et luy faire entendre la bonne dévotion et affection qu'avez à « son service et de luy garder la même fidellité qu'avez faict à ses « prédécesseurs, m'envoiant vos lettres que je luy ferai tenir incon- « tinant.

« — La malladye du feu roy, monsieur mon fils, a esté une grosse « fièvre continue, causée d'une inflammation de polmons que l'on « estime luy estre procédée des viollens excercices qu'il a faicts, et « ayant esté ouvert après sa mort, on a trouvé toutes les aultres par- « ties de son corps aussi seines et entières que se puisse veoir en « homme bien compozé et est à présupposer que, sans lesdicts viol- « lents exercices, il estoit pour vivre fort longuement, dont je vous « ay bien voulu advertir, et par mesme moyen vous dire qu'estant « cette fortune si resente et en attendant l'arivée du roy monsieur « mon fils, il est nécessaire que vous preniez garde et advertissiez in- « continant en l'estendue de vostre charge, à ce qu'il n'entre ni ne « sorte, sans passeport de moy, personne hors du royaume, ou que ne « le congnoissiez ou que ne m'en advertissiez incontinant. »

(Signé) CATERINE.

(Et plus bas) PINART.

continué mollement pendant l'investissement de Domfront, et comment il put obtenir de Montgommery un nouvel acte de faiblesse (1), en lui faisant demander à son lieutenant Colombières de remettre la ville par composition.

La réponse de ce dernier fut énergique, et sa conduite prouva qu'il savait tenir sa parole ; il périt, les armes à la main, dans l'assaut final du 10 juin qui détermina la reddition de la place.

Un vieux vau-de-vire, conservé par Toustain de Billy, a conservé le souvenir de cette héroïque défense (2).

Ce fut, pendant ce siége, que Matignon reçut de la reine, par un gentilhomme exprès, l'ordre d'envoyer Montgommery à Paris sous bonne et sûre escorte. Vassé fut commis à sa conduite avec permission de s'employer énergiquement en sa faveur (3).

(1) Cette condescendance de Montgommery est précieuse à relever au point de vue que nous examinions tout à l'heure. Il faut la rapprocher de la lettre de Charles IX à La Mothe-Fénelon du 30 mai, citée plus haut, où on lit que Montgommery avait promis « de faire un bon et signalé service. » Nous donnons plus bas une lettre de Catherine de Médicis qui fait allusion au même fait, et en démontre la vérité. Evidemment Montgommery cherchait à sauver sa tête. Il n'a repris sa fermeté que lorsque, livré à des juges réguliers, il a eu compris qu'il lui fallait faire définitivement le sacrifice de sa vie.

(2) Voir Delalande, t. II, p. 292, et G. le Hardy, p. 268.

(3) *Histoire de Matignon*, p. 133. C'est ce qui nous fait douter que Montgommery ait, comme le disent quelques auteurs, été enfermé au château de Caen et ait été sur le point de s'en échapper. (Le Hardy, p. 270). Delalande (II p. 108), semble croire que cette tentative

Le jour même de la prise de Saint-Lô,

Par cette ville de Bernay,
Passait bien hontex et marry
Le comte de Montgommery,
Lequel à Paris l'on menoit
Pour recevoir pour son grand vice
Quelque sentence de justice
Telle qu'il avoit méritée. (1).

Il arrivait à Paris le 15 juin. Une lettre de Catherine de Médicis à La Mothe-Fénelon confirme ce que nous avons déjà dit sur la situation vraie du captif et mérite d'être citée (2).

« Le comte de Montgommery fut amené par les sieurs de Vassé « et de Saint-Léger en bonne compagnie, il y a trois jours, en cette « ville et conduit en la maison du Baillage du palais, où, *pource « qu'il s'estoit rendu à la discrétion du Roy* et qu'il promettoit « *de faire de si grands services* qu'il s'asseuroit que quand il au- « roit faict encore autant de maux que le Roy monsieur mon fils « lui pardonneroit, et pource qu'on luy promist de le mettre entre « ses mains, mais ne se pouvant faire, estant le Roy mondit sei-

de fuite se serait produite à Saint-Lô, après la prise de la ville, mais Montgommery avait été acheminé vers Paris avant sa reddition.

(1) Ancien livre de la charité de Sainte-Croix de Bernay. V. *A. Blais. Notice historique et archéol. sur N.-D.-de-la-Couture de Bernay.* Evreux, 1852, p. 37.

(2) Lettre du 18 juin 1574. *Mém. de Castelnau*, t. III, p. 413.

« gneur et fils décédé et mon fils le Roy qui est à present absent, « monsieur le Chancelier alla au Baillage dudit Palais où il parla « à luy. Mais il ne peut rien ou que bien peu scavoir de luy qui « fut pour cette occasion, bientost après le partement dudict sieur « Chancelier, mené dedans la Conciergerie, ou luy commence-t-on « à faire son procès, suivant le commandement dudit feu roy « Monsieur mon fils. »

Dès le 5 juin, suivant le Journal de l'Estoile, commission avait été décernée au président Vialard, du Parlement de Rouen, et au sieur Poisle, conseiller au Parlement de Paris, pour en instruire la procédure et le 25 juin, un arrêt prononcé par le Parlement de Paris le condamnait, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, à être décapité et son corps mis en quatre quartiers, après avoir subi la question extraordinaire, ses enfants, qu'il laissait au nombre de onze, neuf fils et deux filles, dégradés de noblesse, et « déclarés vilains, intestables, incapables d'office, » ses biens acquis et confisquez au roi.

Le *Discours de la mort et exécution de Gabriel Comte de Montgommery* donne quelques détails sur ses derniers moments. « On le veit aller au supplice d'un cœur constant et mesprisant « les commodités de cette vie mortelle et plus n'aspirant qu'à « l'éternelle vers laquelle il sembloit dresser toute son affec- « tion. »

Les *Memoires de l'Estat de France* (1) relèvent avec empressement ce passage. « C'est le tesmoignage, disent-ils, qui lui est

(1) T. III. p. 284.

rendu au discours de sa mort, imprimé à Paris et à Lyon, par ses ennemis, comme il apert assez par les difames et calomnies qu'ils ont tasché d'imposer à ce seigneur, lequel en sa vie leur avoit donné tant de frayeurs. »

III.

La reddition de Saint-Lo (1), termina la partie vraiment dramatique de la campagne de 1574. Notre plaquette : *La Reddition de la ville de Carentan* en donne la conclusion.

La reine Régente ne négligeait rien pour activer les opérations de Matignon. Sa correspondance avec lui est presque

(1) A propos de la prise de St-Lo et des prisonniers qui y furent faits, je trouve dans une lettre de Catherine de Médicis, du 18 juin 1574 (Bibl. nat. manuscrits fr. 3255. p. 45) une recommandation faite dans des termes tels, qu'elle reste à l'état de véritable énigme. Elle lui enjoint de s'informer « de qui est prisonnier un nommé (le nom « resté en blanc), qui fut pris à St.-Lo ou Dompfront et de le lui envoyer « incontinent, sous escorte de six chevaulx, pour quil n'échappe point. » Elle lui recommande aussi de lui envoyer tous « les papiers qui estoient « dedans Dompfront et St-Lo, que pensez qui pourront servir au « procès du comte de Montgommery, de Colombières et des autres « conspirateurs et rebelles... » et en P. S. n'ayant pu retrouver le « nom du prisonnier, elle recommande à Matignon « de faire défense « à toutes personnes, qui ont prisonniers, de ne les délivrer, paiant « rançon ou autrement, jeusques à ce que m'aiez envoyé les noms de « tous, de quelque qualité et condition qu'ils soient et que je vous « aie sur ce mandé mon intention. »

quotidienne. Nous avons retrouvé, pour cette dernière période des opérations, treize lettres en onze jours (1).

Elle envoie un ingénieur Italien, Spinelli, entretenu en Normandie, aux gages de 100 fr. par mois, et 40 fr. à titre de commissaire extraordinaire des guerres, chargé de faire la montre des gens de pied.

(1) Du 13 au 23 juin. En voici les dates : 13 juin, 15, 16, 17 (deux lettres), 18 juin, 20, 22 (3 lettres) 23, 24 juin. Bibl. Imp. manusc. Fr. 3255. p. 36. 39. 41. 42. 44. 45. 46. 48. 49. 50. 51. 54. On trouve dans ces lettres les traces d'une préoccupation qui mérite d'être notée, celle d'éviter au peuple des campagnes d'être foulé et opprimé par les gens de guerre.

Lorsque, le 7 juin, la Reine détache, de l'armée de Matignon, la Hunaudaye avec toute la cavalerie disponible, pour rejoindre le D. de Montpensier près Nantes, elle recommande de le faire accompagner « de quelques commissaires pour le conduire jusques hors votre « gouvernement, afin que les gens de guerre qu'il mènera ne facent, « que le moins qu'il sera possible, de foulle et d'oppression au peuple. »

Et le même jour, dans une autre lettre, elle insiste avec un redoublement d'énergie : « — Je vous faits ce mot de lettre pour vous prier « que, sur la bonne affection que vous portez au bien de ce royaume, « et de tant que désirez faire service qui soit agréable au Roy mon- « sieur mon fils qui est absent, vous ayez à travailler et tenir la « meilleure main que vous pourrez pour faire pugnir et chastier « les gens de guerre, tant de pied que de cheval, qui, au dedans de « votre gouvernement, opprimeront le paouvre peuple; la protection « et conservation duquel vous est commise, ayant les charges que vous « avez, laquelle embrassant de si bonne sorte qu'il s'en puisse veoir « soullaigé et sentir quelque relache des grands maulx qu'il a cy « devant souffertz... »

Le 17 juin, elle lui renvoie, sous la conduite du capitaine Houlley, les gens de pied que le sieur de Saint-Léger avait amenés à la conduite du comte de Montgommery.

Le 20, elle le félicite d'avoir marché sur Carentan, lui recommandant d'en avoir la soumission par composition ou par force. La capture de Guitry lui tient surtout à cœur : « Et surtout je « vous prie que Guitry ne s'eschappe point cependant de la dite « ville, mais, s'il s'en faict composition, promettez lui hardiment « qu'il aura la vie sauve, quand bien ladicte ville se prendroit « par force, pourveu qu'il promette et asseure que de faict il dye « toute la vérité de ce qu'il scet... »

La capture de Montgommery a fait évanouir ses craintes, elle a pour les révoltés des trésors de miséricorde.

« J'ai su, écrit-elle le 17, que les sieurs de Refuge, du Parq et « des Marchais, enfermés dans Carentan, seraient disposés à re- « tourner en leurs maisons, s'ils avaient des lettres d'abolition « et pardon; accordez-leur en, mais que ce soit le plus tôt « possible. »

Le 23, elle insiste encore sur les voies de douceur. Tâchez, dit-elle, « d'avoir Carentan, par composition et douleeur plus tôt « que par la force, affin qu'il ne s'y perde point d'hommes; mais « aussi devons-nous désirer, comme font tous les gens de bien et « ainsy que je scay que vous faictes, que, faisans composition avec « ceulx qui sont dedens ledit Carentan et leur usant de grâce et « miséricorde comme je leur veulx de bon cueur faire, sçaichant « bien que le roi monsieur mon fils l'aura bien agréable, ils soient « et demeurent si fermes en l'accomplissement de ce qu'ils pro-

« mettront ceste fois par ladite composition qu'ils ne retournent « jamais en telles faultes. »

Ces lettres étaient rapportées par le commissaire le Faure, celui même dont parle notre plaquette et, le lendemain de son départ, la reine écrivait encore pour confirmer Matignon dans l'acceptation des ouvertures faites par les assiégés.

Un pouvoir était joint à la lettre et la reine ajoutait en P. S. « Par ce pouvoir, que je vous envoye présentement, est entendu « que vous acordiez, à ceulx qui sortiront de dedans le dict Ca- « rentan, ladicte liberté de leur conscience seulement et non l'exer- « cice d'icelle, dont je vous ai bien voullu esclaircir par cette « lettre, affin que ne soyez en aucun doute ni difficulté de mon « intention, n'aiant voulu qu'il ait esté autrement exprimé par « ledict pouvoir. »

Notre publication contient les conditions définitives acceptées par Matignon et elles ne dépassaient pas les limites exprimées par la reine.

Ainsi se terminait, le 28 juin, cette campagne de deux mois et demi qui établit d'une façon définitive la fortune de Matignon et assura, en Basse-Normandie, la prépondérance de l'autorité royale et un calme à peu près absolu, jusqu'au jour où l'organisation de la Ligue, l'assassinat d'Henri III et l'avénement contesté d'Henri IV provoquèrent de nouvelles prises d'armes. La conversion du Roi devait seule y mettre un terme, en fermant pour notre pays l'ère sanglante des guerres de religion.

IV.

Nous croirions être incomplet si nous ne donnions ici les renseignements bibliographiques que nous avons pu recueillir sur les six pièces comprises dans notre recueil.

Les deux premières ont trait à la prise de Montgommery, dans Domfront.

L'une a pour titre : *La prinse du comte de Montgommery*... — Le catalogue imprimé de la bibliothèque Impériale en compte quatre éditions différentes : deux *à Paris*, par *N. du Mont* et *P. Pyot*, 1574. in-8°.— Une à *Bourdeaux par P. de Ladime, prins sur la copie imprimée à Paris par N. Dumont* et une dernière à *Troyes, veuve N. Luce, sur la copie de Paris.*

Dans son *Manuel du Bibliographe normand*, M. Ed. Frère en signale avec raison une cinquième, comprise dans le n° 3993 de la bibliothèque Leber, section de notre bibliothèque municipale, et c'est sur cette dernière qu'a été faite notre réédition.

M. Ed. Frère a depuis constaté que l'édition de *N. Dumont, Paris*, fait partie du fonds Monthret.

Ajoutons enfin que cette intéressante plaquette a été reproduite dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, de MM. Cimber et Danjou, T. VIII. p. 223-238. (1)

A côté d'elle, nous avons été heureux d'en placer une autre,

(1) La réédition faite par la société des *Bibliophiles normands* a dû être suivie d'une réédition faite à Domfront en 1868 ou 1869.

écrite à un point de vue tout différent, c'est *Le siége de Danfronc avec les occasions d'icelui....*

Ici, la version est différente et les tendances religieuses contraires. L'auteur est protestant et ne se cache pas de ses sympathies pour Montgommery. Elle offre ceci de particulier d'être la réponse à la pièce précédente, qu'elle qualifie tout crument de *Libelle d'injures*.

Ni le catalogue de la bibliothèque nationale, ni M. E. Frère, dans son *Manuel*, n'en citent d'autre édition que celle que nous donnons aux membres de la société. On sait seulement que cette pièce historique figure dans le troisième volume des *Mémoires de l'Estat de France*, imprimés à Middelbourg en 1578, pages 253-259. Mais il est à noter que, dans ces Mémoires, la reproduction s'arrête à la fin du premier paragraphe de la page 20 : « Ils « firent mourir un ministre nommé La Bute et pendirent le capi- « taine la Touche le ieune », de sorte que nous croyons pouvoir affirmer que cette pièce si précieuse est reproduite en entier pour la première fois. Nous nous sommes servis, pour la réimpression, de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale.

Le récit des faits se poursuit dans la troisième plaquette : « *La « prinse de la ville de Saint-Lo par M. de Matignon...* »

Ici le catalogue de la Bibliothèque Nationale fait mention de deux éditions — *Paris, M. Buffet*, 1574. in-8 — *et Lyon*, 1574. *G. Martin*, in-8.

M. E. Frère en signale une troisième, à la Bibliothèque Leber, (n° 3993) ; c'est celle qui nous a servi.

Elle avait tout récemment été l'objet d'une réédition, dans *l'Annuaire de la Manche*, 1865, pages 8 à 16. Mais nous ne savons si l'éditeur, M. Denis, qui l'a enrichie de notes intéressantes, en a fait un tirage à part, aussi n'avons-nous pas cru que cette réédition, toute contemporaine, dût être une cause d'exclusion.

L'exécution de Montgommery suit de près la reddition de Saint-Lo. Ce souvenir est consacré par deux autres plaquettes :

La première a pour titre : *Discours de la mort et exécution de Gabriel comte de Montgommery...*

Le catalogue de la Bibliothèque Nationale et M. E. Frère n'en citent qu'une édition, celle de *Paris, M. Buffet*, 1574. C'est d'après une copie prise sur la pièce même et due à l'obligeance de notre collègue M. L. Delisle, que nous en avons suivi la publication. Depuis sa reproduction, nous avons pu acquérir la certitude qu'il en existait un autre exemplaire à la Bibliothèque Nationale, section des manuscrits, *Recueil de pièces*, vol L. 1456 pièce 25, et un second à la Bibliothèque de l'Arsenal, au Tome XVI du grand recueil de pièces sur l'Histoire de France.

Il a semblé intéressant d'y joindre les essais poétiques que la situation du grand agitateur protestant inspirait à la muse d'un écrivain, qui devait plus tard être appelé au siége épiscopal de Seez, et notre recueil s'est enrichi des « *Regrets et tristes lamen-* « *tations du comte de Montgommery... par C. Dem. P.* », lisez, Claude de Morenne, parisien.

Cet opuscule rare a été imprimé à Rouen, chez *Martin le Mesgissier*, 1574. in-8°, de 16 f. et *à Paris, pour Pierre Des-*

Hayes. 1574. Cette dernière édition paraît contenir en plus « une « prédiction sur la prinse de son fils en la ville de Carentan » et a été reproduite dans une réédition récente, due à Legost-Clérisse, de Caen.

C'est l'édition de Paris qui a servi de type à notre réimpression, et notre collègue, M. Ch. Lormier, a bien voulu nous apporter, pour en surveiller l'exécution, le concours de son érudition si consciencieuse et si complète.

La Reddition de la ville de Carentan clôt cette première série de pièces.

La Bibliothèque Nationale paraît n'en posséder que deux éditions dont les titres offrent une légère variante. L'une est datée de *Paris*, *M. Buffet*. 1574. in-8, l'autre de *Lyon*, *G. Martin*. 1574. in-8.

M. E. Frère en signale deux autres. La première est sortie des presses de *Martin Le Mesgissier*, *à Rouen*. Notre collègue la possédait et il a bien voulu la mettre à la disposition de la société, pour la réédition qu'elle préparait. La seconde a été faite au *Mans*, par *Hierosme Olivier*. 1574. — Elle existe dans la bibliothèque Leber, sous le n° 4069 du catalogue.

Ajoutons que M. Denis, dont nous avons déjà cité la réédition de la *Prinse de Saint-Lo*, dans l'Annuaire de la Manche de 1865, y a également introduit, avec quelques notes, la *Reddition de Carentan*.

Tel est l'ensemble des six pièces dont la réunion complète l'historique exact de cette campagne de 1574. Nous serions heu-

reux si le Recueil de *lettres inédites* de Charles IX et de Catherine de Médicis (1), que la société des Bibliophiles a bien voulu comprendre dans sa publication, et notamment la lettre si curieuse, quoique non signée, écrite par un gentilhomme, du camp devant Domfront (*Lettres inédites, VIII*), étaient jugés dignes d'un égal intérêt, et si le même accueil pouvait être réservé par nos collègues aux nombreux documents, la plupart inédits, que nous avons insérés dans les notes qui accompagnent les premiers paragraphes de cette introduction.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. St. de Merval l'indication du fonds Leber où trois d'entre elles se trouvaient conservées.

LETTRES INÉDITES

DU

ROI CHARLES IX

ET

DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS

ÉCRITES

A L'OCCASION DE LA CAMPAGNE

DE

1574.

I.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

7 MARS 1574.

(Bibl. publ. de Rouen. Fonds Leber 5735. Port. E.)

Monſieur de Matignon. Ayant entendu que le ſieur de Colombières s'eſt mis dedans Saint Lo pour la ſeureté de ſa perſonne à cauſe des faux bruicts qui ont couru et pour eviter que, ſoubs coulleur d'une querelle que j'ai entendu qu'il a, que l'on luy feiſt déplaiſir, et non en intention de rien faire contre mon ſervice comme luy meſmes a dict, je luy eſcripts une lettre par le ſieur de Rothelin preſent porteur suivant laquelle je vous prie regarder avec luy le moyen qu'il y aura de compoſer la querelle dudict de Colombières et vous employer en cella de ma part de toute affection, l'aſſeurant auſſi de ma bonne et droite intention en ſon endroit et de tous ceulx de la nouvelle opinion, quoy que lon ayt faict courir pluſieurs bruicts au contraire qui ſont faulx et meſchamment inventés par perſonnes qui ayment la diviſion et veoir recommencer les troubles; et pour ceſt effect vous le mettrez en ma ſauvegarde et en

la voſtre et luy reſpondrez de l'aſſeurance que luy donnerez de ſa perſonne et biens, moyennant qu'il ſe comporte en bon et naturel ſubiect, ſoubz l'obſervation de mes eedictz, l'admoneſtant davantaige de ſe renger avecques vous pour mon ſervice et de vous rendre et remettre entre vos mains la ville de Saint Lo, à ce que ceulx qui ont naguères pris les armes ne s'en puiſſent ayder; qu'en ce faiſant il oſtera l'occaſion du reproche que l'on luy pourroit faire qu'apres la foy et promeſſe ſi expreſſe qu'il m'a faicte, oultre l'obéiſſance naturelle qui me doibt, il ayt faict choſe contre le bien de mondict ſervice, comme vous verrez que je lui eſcriptz par madicte lettre; aux termes de laquelle et de la preſente vous et le ſieur de Rothelin adjouſterez encore toutes les meilleures perſuazions que vous pourrez pour faire en ſorte qu'il rende s'il eſt poſſible ladicte ville de Saint Lo et qu'il prenne aſſeurance de la ferme parolle et promeſſe que j'ay faicte pour luy audict ſieur de Rothelin et de celle que je veulx que lui faciez; et ſcaichant que vous n'oublierez rien de ce qui pourra ſervir à ceſte mienne intention, je ne vous feray ceſte cy plus longue que pour prier Dieu, Monſieur de Matignon, vous avoir en ſa ſainte garde. Eſcript au faulxbourg Saint Honoré le ſeptième jour de mars 1574.

CHARLES.

Je vous envoie ſix lettres pour vous ſervir à faire donner aſſeurance à ceulx de la nouvelle oppinion par vos voiſins

catholiques comme il eſt porté par votre inſtruction et par leſquelles lettres que ferez remplir et m'eſcriprez les noms de ceulx à qui les baillirez. J'ay depuis adviſé vous envoyer Deſformes l'ung de mes valets de chambre preſent porteur affin que le puiſſiez envoyer devers ledict Coulombières luy porter mes lettres et celles que luy eſcript mon frère le duc d'Alençon et ledict ſieur Rotellin, leſquelles vous verrez et puis les fermerez et les luy envoirez par ledict Deſformes.

Je viens preſentement entendre que toutes les forces qu'ont aſſemblées et qu'aſſembleront leſdicts de la nouvelle oppinion ès provinces de deça tourneront devers la baſſe Normandye et ſe veulent joindre au Conte de Montgommery, dont je vous ay bien voullu donner advis affin que vous vous prépariez pour y pourveoir et garder mes places de ſurprinſe ſurtout.

PINART.

II.

CATHERINE DE MÉDICIS

A MONSIEUR DE MATIGNON.

24 MARS 1574.

(Bibl. publ. de Rouen. Fonds Leber 5743. Port. F.)

Monſieur de Matignon, nous avons veu par voz lettres du xi de ce preſent moys l'eſtat ou vous avez trouvé toutes

choſes en voſtre charge quand vous y eſtes arrivé et que, après avoir bien faict recongnoiſtre ceulx qui y ont pris les armes et ſe ſont ſaiſis d'aulcunes villes, vous n'avez trouvé qu'ilz ſoyent a beaucoup pres ſi fortz et en ſi bon ordre que l'on les faiſoyt; je croy bien que, ſi on leur donne plus grand loiſir, ilz ſe fortiffieront tant qu'ilz pourront d'hommes et d'aultres commoditez, et pour ce je vous prye, ſuyvant ce que le roy Monſieur mon filz vous eſcript, en cas qu'ilz ne vouluſſent accepter la paciffication qui leur est offerte, les prevenir et combattre devant qu'ilz ſoient plus fortz, amaſſant à ceſte fin les forces que vous verrez par ses lettres le plus dilligemment qu'il ſera poſſible; car, comme vous dictes, il n'eſt rien tant requis en cecy que la dilligence, laquelle ſcaichant qui ne vous mancque point, j'eſpère que vous ferez ung bon ſervice au roy mon fils en ceſte occaſion. Beaucoup de particulières conſiderations vous doibvent mouvoir en cella, mais je croy qu'il n'y en a poinct en voſtre endroict qui ayt plus de force que l'affection que vous avez de faire ſervice au Roy mondict filz; à la lettre duquel me remectant du ſurplus, je prieray Dieu, Monſieur de Matignon, vous avoir en ſa ſainte et digne garde. Eſcript au chaſteau du bois de Vinciennes le xiiij jours de mars 1574.

CATERINE.

PINART.

III.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE FERVACQUES.

20 AVRIL 1574.

(Bibl. imp. manusc. Fr. 3255, f° 12.)

Monſieur de Fervacques, j'ay entendu avec grand plaiſir ce que m'avez mandé de l'heureux ſuccès qu'a eu voſtre première rencontre avec les trouppes du Conte de Montgommery qui me faict eſpérer qu'elle ſera ſuivye de quelque autre bon exploict et que vous et les autres gens de bien que j'ai par dela me ferez ung ſi bon ſervice allencontre dudict Montgommery que non ſeullement mon pays de Normandie ſera deſchargé des oppreſſions qu'il en recoyt mais elle donnera auſſi réputation à mes affaires aux autres endroicts.

... Eſcript au camp de Vinciennes ce vingtième jour d'avril 1574.

CHARLES.

BRUSLART.

IV.

CATHERINE DE MEDICIS

A MONSIEUR DE MATIGNON.

9 MARS 1574.

(Bibl. publ. de Rouen. Fonds Leber. 5743 F.)

Monſieur de Matignon, jamais vous ne feites ſervice qui nous donnaſt plus de contentement et ſeroit bien difficile que qui que ſe ſoit nous en peuſt maintenant faire un plus grant que vous ferez ſi vous prenez, comme nous nou aſſeurons que ferez, ce malheureux Conte de Montgom mery qui eſt cauſe de tant de maulx. Je vous prie, ſur to les ſervices que deſirez nous faire, gardez bien qu'il eſchappe et en rendez bon compte au roy mon ſieur m filz ſuivant ce qu'il vous eſcript et vous pourrez dire ſieu vous ſerez cauſe que non ſeullement en la Normandye lettre qui nous y font la guerre ſeront vaincus, mais auſſi de ce tout le reſte de ce roiaulme, tant la prinſe dudict M dedi gommery y donnera de defiance (?) à ces malheur riez a gens. Priant Dieu, Monſieur de Matignon, vous avo ram ſa ſainte et digne garde. Eſcript au bois de Veinſei r, eſt mercredy ix may 1574.

(Poſt-Scriptum autographe.) *Cet à cet coup que ie n' vous p rien de cet qui vous touche car cet vous nous anv ils ſoi ne ſont ar quoy*

Conte de Mongomery cet tout cet que nous pouvons defirer de meioulx; je prie a dieu qui nous en fafe la grafe.

CATERINE.

PINART.

V.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

15 MAI 1574.

(Bibl. imp. manusc. Fr. 3256, f° 90.)

Monfieur de Matignon, je viens prefentement de recevoir votre lettre du xiij de ce mois non fans grande joye et plaifir de ce que vous avez fceu fi bien enfermer Montgomery dedans Dompfront ou je ne fuis que bien ayfe que vous foyiez arreflé pour une fi bonne occafion, vous voullant bien ramenteveoir une chofe à laquelle je vous prie de penfer, eftant homme de guerre comme vous eftes, qui eft que vous pouvez bien juger que les gens de pié encores qu'ils foient à l'entour d'une place et la ferrent de bien près ne font pas fuffifants feuls d'empefcher des gens de cheval; par quoy il fault que vous faictes travailler ordi-

nairement les compagnies de gens de cheval et leur faire faire ung grand guet à cheval alentour dudict Dompfront; et y faites faire d'autre part beaucoup de grandes et profondes tranchées tout à l'entour ou pour le moins aux principales advenues, afin qu'ils ne puissent sortir. Au surplus je vous diray comme, sur l'advis que m'aviez donné par le cappitaine Contremoulin que ledit Montgomery tiroit vers ledict Dompfront, j'ordonnay incontinant au sieur de Sansac de ramasser sept ou huit compagnies de gendarmerye que j'avoys icy alentour pour l'y envoyer; à quoy il s'est acheminé et ay quant et quant mandé aux sieurs de Lucey, Laverdin et Bussy de l'y accompaigner avec leurs bendes de gens de pié qui a esté en intencion de l'atraper et engarder de se pouvoir sauver, n'estant pas asseuré que vous vous feussiez arresté audict Dompfront. Auquel lieu arrivant ledict sieur de Sansac, je vous prie de demeurer en bonne intelligence avec luy et le respecter comme merite son ancienneté et le long temps qu'il y a qu'il commande aux armées. Je suis fort ayse de la bonne compagnie que vous a menée le sieur Sainct Ligier et ay faict garder le roolle que m'en avez envoyé pour faire expedier une exemption d'arrière ban à tous ceulx qui sont en ladicte compagnie ainsi qu'ils le meritent bien, qui est tout ce que je vous diray, en priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript au chasteau de Vincennes le 15 may 1574.

Si vous pouvez prendre Montgomery et Guitry vifs

vous ferez beaucoup pour mon ſervice et les envoyer incotinant priſonniers à Paris.

(De la main du roi.) *Matignon, ſi vous me fetes ſe ſerviſce de prendre Mongonmery et Gitry en vie et me les amenés je l'eſtimeré au plus grand ſerviſce que l'on me ſauroit fere; ſe que ie vous mande de Monſieur de Sanſac n'eſt que pour l'amour de ſa vielleſſe et ne penſés pas que je ne deſire fere davantage pour vous.*

Votre bon meſtre

CHARLES.

BRULART.

VI.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

19 MAI 1574.

(Biblioth. Imp. F. Français. 3255, f° 24.)

Monſieur de Matignon je ne receus il y a fort long temps nouvelle que m'ayt eſté plus agreable que le diſcours

que ma feiſt le ſieur de Saint Léger préſent porteur du très grand debvoir et dilligence que vous faictes non ſeullement pour reprendre Saint Lo, mais auſſy pour attrapper ce malheureux comte de Montgommery, qui eſt cauſe de tant de maulx en ce royaulme et pour ceſte cauſe je vous pryе, ſur tous les ſervices que deſirez me faire et auſſy tous les gens de bien qui ſont par delà avecq vous s'employant auſſy de toute affection pour mon ſervice comme ledict ſieur de Saint Léger m'a bien amplement et particullièrement dict, de voulloir faire en ſorte que ledict conte n'eſchappe poinct, car je tiens pour certain que s'il peult eſtre pris, oultre le grant plaiſir que ce me ſera plus que je ne vous ſcaurois dire, le pauvre pays de Normandye ſera redimé de toutes les continuelles vexations qu'il a ſi ſouvent receues par luy et à ſon occaſion... Veez la pourquoi je vous pryе derechef; mais c'eſt de la plus grande affection qu'il m'eſt poſſible et tous les bons ſerviteurs que j'ay auſſi par delà, de s'y bien pourveoir et faire en ſorte quil n'eſchappe poinct, mais que vous le puiſſiez de bref envoyer en bonne et ſeure garde priſonnier à Paris ou je deſire plus que nulle autre choſe lui faire bonne et exemplaire juſtice, comme vous dira auſſy le ſieur de Sainct Léger; duquel j'ay auſſi entendu la difficulté qui s'eſt meue pour l'eſtat de meſtre de camp entre les ſieurs de Fervacques et Villermoy, ſur quoi j'ay adviſé pour les contenter que tous deulx auront ſemblable auctorité et eſtat de meſtre de camp dont j'ay commandé au tréſorier de l'extraordinaire

double payement, affin que tous deulx y recoivent la ſolde et l'exercent l'ung et l'autre enſemblement, m'aſſeurant qu'ils auront toute bonne intelligence pour mon ſervice et que deulx gens de bien et de valleur comme ils ſont, s'employans comme ils ſont, feront beaucoup plus eſtant deulx que s'il n'y en avoit que ung employé en ceſte charge là. Quand à l'auctorité pour commander en voſtre abſence, il n'eſt graces à Dieu point de beſoing, vous portant comme vous faictes graces à Dieu fort bien, et puis jenvoye Monſieur de Sanſac qui eſt ſi ancien et viel chevalier, et lequel je m'aſſeure ſe comportera ſi bien avecq vous, et vous avecq luy que mon ſervice ſera bien et dignement faict et que nulles difficultés n'adviendront en ces choſes là, mais que par vos prudences des uns et des aultres tout ſe conduira avecq toute bonne et perfecte intelligence. J'eſcriptz aux ſieurs de Vaſſay et de la Hunaudaye et aultres qui ſont par delà pour mon ſervice auſquelz je vous prye bailler mes lettres et les aſſeurer du grand contentement que j'ay d'eulx, aiant entendu tant par vos lettres que par ledict ſieur de Saint Léger le bon et grand debvoir quils font par delà pour mon ſervice; en quoy je les prye de continuer comme je m'aſſeure qu'ilz feront. J'ay auſſi veu dudict ſieur de Saint Léger comme il vous eſt venu des officiers et canonniers de mon artillerie mais qu'ils ſe veullent retirer s'ils ne ſont payez de leur ſolde extraordinairement ainſy quils ont accouſtumé quant ils marchent. Cella eſt bien raiſonnable, et pour ceſte cauſe envoyez moy eſtat de

leurs noms et de ce que ſe monte par mois leur extraordinaire, et quel jour ils doibvent entrer en payement et je feray promptement bailler ce quil fault pour cella au treſorier de l'extraordinaire de l'artillerye, mais cependant retenez les et vous en ſervez et regardez de les faire accommoder de quelque argent par preſt qui ſera rabatu et rendu lors que lon les payera. Veez la tout ce que je vous puis dire, remettant le ſurplus audict ſieur de Saint Léger que j'ay adviſé vous renvoyer tout ſoudain ſaichant bien quil eſt du bon nombre de ceulx qui font tout ce qui ſe peult pour mon ſervice par delà en ces occazions, priant Dieu, Monſieur de Matignon, vous avoir en ſa ſainte et digne garde. Eſcript au boys de Veincennes le 19 jour de may 1574.

CHARLES.

PINART.

Monſieur de Matignon, depuis ceſte lettre eſcripte, j'ay adviſé de renvoyer querir le ſieur de Sanſac avec toutes les Compaignies de gens d'armes que j'ay réſervées pour ma garde, excepté celle de Monſieur de Longueville qui yront droict a vous et auſſi les compaignies de gens de pied des ſieurs de Laverdin et de Luſſé, eſtimant que celles de Buſſy ſont déjà ou bien prés de vous.

VII.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

24 MAI 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3255, f° 26.)

Monſieur de Matignon, ayant entendu que beaucoup de ceulx qui ont pris les armes et ſe ſont mis du party du Comte de Montgommery, congnoiſſant que les perſuazions que l'on leur avoit faictes eſtoient ſeullement pour couvrir de très malheureuſes conſpirations, ſe retireroient volontiers ſi ceſte faulte leur eſtoit pardonnée et pour ceſte cauſe j'ay adviſé de faire expédier ung pardon général, lequel je vous envoye affin que vous le fairez incontinent publier à ſon de trompe par toute l'eſtendue de voſtre charge et que à meſure qu'il en viendra vers vous vous les receviez et remettiez ſuivant mon intention portée par ledict pardon et les mainteniez et faictes maintenir et conſerver en ſeureté et repos en leurs maiſons avec leurs femmes et familles, après qu'ils auront faict les ſubmiſſions de la ſubſtance dont je vous envoye le mémoire et comme il eſt amplement porté et déclaré par le dict pardon. Sur lequel me remettant je

ne vous feray plus longue lettre que pour vous prier d'y atirer le plus grant nombre de ceulx de ceſte condition qu'il vous ſera possible, m'advertiſſant journellement des noms de ceulx qui ſe réduiront et vous ferez changer qui me ſera très agreable; priant Dieu, Monſieur de Matignon, nous avoir en ſa ſainte garde. Eſcript au bois de Vincennes le 20e jour de mai 1574.

CHARLES.

PINART.

VIII.

LETTRE D'UN GENTILHOMME

ÉCRITE DU CAMP DEVANT DOMFRONT.

24 MAI 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3188, p. 73.)

Monſieur je avois touſiours retardé à vous eſcripre toutes nouvelles juſque à ce quil ce fuſt préſenté quelque choſe; je vous adviſe que hier qui eſtoit Dimanche lon feiſt breche au chaſteau avecq le canon et nous préſentaſmes à l'aſſault forces gentilſhommes avecq monſieur de Fervacques à laſſault qui nous menoit et y avoit avecq nous ſix compagnies de gens de pied dont Monſieur de Fervacques

fuct bleſſé / le cappitaine Saincte Coulombe bleſſé / le cappitaine Paiſtor bleſſé / le cappitaine Verduſan bleſſé / le cappitaine Tommaſſin bleſſé / le cappitaine Tonnerre tué dans la ville entrant dans la ville par eſcalle / avec le cappitaine Clement et le cappitaine Sainct Per / l'enſeigne du cappitaine Saincte Coulombe tué / l'enſeigne de Monſieur de Lavardin tué / les autres enſeignes bleſſés à mort / forces gentilshommes tués et bleſſés et forces ſoldats. Il y peult avoir en ſomme tant en tuhés que de bleſſés deux cents; et ſi le canonnier faillit à nous tuer tous car, comme nous eſtions à la brèche pour combatre, il tira une vollée de canon qui abatit ung pan de muraille ſur nous qui bleſſa fort Monſieur de Plaſſac et le cappitaine La Roche et tous nous autres / le cappitaine Cire eſt fort bleſſé. Monſieur Dailly eſt mort; il en mourra beaucoup des bleſſés; le ſieur de Bordeaulx eſt fort bleſſé et forces autres dont c'eſt grand dommage, et en mourra encores beaucoup premier que nous l'emportons. Nous tenons la ville; ils n'y ont poinct faict de reſiſtance et n'y ont tué perſonne, que le pauvre Tonnerre fils de Carolles dont eſt grand dommage. Je ne vous puys aultre choſe mander pour ceſte heure; lorſque nous aurons donné l'aultre aſſault, je vous en manderay ce qui ſe ſera faict ſi je en réchappe; je vous puys aſſeurer qu'ilz ſont maulvais garcons et ſont réſolus de mourir les ungs après les aultres. Le Comte eſt dedans avecq Touchet, la Patrière, Piſſot et tout plein d'aultres cappitaines dedans. Ils nous donneront bien à faire, premier que nous

leurs noms et de ce que ſe monte par mois leur extraordinaire, et quel jour ils doibvent entrer en payement et je feray promptement bailler ce quil fault pour cella au treſorier de l'extraordinaire de l'artillerye, mais cependant retenez les et vous en ſervez et regardez de les faire accommoder de quelque argent par preſt qui ſera rabatu et rendu lors que lon les payera. Veez la tout ce que je vous puis dire, remettant le ſurplus audict ſieur de Saint Léger que j'ay adviſé vous renvoyer tout ſoudain ſaichant bien quil eſt du bon nombre de ceulx qui font tout ce qui ſe peult pour mon ſervice par delà en ces occazions, priant Dieu, Monſieur de Matignon, vous avoir en ſa ſainte et digne garde. Eſcript au boys de Veincennes le 19 jour de may 1574.

CHARLES.

PINART.

Monſieur de Matignon, depuis ceſte lettre eſcripte, j'ay adviſé de renvoyer querir le ſieur de Sanſac avec toutes les Compaignies de gens d'armes que j'ay réſervées pour ma garde, excepté celle de Monſieur de Longueville qui yront droict a vous et auſſi les compaignies de gens de pied des ſieurs de Laverdin et de Luſſé, eſtimant que celles de Buſſy ſont déjà ou bien prés de vous.

VII.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

24 MAI 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3255, f° 26.)

Monſieur de Matignon, ayant entendu que beaucoup de ceulx qui ont pris les armes et ſe ſont mis du party du Comte de Montgommery, congnoiſſant que les perſuaẓions que l'on leur avoit faictes eſtoient ſeullement pour couvrir de très malheureuſes conſpirations, ſe retireroient volontiers ſi ceſte faulte leur eſtoit pardonnée et pour ceſte cauſe j'ay adviſé de faire expédier ung pardon général, lequel je vous envoye affin que vous le fairez incontinent publier à ſon de trompe par toute l'eſtendue de voſtre charge et que à meſure qu'il en viendra vers vous vous les receviez et remettiez ſuivant mon intention portée par ledict pardon et les mainteniez et faictes maintenir et conſerver en ſeureté et repos en leurs maiſons avec leurs femmes et familles, après qu'ils auront faict les ſubmiſſions de la ſubſtance dont je vous envoye le mémoire et comme il eſt amplement porté et déclaré par le dict pardon. Sur lequel me remettant je

ne vous feray plus longue lettre que pour vous prier d'y atirer le plus grant nombre de ceulx de ceſte condition qu'il vous ſera possible, m'advertiſſant journellement des noms de ceulx qui ſe réduiront et vous ferez changer qui me ſera très agreable; priant Dieu, Monſieur de Matignon, nous avoir en ſa ſainte garde. Eſcript au bois de Vincennes le 20e jour de mai 1574.

CHARLES.

PINART.

VIII.

LETTRE D'UN GENTILHOMME

ÉCRITE DU CAMP DEVANT DOMFRONT.

24 MAI 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3188, p. 73.)

Monſieur je avois touſiours retardé à vous eſcripre toutes nouvelles juſque à ce quil ce fuſt préſenté quelque choſe; je vous adviſe que hier qui eſtoit Dimanche lon feiſt breche au chaſteau avecq le canon et nous préſentaſmes à l'aſſault forces gentilſhommes avecq monſieur de Fervacques à laſſault qui nous menoit et y avoit avecq nous ſix compagnies de gens de pied dont Monſieur de Fervacques

fuct bleſſé / le cappitaine Sainte Coulombe bleſſé / le cappitaine Paiſtor bleſſé / le cappitaine Verduſan bleſſé / le cappitaine Tommaſſin bleſſé / le cappitaine Tonnerre tué dans la ville entrant dans la ville par eſcalle / avec le cappitaine Clement et le cappitaine Sainct Per / l'enſeigne du cappitaine Sainte Coulombe tué / l'enſeigne de Monſieur de Lavardin tué / les autres enſeignes bleſſés à mort / forces gentilshommes tués et bleſſés et forces ſoldats. Il y peult avoir en ſomme tant en tuhés que de bleſſés deux cents; et ſi le canonnier faillit à nous tuer tous car, comme nous eſtions à la brèche pour combatre, il tira une vollée de canon qui abatit ung pan de muraille ſur nous qui bleſſa fort Monſieur de Plaſſac et le cappitaine La Roche et tous nous autres / le cappitaine Cire eſt fort bleſſé. Monſieur Dailly eſt mort; il en mourra beaucoup des bleſſés; le ſieur de Bordeaulx eſt fort bleſſé et forces autres dont c'eſt grand dommage, et en mourra encores beaucoup premier que nous l'emportons. Nous tenons la ville; ils n'y ont poinct faict de reſiſtance et n'y ont tué perſonne, que le pauvre Tonnerre fils de Carolles dont eſt grand dommage. Je ne vous puys aultre choſe mander pour ceſte heure; lorſque nous aurons donné l'aultre aſſault, je vous en manderay ce qui ſe ſera faict ſi je en réchappe; je vous puys aſſeurer qu'ilz ſont maulvais garcons et ſont réſolus de mourir les ungs après les aultres. Le Comte eſt dedans avecq Touchet, la Patrière, Piſſot et tout plein d'aultres cappitaines dedans. Ils nous donneront bien à faire, premier que nous

les emportons. Il eſt venu ung courrier à Monſieur de Matignon qui a raporté que jà deſſendoit 12 mil anglois à la Hague; auſſi il leur vient forces Reiſtres. Monſieur de Guyſe a commandement d'aller au devant et les combattre. Je ne vous puys autre choſe mander fors que Monſieur de Maude chancellier de Monſieur le duc eſt eſchappé d'Orleans et Monſieur Danville eſt allé au devant des Reiſtres. faict ce Lundi matin 24e may 1574, au camp de Dompfront.

IX.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

24 MAI 1574.

(Bibl. publ. de Rouen. F. Leber. 5735, portef. E.)

Monſieur de Matignon, affin que vous ſoiez ſecouru de la plus grande ſomme quil ſera poſſible ſur et tant moings du paiement du mois commancé le xe de ceſtuy-cy, j'ay faict une bien expreſſe deſpeſche à Rouen et y ay envoyé le commiſſaire Le Faure (?) affin que haſte et face en ſorte que ſuivant ladite depeſche il vous puiſſe faire porter le plus toſt quil ſera poſſible juſques à quarante mil livres que je faiz emprunter audict Rouen ou je m'aſſeure que tous les gens de bien s'everturont de fournir le plus qu'ilz pourront, tant

pour ce que je leur en faiz bien assigner leur remboursement, que pour ce aussi qu'ilz congnoissent bien que l'armee ou vous commandez pour mon service est pour le salut du pays et pour les rédimer des calamitez de la guerre; dont je m'asseure que les garentirez ceste fois et que vous reduirez en bref en mon obéissance les villes que y occupent les rebelles et surtout que vous ne laisserez pas échapper ce malheureux conte de Montgommery et les autres chefs. C'est chose de si grande importance au bien de mon service, et que j'ay en si grande affection de veoir, que je vous prie sur tous les services que desirez me faire ne perdre une seulle minutte d'heure de temps ny occazion pour la prinse dudict Conte et desdictes villes. Cependant, Monsieur de Matignon, pource que, comme Monsieur de Carouges vous a escript, il se prépare des vaisseaulx en grant nombre en Angleterre, encores que la royne dudict pays et moy aions toute bonne intelligence et amytié, touteffoys il semble à ce que m'a escript aussi mon ambassadeur que desià quelques ungs de mes subiects qui soient par dela sont prests à partir avecq quelques vaisseaulx et, comme l'admiral, d'Angleterre que vous savez qui est allié dudict Conte de Montgommery, veillent entreprendre quelque chose sur mes costes de Normandye et de Bretaigne, dont je vous ay bien voullu advertyr et que leurs entreprinses s'executeront bien tost s'ils peulvent en trouver le moien. Voila pourquoy je vous prie de pourveoir à la seureté de ma coste de Normandye en l'estendue de vostre charge. J'en escripts autant

audict ſieur de la Mailleraye et en ay deſia adverty le ſieur de Bouillon; mais à cauſe que depuis j'ay eu ledict advis d'Angleterre, je luy en fais encores une depeſche laquelle pource que vous n'eſtes pas loing de luy, d'autant qu'il m'a eſcript qu'il s'approcheroit de vous pour favoriſer voſtre ſiege de Dampfront, je vous prie luy faire tenir. Eſtant d'advis que ſelon qu'aviſerez et verrez quil ſera à propos vous luy departiez le regiment du ſieur de Luſſé et celluy de Buſſy du coſté dudict ſieur de la Mailleraye, retenant pour vous celluy de Laverdin affin qu'ils les emploient s'ils en ont beſoing à la ſeureté des places le long des coſtes et vous aviſerez auſſi de y pourveoir pareillement en l'eſtendue de vos charges ſans en cella faire aulcune demonſtrance que j'aye doubte de ladicte royne d'Angleterre; car auſſi eſtimay-je que s'il ſe tente quelque choſe de ce coſté ſe ſera ſoubz le nom de quelques warte (?) geux, ou de mes ſubiects eſtant en Angleterre; dont entre autres j'ay ſceu que ung nommé le jeune Moiſonnière autrement appellé le Capitaine Maudurant ſe prépare fort avec quelques vaiſſeaux et que pluſieurs Anglois, que je m'atends bien qui ſeront deſavouez de ladicte royne, font auſſi armer quelques vaiſſeaulx et que mes ſubiects de la Rochelle ont intelligence avec eulx. Je ne doubte pas que tout cella ne ſe face expreſſement pour vous divertir de ce que vous faictes affin d'aller pourveoir ailleurs ou ils ſe pourront préſenter pour faire deſcente, mais je m'aſſeure que pour cella vous ne differerez point de pourſuivre vos deliberations et que vous uſerez de toute

dilligence pour prandre bien toſt ledict Dampfront et Saint Lo et ceulx qui ſont dedans, pour après en aller faire de meſme à Carenten et que cependant vous pourveoirez ſi bien auſdictes coſtes en l'eſtendue de voſtre charge qu'il ne s'y entreprendra aulcune choſe au prejudice de mon ſervice, me repoſant de tout cella ſur vous ſelon la fiance que j'en ay en vous que je prie Dieu avoir en ſa ſainte et digne garde. Eſcript au bois de Veinſeinnes le xxiiij mai 1574.

CHARLES.

PINART.

J'ai entendu que le fils du Conte de Montgommery eſt dans Carenten. Je vous prie auſſi que l'on face tout ce que l'on pourra pour l'avoir avecq ſon père que je m'aſſeure que ne laiſſerez eſchapper.

X.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

28 MAI 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3255, p. 32.)

Monſieur de Matignon, vous aurez veu par la lettre que je vous eſcripvez hier comme je me porte maintenant

ſi bien que j'eſpere eſtre bien toſt du tout achevé de guerir et quand j'ay ſceu les nouvelles que m'avez eſcriptes par des Chapelles préſent porteur et ce quil m'a dict de voſtre part de ce qui s'eſt paſſé à Dampfront et de l'eſpérance qu'avez d'avoir bien toſt le chaſteau et ſurtout que le conte de Montgommery et les aultres qui ſont dedans ne ſe peulvent ſaulver, mais que m'en renderez bon compte dedans peu de jours. Je me ſuis fort reſjouy d'aultant que ce ſera un très grand bien et réputation en mes affaires et ſervice. Veez la pourquoy je vous pryе derechef et tous les gens de bien qui ſont avecq vous, que ſur tous les ſervices que deſirez me faire, de ne perdre aucun temps, comme je m'aſſeure que ne faictes, à l'exécution de vos entrepriſes. Trouvant très bon que vous avez faict faire la publication du préſent que ferez a celluy qui prendra vif ledict de Montgommery, à quoy vous ferez ſatiſfaire de mes deniers, ou, ſi en faictes l'advance, je vous en feray rembourſer à l'inſtant, et ſans aucun retardement, des deniers de l'eſpargne. Je ſuis infiniment marry de la poltronnerye de ces canailles de ſoldats qui ont, comme m'a dict ledict des Chapelles, ſi mal faict aux aſſaulx donnez au chaſteau dudict Damfront. Il faut que vous en faciez faire quelque exemplaire juſtice ou demonſtration, par l'advis des Seigneurs Cappitaines et autres gens de bien qui ſont par delà et qui y ont ſi bien faict leur debvoir comme m'avez eſcript et que j'ay particullierement entendu dudict des Chapelles; eſtant infiniment marry de la perte

que j'ay faicte du pauvre Cappitaine Sainte Colombe et de ceulx qui y ont este tuez et pareillement de ceulx qui ont esté blessez faisant si bien et vaillamment leur devoir, comme m'avez escript qu'ont faict aussi les sieurs de Fervacques et de Laverdin et pareillement le cappitaine Thomassin et aultres, ausquelz j'escripts particullierement des lettres que leur baillerez, et aussi aux aultres sieurs qui sont par delà avecq vous et lesquelz vous asseurerez de la bonne oppinion que j'ay d'eulx et de leur valeur, et combien j'estime grand le service que vous et eulx me faictes en ceste occasion qui ne m'est pas de petite importance. Car oultre la grande reputation qui se fera à mes affaires quand aurez prins ledict Dampfront avec ledict Montgommery et ceulx qui sont dedans, il en adviendra une deffaveur si grande aux aultres qui se sont eslevés et ont prins les armes contre moy, que j'espère qu'après cella l'on aura bon marché d'eulx et que Saint Lo et Carentan ne dureront guères, quand ils verront ledict Montgommery et les aultres qui sont avec luy prins, esperant qu'estant l'estendue de vostre charge, comme elle sera lors, bien réduicte en mon obeissance, que le reste de la Normandye et lieux circonvoisins seront bien à repos, et pour ce, je vous prye encor derechef, aultant que vous aimez mes affaires et service, de ne perdre une seule occasion ni heure de temps et surtout donner si bon ordre que ledict Montgommery et les autres chefs ne se puissent eschapper. J'escripts aussi au Cappitaine Lucen que je m'asseure estre

fort vaillant, bien affectionné à mon ſervice, et qui a de bons hommes, et ſi fais encores à chacun une lettre aux ſieurs de Lucé et Buſſy, afin que leurs ſoldats réparent la honte des autres; et en attendant les bonnes nouvelles que j'eſpère en bref avoir de vous, je vous diray que j'en attends auſſy bien toſt de fort bonnes de mon couſin le duc de Montpenſier, car il avoit gaigné, il y a deſia huict jours, les faulxbourgs de Fontenay et aſſeoir ſon artillerie pour le battre, comme il aura faict bien toſt après ſans beaucoup tarder à faire breſche et venir aux mains, ayant avecq luy une fort bonne troupe de gens en deliberation de my faire ung bon ſervice; et du coſté de Guyenne j'eſpère auſſy que comme je vous ay eſcript dernièrement tout ce pays là ſera bientoſt neſtoyé et que, ſelon que le ſieur de la Vallette verra, il ſe pourra attaquer à Montauban; priant Dieu, Monſieur de Mattignon, vous avoir en ſa ſainte et digne garde. Eſcrit au bois de Veincennes ce 28e jour de may 1574.

Monſieur de Matignon, j'acorde de bon cœur, ſuivant la prière que me faictes, la compaignie de feu Sainte Colombe au capitaine Roger ſon lieutenant, et donne, de meſme bonne volonté, permiſſion au ſieur de Lavardin de pouvoir mectre ung autre cappitaine à la place du capitaine la Baſtide, ſi tant eſt qu'il meure, dont je ſerois bien marry. J'ay commandé les exemptions d'arrière-ban pour ceulx que m'avez envoyés par rolle ſigné de voſtre main. Les

expeditions en ſeront ſoit particullieres ou généralles ainſi que vous et eulx vouldront. Vous l'eſcriprez par voſtre première depeſche.

CHARLES.

PINART.

XI.

CHARLES IX

A MONSIEUR DE MATIGNON.

29 MAI 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3256, f° 92.)

Monſieur de Matignon, vous avez ci devant entendu mon indiſpoſition laquelle depuis ung jour ença eſt fort acreue et ſuis aujourdhuy en tel eſtat, que j'atendz ce quil plaira à Dieu faire de moy, en la main duquel ſont toutes choſes humaines, eſtant tout preſt de me conformer à ſa ſainte volunté; cependant j'ay prié la royne madame ma mere que, ſuppléant au deffault de ma malladie, elle vueille avoir plus grant ſoing que jamais de mes affaires et de ceulx de mon royaume ainſi que très dignement elle s'en eſt acquittée juſques icy. Déſirant qu'elle ſoit obéye en tout ce qu'elle commandera, tant durant ma malladie

que là ou il plaira à Dieu faire ſon ſainct commandement de moy, juſques à ce que le roy de Polongne mon frère qui eſt mon légitime ſucceſſeur ſoit arrivé de par deça; et quant à vous, Monſieur de Matignon, encore que je m'aſſeure bien que vous ne défaudrez en rien de votre devoir à contenir toutes choſes en bon repos en votre gouvernement, et à faire congnoiſtre à mes ſubiects l'auctorité de madicte dame et mère et à les retenir en l'affection et dévotion d'obeiſſance qu'ilz doibvent à mon frère, en cas qu'il pleuſt à Dieu faire ſa volunté de moy comme deſſus eſt dict, ſi eſſe que je vous en ay bien voulu eſcrire et vous prier, qu'en remettant devant les yeulx de tous mes ſubiectz, tant de ma nobleſſe que autre ſortes d'eſtats de voſtre charge, la grande fidélité et loyauté que ont touſiours gardées les Francois envers ceux à qui legitimement eſt advenue la ſucceſſion de la coronne et ſceptre royal, dont ils ont eſté recongneus par deſſus toutes les nations du monde, ils en vueillent uſer de meſme à lendroict de mondict frère le roy de Polongne ſur l'accident qui me pourroit ſurvenir, y tenant de voſtre part la bonne main pour aller au-devant de tous les maulx qui pourroient réſulter, à la generalle ruine et ſubverſion de meſdicts ſubiects, là ou ils feroient aultrement et ſe devoieroient de ce qui eſt de leur debvoir ſelon Dieu et la loi de nature. J'ay faict entendre cette mienne volunté à mes frères les ducs d'Alencon et roy de Navarre qui m'ont promis et aſſeuré de l'enſuivre et obéir à madicte dame et mère ſelon l'amour et bonne affection qu'ilz

luy portent et le désir qu'ilz ont à la conservation du repos general de mon royaume, me confiant bien qu'ilz y feront tout loyal devoir de leur part, comme je m'asseure que ferez aussi de la votre. Je n'estendray la présente plus avant que pour prier Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte garde. Escript au Boys de Vincennes le 29e jour de may 1574.

CHARLES.

PINART.

XII.

CATHERINE DE MÉDICIS

A MONSIEUR DE MATIGNON.

30 MAI 1574.

(Bibl. imp. Fr. 3256, f° 93.)

Monsieur de Matignon, nous ne vous saurions assez dire le plaisir et contantement que nous avons receu de la belle prise et réduction que vous avez faicts de Dompfront et du conte de Montgomery qui estoit dedans, dont le sieur de Saint Léger present porteur nous a fait entendre l'histoire. Vous avez si bien et heureusement commencé que je m'asseure que Dieu nous fera la grace que vous acheviez de mesme et remettiez Saint Lo et Carentan soubz l'obéis-

ſance du roy monſieur mon filz pour nous rendre du tout en repos de voſtre coſté En quoy vous avez deja acquis et vous reviendra tout l'honneur que peult deſirer ung bon et grand capitaine. Vous priant continuer avec la meſme vigillance et promptitude que vous avez faict et vous aſſeurer que le roy mondict fils fera pour vous et pour voſtre advancement tout ce qui luy ſera jamais poſſible et vous en repoſez ſur moy qui prie Dieu, Monſieur de Matignon, vous avoir en ſainte garde. Eſcript au bois de Vincennes le 30 jour de may 1574.

CATERINE.

PINART.

XIII.

CATHERINE DE MÉDICIS

A MONSIEUR DE MATIGNON.

19 JUIN 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3255, f° 37.)

Monſieur de Matignon, je m'aſſeure, ſuivant que je vous ay eſcript par le courrier qui vous fuſt renvoyé il y a quatre ou cinq jours, vous avez fait envers les capitaines de gens de pied et officiers de l'artillerie que chacun aura

consenti de partir pour aller à Carentan, estant asseurez que les 40,000 livres que ceulx de Rouen doibvent fournir y seront incontinant portez; et pour vous satisfaire davantage et prendre résolution de ce qui se peult maintenant faire sur tous les articles mentionnez par le memoire que ledit sieur de Suresne a apportez de vostre part, et ce que le général Novince et trésorier Montmor avoit aussi a remonstrer, je les ay fait présentement oyr en ma présence au Conseil privé du roy monsieur mon fils ou il a este arresté que lesdicts 40,000 livres de Rouen seroient emploiez pour estre distribuez par advance aux gens de pied, en attendant que l'on puisse envoier davantage d'argent pour vous donner moien de leur faire faire monstre; et oultre cella j'ay faict delivrer comptant au trésorier de l'artillerie 5000 livres qu'il a faict ce matin partir en poste et 4000 livres quil recevra dedans ung jour ou deux pour ce qui est deu tant pour le paiement desdicts officiers de l'artillerie que pour les choses qui sont necessaires en icelle artillerie, comme vous entendrez plus amplement dudict Suresne qui a veu comme il se faict tout ce qui ce peult pour vous secourir et envoier argent et pouvez croire que je continueray toujours à faire ce qui sera possible en cela, ayant faict ordonner, oultre lesdicts 40,000 livres d'une part et 9000 livres d'aultre, encore 15,000 livres pour achat de bleds dont serez secouru sans retardement, car l'argent dudict bled jusques à la concurrence desdicts 15,000 livres est aussi asseuré comme s'il estoit dessja aux

mains du marchand qui a ledict bled à Rouen, de ſorte que vous ſerez ſans difficulté aucune bien ſecouru de pain en voſtre camp et pour ce il fault que vous faciez toute dilligence et que ſans excuſe allez aſſieger Carentan... à Paris le 19e jour de juing 1574.

(De la main de la reine.) *Je vous prie acheve de netoyer votre cartier afin que ayllie aus aultre car vous aves ſi bien fayt que je vouldres que fuſies partout auſi ſere vous ſecouru de tout cet que pouron.*

CATERINE.

PINART.

LA PRINSE

DV COMTE

DE MONTGOMMERY,

dedans le Chasteau de Donfron, par Monsieur de Matignon, Lieutenant en la basse Normandie, en l'absence du Duc de Bouillon,

Le Ieudy vingtseptiesme de May, mil cinq cens soixante & quatorze.

A LYON,

PAR MICHEL IOVE.

1574.

Auec permission.

que là ou il plaira à Dieu faire ſon ſainct commandement de moy, juſques à ce que le roy de Polongne mon frère qui eſt mon légitime ſucceſſeur ſoit arrivé de par deça; et quant à vous, Monſieur de Matignon, encore que je m'aſſeure bien que vous ne défaudrez en rien de votre devoir à contenir toutes choſes en bon repos en votre gouvernement, et à faire congnoiſtre à mes ſubiects l'auctorité de madicte dame et mère et à les retenir en l'affection et dévotion d'obeiſſance qu'ilz doibvent à mon frère, en cas qu'il pleuſt à Dieu faire ſa volunté de moy comme deſſus eſt dict, ſi eſſe que je vous en ay bien voulu eſcrire et vous prier, qu'en remettant devant les yeulx de tous mes ſubiectz, tant de ma nobleſſe que autre ſortes d'eſtats de voſtre charge, la grande fidélité et loyauté que ont touſiours gardées les Francois envers ceux à qui legitimement eſt advenue la ſucceſſion de la coronne et ſceptre royal, dont ils ont eſté recongneus par deſſus toutes les nations du monde, ils en vueillent uſer de meſme à lendroict de mondict frère le roy de Polongne ſur l'accident qui me pourroit ſurvenir, y tenant de voſtre part la bonne main pour aller au-devant de tous les maulx qui pourroient réſulter, à la generalle ruine et ſubverſion de meſdicts ſubiects, là ou ils feroient aultrement et ſe devoieroient de ce qui eſt de leur debvoir ſelon Dieu et la loi de nature. J'ay faict entendre cette mienne volunté à mes frères les ducs d'Alencon et roy de Navarre qui m'ont promis et aſſeuré de l'enſuivre et obéir à madicte dame et mère ſelon l'amour et bonne affection qu'ilz

luy portent et le désir qu'ilz ont à la conservation du repos general de mon royaume, me confiant bien qu'ilz y feront tout loyal devoir de leur part, comme je m'asseure que ferez aussi de la votre. Je n'estendray la présente plus avant que pour prier Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte garde. Escript au Boys de Vincennes le 29e jour de may 1574.

CHARLES.

PINART.

XII.

CATHERINE DE MÉDICIS

A MONSIEUR DE MATIGNON.

30 MAI 1574.

(Bibl. imp. Fr. 3256, f° 93.)

Monsieur de Matignon, nous ne vous saurions assez dire le plaisir et contantement que nous avons receu de la belle prise et réduction que vous avez faicts de Dompfront et du conte de Montgomery qui estoit dedans, dont le sieur de Saint Léger present porteur nous a fait entendre l'histoire. Vous avez si bien et heureusement commencé que je m'asseure que Dieu nous fera la grace que vous acheviez de mesme et remettiez Saint Lo et Carentan soubz l'obéis-

ſance du roy monſieur mon filz pour nous rendre du tout en repos de voſtre coſté En quoy vous avez deja acquis et vous reviendra tout l'honneur que peult deſirer ung bon et grand capitaine. Vous priant continuer avec la meſme vigillance et promptitude que vous avez faict et vous aſſeurer que le roy mondict fils ſera pour vous et pour voſtre advancement tout ce qui luy ſera jamais poſſible et vous en repoſez ſur moy qui prie Dieu, Monſieur de Matignon, vous avoir en ſainte garde. Eſcript au bois de Vincennes le 30 jour de may 1574.

CATERINE.

PINART.

XIII.

CATHERINE DE MÉDICIS

A MONSIEUR DE MATIGNON.

19 JUIN 1574.

(Bibl. Imp. Fr. 3255, f° 37.)

Monſieur de Matignon, je m'aſſeure, ſuivant que je vous ay eſcript par le courrier qui vous fuſt renvoyé il y a quatre ou cinq jours, vous avez fait envers les capitaines de gens de pied et officiers de l'artillerie que chacun aura

quasi en leur extreme necessité le xix. iour d'Auril 1573. pour s'acquiter de ceste inique promesse, violant au reste tout droict diuin et humain, il les vint veoir & secourir par mer, auec quarante cinq vaisseaux ou enuiron, tant grans que petis : lesquels se presenterent assez pres de la rade de la Rochelle, cõme s'ils eussent voulu entrer dedans la ville, & estoyẽt chargez principalement de larrons fugitifs & bannis. Mais soudain qu'ils furẽt découuers, mõsieur de Biron par le cõmandement du vertueux Prince Hẽry, pour lors Duc d'Anjou, & maintenant par la grace de Dieu Roy de France, & de Pologne, y dõna si bon ordre qu'ils trouuerent à qui parler. Car on leur presenta en teste quatorze ou quinze grans vaisseaux, la grande carraque, & six ou sept galleres du Baron de la Garde, tous biens garnis de bons soldats. Outre plus trois canons de batterie, & deux couleurines, qui furent posees sur le bord de la mer. Et d'autant que le vent estoit contraire aux vns & aux autres, furent contraints de mouiller l'ancre à la distance de la portee du canon, & tost aprés cest excellent Lieutenant Henry, & autres Princes & Seigneurs de sa compagnie, suyuis d'vn nombre infini de cauallerie, s'acheminerent en toute diligence vers le quartier, où auoyent esté découuerts lesdicts vaisseaux.

Et le lendemain monsieur de Biron fit marcher tel nombre de soldats, que la mer en estoit bordée vne grande demie lieuë & plus. Et sur les trois heures apres midy, deux de noz galeres furent agacer lesdicts vaisseaux, pour les attirer

mains du marchand qui a ledict bled à Rouen, de ſorte que vous ſerez ſans difficulté aucune bien ſecouru de pain en voſtre camp et pour ce il fault que vous faciez toute dilligence et que ſans excuſe alliez aſſieger Carentan. . . à Paris le 19e jour de juing 1574.

(De la main de la reine.) *Je vous prie acheve de netoyer votre cartier afin que ayllie aus aultre car vous aves ſi bien fayt que je vouldres que fuſies partout auſi ſere vous ſecouru de tout cet que pouron.*

CATERINE.

PINART.

toute ſa maiſon & ſuitte l'accõpagner iuſques ſur la frõtiere du Royaume, & de n'abandõner point ce frere treſcher & treſſainct, qu'il ne fuſt venu iuſques ſur les marches de l'Alemagne : mais ſur le chemin eſtãt ſurpris d'vne griefve & dangereuſe fieure, fut forcé & cõtraint de chãger de conseil. Donc à Vitry fut faicte cette triſte ſeparation : le Roy Charles vexé de mal en ſon corps & en ſon eſprit, demeurãt fort desconforté du departemẽt de ſon frere : & Henry ioyeux de la pacification de la France, ſ'en allant content & deliberé prendre poſſeſſiõ du Royaume puiſſant & fleuriſſant qu'on luy auoit offert.

Cependãt ne penſez pas que l'ame miſerable de Montgõmery fuſt en repos, qui ayant paſsé le Rubicon, & engagé ſa teſte, qu'il ne pouuoit perdre qu'vne fois, s'eſtoit reſolu de ſucceder en la place de l'Amiral Gaſpard de Colligny : c'eſt à dire, peruertir toute police, exercer tout gẽre de cruauté, faire tous les maux & meſchancetez dont il ſe pourroit auiser : ou, au pis aller, perdre vne pauure & malheureuſe vie, qu'auſſi bien la vieilleſſe quelque matin luy pouſſeroit hors du corps. Il conſideroit qu'en meilleure & plus propre ſaiſon il ne ſauroit reprendre ſes erres, ny ſe mettre aux champs, ſinon lors que le pays eſtoit deſtitué de ſon plus ſeur et plus affectiõné protecteur & defenſeur, à l'õbre ſeule duquel il ſouloit fremir de crainte & horreur : le Royaume eſpuiſé de finãces, tant pour les guerres precedentes, qu'autres fraiz et charges ſur charges, qu'il auoit conuenu porter & endurer : le Roy tombé en vne longue

fieure, qui feroit, peut eftre, fuffifante, auec les ennuys & facheries que luy dõneroit ledit Montgõmery, de le faire mourir. Dauantage, il fentoit fa reputation & credit plus grand que iamais, tãt hors le Royaume que dedans, enuers les Seigneurs & villes de fa faction, pour eftre demeuré le plus grand & obftiné chef d'icelle : dont il fe perfuadoit qu'vne ou deux autres fecoufles terraffoyẽt aifément fous fa mifericorde, le tãt caduque & ruineux eftat de la France. Eftima que pour eftre pluftoft preft, il ne luy eftoit expediẽt de dormir pendant ce public repos : ains cõtinuant fon maltalent, & vieilles rufes de fon predeceffeur l'Amiral de Chaftillon, faire fecretement fes apprefts, à fin d'entrer en lice biẽ en cõche, quãd bon luy fembleroit, & auant que le Roy malade, & enclin à la tranquillité de fes fubiects, euft penfé à reprẽdre les armes, & pourueoir à la manutẽtiõ de fes eftats, & feureté de fa perfonne. A ceft effect il enuoya gens de tous coftez pour entretenir les rebelles ia gagnez, & en aquefler d'autres, fi faire fe pouuoit. Il enchargea aux Cõfiftoires & finodes d'animer les eglifes Huguenottes, à plus ardemment efpoufer cefte caufe biẽ acheminee : enroller foldats, & leuer nouueaux deniers. Dreffe & equippe nombre de nauires pour paffer & tenir la mer : tafche de faire refufer à plufieurs les deniers que fa Maieffé demandoit par forme d'aide, pour fubuenir aux affaires de ce Royaume, couurans leur cõtrauention des foules et oppreffions du peuple, dont il eftoit la caufe principale. Ne peut toutesfois beaucoup profiter à l'endroit de

ceux-cy, qui defia eſtoiēt d'ailleurs aduertis et perſuadez, que ce n'eſt qu'vne vraye pipperie, ordinaire à tous remueurs de meſnage, pour les attirer de la patrie, de leur vouloir faire accroire, que leur querelle eſt pour décharger le peuple d'impoſts & ſubſides, veu qu'ils n'en payent vne ſeule maille: ny pareillement pour eſperance de liberté cōcernant le faict de la religiō: car leurs deportemens monſtrēt aſſez, qu'ils n'ont deuant les yeux ny vn Dieu, ny ſes cōmandemens. La plus grande playe qu'il fit au corps de ce Royaume, fut quand par ſubtil, cauteleux & malicieux moyens, il débaucha aucūs Seigneurs, Capitaines & Gentils-hommes, deſquels le naturel eſtoit bon, & du tout affectionné à leur Prince, & au bien de la patrie, qui les a produits & entretenus. Mais pour mieux les enfiler à ſa cordelle, il leur miſt en teſte vne opinion de meſcontentement, diſant qu'ils auoyent iuſte occaſion de ſe plaindre de ce qu'ils ne manioiēt pas les affaires, & que d'autres qui n'eſtoiēt à preferer à eux, les manioyēt.

Le meſcontentemēt pour quelque choſe que ſe puiſſe eſtre, eſt vn ver qui picque aigremēt les cœurs des hōmes: & tant plus les hommes ſont grans, plus ils ſe ſentēt eſmeuz de la moindre occaſion, ou de la moindre opinion qu'ils ont de ſe meſcōtenter. Sous ceſte couleur de meſcontentement, il fit bander & eſleuer quelques Seigneurs, Capitaines & gentilshommes, les vns ja imbeuz de nouuelles opiniōs du Caluiniſme, les autres non: mais c'eſtoit vn preparatif, pour les y faire venir. Car il eſt vray-ſemblable, qu'il ne pouuoit

facilemẽt leur faire penſer, qu'ils fuſſent mal cõtens, s'ils ne demeuroiẽt puis apres Caluiniſtes : ny Caluinistes, s'ils n'eſtoient premieremẽt mal contẽs : eſtant ſon intention leur fourrer en la fantaſie ces deux opiniõs, qu'il falloit neceſſairemẽt leur imprimer, pour les mettre de ſon party, & pour s'appuyer d'eux au baſtiment de ſes deſſeins.

Cela faict il cõmença à partager, à propos de dire, ſecretemẽt le Royaume auec le Roy, & de dõner eſpoir aux vns & aux autres d'obtenir ce qu'ils demãderoyẽt. Le iour qu'il leur aſſigna pour prendre les armes & ſe remuer de tous les endroicts de la Frãce, fut le xxiij. de Feurier, iour de Careſme-prenant, qui ſembloit fort propre pour eux : car lors chacun ne penſe qu'à ſe reſiouyr, & faire bonne chere : Dieu toutesfois y pourueut : car il diſſipa la plus part de leurs entreprinſes. La Normãdie ſeule fut, où ils firẽt mieux leurs affaires, pour le voiſinage & intelligẽces que Mõtgommery y auoit. Ils ſ'emparerent par ſurpriſe de S. Lo, de Carentan & Donfron. Vray eſt, qu'au Poitou ils occuperent auſſi Fontenay, Luſignan, & Talmon : au Lyonnois la ville de Maleual, & le chaſteau de Peraut, & autres places en autres Prouinces : mais pour-autãt que ie pretẽs icy décrire la priſe dudict Mõtgommery, à fin de n'ennuyer perſonne par vn trop lõg diſcours, ie me retrencheray, aiouſtant comme en paſſant, que le penultiéme dudict mois de Feurier, vindrẽt aduertiſſemens au Roy eſtant à S. Germain en Laye, qu'on auoit deſcouuert cinq cens cheuaux, ramaſſez de la Beauſſe & du Perche, qui marchoient à grande aleine pour

le ſurprẽdre. La plus part de la ſuitte de la Court dés la meſme heure deſlogea auec la plus grãde confuſion & au plus mauuais ordre du mõde, pour ſe retirer à Paris, & pluſieurs, pour trop ſe haſter, ſe noyerent au paſſage des ports. Le Roy toutesfois plus cõſtant et mieux aſſeuré ne partit que le Dimãche au matin, & vint au chaſteau de Bologne. Il n'y a rien ſi ſainct, qui ne ſoit violé & corrõpu par les mains impures de ces ſacrileges. Sãs point de faute non ſeulemẽt la grandeur du Prince, mais auſſi ſa perſõne eſt ſi ſaincte qu'elle ne peut eſtre violee, ſans un grand forfaict et meſchãceté. Au temps paſſé les Empereurs Romains auoient de couſtume, à fin d'eſtre plus reuerez, ſe remparer de la puiſſance & auctorité Tribunitie, laquelle en la Republique eſtoit eſtimée ſacroſaincte. Mais ie diray & ſouſtiẽdray, que la dignité des Roys par ſon droict & merite eſt beaucoup plus ſaincte, laquelle la loi diuine cõfirme par ſon chreſme. Et n'y a point de doute, que les ſubiects, par droict auſsi de nature, doiuent honorer & aymer leur Prince, comme leur pere, & qu'ils doiuent eſtre autãt ou plus ſoucieux de ſon ſalut, proſperité & ſanté, que du leur propre. Or dés le commencement de ces eſmotions, le frere de Mõtgomery, ſurnommé de S. Iean, fut occis faiſant amas de gens, qui fut vn preſage de bon heur pour les Catholiques, & de meſchef pour ſa maiſon, ſ'il l'euſt ſceu entendre. Pour cela toutesfois ne ſe trouua il eſtõné, ny aucunemẽt retardé & refroidy en ſes entreprinſes : ains ce fut lors que plus il monſtra ſa rage &

vomit ſon venin. Il paſſa ſoudainemẽt la mer, mit pié à terre à Carentan, qui tenoit pour luy, là où il laiſſa ſon fils pour l'apprendre à faire teſte aux officiers de la Maieſté du Roy. De là il alla S. Lo, où il feit aſſez long ſeiour : le Roy enuoya vers luy le Vicõte de Touraine & le Sieur de Guiton, pour voir ce qu'il voudroit dire. Demeurãt arreſté en ſa folle opinion, & s'y voyant obſtinémẽt aſſiegé, & que le lieu n'eſtoit de defenſe, delibera d'oſter de peril ſa perſonne deuãt neantmoins que de partir, cõſtitua en ladite ville ſon lieutenant Coulombiers. Ce Coulombiers, à fin de mieux vous le remarquer, eſt vn gentil hõme Normand, vieux cõpagnon dudit Mõtgommery, qui le 2. iour de Septembre 1568. ſous vmbre d'hoſpitalité & amitié alla à Oyron, chaſteau de mõſieur le Duc de Ruanois, grand eſcuier de France, le ſaluẽ de la part de mõſieur d'Andelot, lequel luy auoit cõmandé (ainſi qu'il diſoit) d'exempter ſes ſubiets du paſſage que ſon armee deuoit faire le lẽdemain, & toutesfois le pilla, & l'ẽmena priſonnier à la Rochelle. Montgõmery apres auoir exhorté les tenãs rebelles à auoir bõne eſperãce & bon courage, leur promit qu'il alloit querir du ſecours, & que bien toſt il feroit leuer le ſiege, auec la courte hõte de ceux qui eſtoyẽt deuãt : & alors ils pourroyent en toute liberté ſaccager & deſtruire le plat païs. Donc pour ſe faciliter le paſſage, fit faire vne ſaillie, par le moyen de laquelle pour ce coup il ſe ſauua brauemẽt. Eſchappé qu'il eſt, s'en fuit d'vne traicte à Dõfron, de laquelle s'eſtoyent emparés aucũs de ſes partiſans des le premier ſon de la trompette. De ce tumulte,

cõme desia nous auons dit, y auoyent retiré tous les viures des enuirõs. Donfron est vne ville en Passois, pres Lassan & Goron, au diocese du Maine : mais de la iurisdiction d'Alançon : le chasteau en est fort, & haut esleué sur vne roche : la riuiere du Meine y a son cours, qui lors estoit petite. Monsieur de Matignon, lieutenant en la basse Normandie, en l'absence du Duc de Bouillon, l'eust plus volontiers battu & forcé, s'il en eust eu le commandement : mais il n'osoit de peur de tõber en indignation, & en faute. Toutesfois il vint à poursuivre Montgõmery auec le plus grãd nombre de gens qu'il peut cõduire, laissant vne partie de ses gens deuãt Sainct Lo. Dauãtaige fait sonner le toquesain de tous costez, amassa les communes, & mit si grandes forces aux portes de Donfron, que Montgõmery estãt prest à partir soudain qu'ils furẽt arriuez, trouua si grosse haye & si espesse, qu'il falut qu'il rentrast malgré qu'il en eust. Il s'y estoit retiré seulemẽt pour s'y refraichir, & faire repaistre et reposer ses chevaux. Car son intention estoit de tenir tousiours la cãpagne, & ioindre le plus de cauallerie qu'il pourroit, se dõnant garde sur toutes choses de s'enfermer ny enclorre en aucũ lieu. On pense, qu'il vouloit entrer dans Alãçon, pour en tirer quelque somme de deniers : car il y auoit secrettes intelligẽces & menees auec aucuns habitãs qui luy fauorisoyent. Aussi autresfois luy & ses freres s'estoyent saisis de laditte ville d'Alançõ & de Falaize, & les quitterẽt soudain, n'ayant autre dessein que d'y faire leur main, et d'y asseurer le passage de leurs forces : par quoy il

s'en eſtoit approché, pour auiſer les moyens d'y aller. C'eſtoit vers le cõmencement du mois d'Auril : & Dieu ſçait quels propos ſemoyent cenx qui le plaignoiẽt, & qui l'euſſent ſouhaité hors de là : que Montgommery n'eſtoit point dedans Donfron, qu'il eſtoit paſsé en Ecoſſe : aucuns diſans qu'il ne reuiendroit point : autres, qu'il eſtoit allé querir deux mille Eſcoſſois tous leuez, & qui l'attendoient. De faict, ſur la fin dudit mois font courir vn bruit, que les Dieppois auoiẽt rencontré les nauires dudit Montgommery, & qu'ils s'eſtoient bien eſtrillez. C'eſtoient menſonges appoſtees pour refroidir le courage des plus eſchaufez : lesquelles touteſfois ne peurẽt auoir tãt de credit enuers mõſieur de Matignon, de l'empeſcher qu'il ne pourſuiuiſt ſa premiere pointe, bien affeuré qu'il le tenoit enclos. De tous coſtez il appelle ſecours pour tirer de là dedãs Mõtgomery : & y venoit on prõptement et ioyeuſement, cõme pour prendre vne beſte furieuſe, & qui a gaſté tout vn païs. Entre autres y accourut Mõſieur de Lucé, qui paſſa par la Beauſſe, cõduiſant vn beau regiment. Monſieur de Feruaques, qui en autres occurrẽces a faict preuue de ſa fidelité. S'y trouua auſſi Monſieur de Lauardin, qui y fit bien ſon deuoir. Le Capitaine Saincte Chriſtine s'y acheminoit pareillement : mais les cõmunes deffirent ſa compagnie pour les exces que faiſoient ſes ſoldats aux bõnes gẽs. Du mois de May, par le commandement du Roy, Monſieur de Láſac s'en alla à Eſtãpes pour amaſſer les trouppes, & les cõduire vers Donfron : toutesfois il fut incontinẽt contremandé, ou pour le

ſoulager de ce trauail, eſtant perſonnage plein d'aage & de merites, ou bien à fin de laiſſer iouyr Monſieur de Matignon de la gloire qu'il pretẽdoit en ceſte affaire. Mõſieur de S. Leger y arriua fort à propos auec bien cent gentilshõmes. En ce meſme mois partit auſſi pour y aller Monſieur de Malicorne, aſſez cogneu pour les ſeruices qu'il a faictz au Roys, tant deçà que delà les montz. Cependant Monſieur de Matignon faiſoit faire les approches & tranchees deuant la ville, & menoit le canõ de Caen, qu'il auoit enuoyé querir, à fin de battre la place. La cauallerie demeura ſur les aiſles pour ſouſtenir l'infanterie, iuſques à ce que l'artillerie fuſt arriuée : laquelle eſtãt poſee en vne chapelle vis à vis du chaſteau, on fit tirer la cauallerie autre part. Noſtre camp pouuoit eſtre de trois à quatre mille hõmes : l'ennemy n'euſt ſceu auoir auec luy cent hommes de defenſe.

Le xix. iour dudict mois de May, veille de l'Aſcenſiõ, il fit vne furieuſe ſaillie, pour eſchaper, mais il fut encore plus furieuſement repouſſé, & y moureut de vaillans hommes tant d'vne part que d'autre.

Le dimanche XXIII. on cõmença la batterie tant de la ville que du chaſteau, qui ſe fit de ſept pieces de canon : laquelle dura depuis quatre heures du matin iuſques à midy. La breche faicte et veuë aſſez raiſonnable, falut aller à l'aſſaut : le ſoldat n'en voulant maſcher, la nobleſſe s'y preſenta. Parquoy on mena trois cõpagnies pour la ville, & cinq pour le chaſteau, chacune de trois cens hõmes. La ville fut incontinẽt prinſe, car il ne s'y trouua perſonne qui fiſt

resistéce : ceux qui y entrerét les premiers, eurent pour leur part de bós cheuaux & autre butin, que les rebelles y auoient retiré & laissé, ne pouuans fourrer le tout dedans le chasteau. Aux caues des maisons fut trouué vingt ou trente pauures gens seulement.

Ceux du chasteau soustindrét l'assaut iusques à la nuict. Le lédemain Montgommery, à qui desia le cœur failloit, voiát qu'il n'y auoit moien de se pouuoir defendre, demanda à parlementer, ce qui luy fut accordé : ses remonstrances & prieres furent enuoyees au Roy, en attédant la responce : desquelles en ces iours ne fut faict autre chose. Le Ieudy au matin il se rendit entre les mains de Monsieur de Matignon, auec quarante des plus apparens, toutes munitions & autres cómoditez necessaires aux assiegez, principalement d'eau leur defaillant : le reste de ses soldatz fut abandonné à la mercy des nostres. Quand il se rendit, il estoit vestu d'vne gargueſque & collet de buffle, passementez de fil d'argent.

Vendredy xxviij. dudict mois le camp se leua de deuant Donfron, & mene ló Mótgommery & autres prisonniers deuant Carentan, pour faire rendre la ville : de là ils iront à S. Lo. A Donfron on a laissé vne compagnie de soldats en garnison, tant pour garder la place, que pour faire penser & traicter les vulnerez & blessez, qui y sont demourez.

Les viures estoient à assez bon compte, selon la saison du temps & commodité du lieu : car la terre n'est de grand raport, mais quasi sterile, & cóme approchát au païs de

Nuz. La chair y eſtoit à bon marché : vous y auiez le veau pour vingt ſolz, & le mouton pour cinq & pour ſix.

Entre les ſeigneurs qui y ont eſté griefuement bleſſez, ſont Meſſieurs de Feruaques & Leuardin.

Le Royaume ſera heureux d'eſtre deliuré d'vn ſi pernicieux homme, qui depuis quatorze ans en ça n'a ceſſé de courir les haures de France, rauager le païs, tourmenter le peuple, & faire des maux infinis.

FIN.

LE SIEGE
DE DANFRONC

auec les occaſions d'icellui,
& de la captiuité de tres-
vertueux, & magnani-
me seigneur Gabriel,
conte de Mont-
gommeri

Ensemble la mort d'icellui.

Imprimé nouuellement.

M. D. LXXIIII.

LE SIEGE DE DANFRONC.

—

Au Lecteur. S.

—

PAr ce que quelque bon historien a fait imprimer à Paris & publier un libelle d'iniures, qu'il appelle La prinse du Conte de Mongommeri dedans Danfronc, etc. *& que cela est farci de calomnies & manteries si impudentes, que le papier rougit quasi de honte de porter si malplaisantes fables : il m'a semblé qu'estant permis à cestui la d'en escrire telz contes par ouir dire, on ne trouuera estrange que i'en recite la verité, pour y auoir esté present, ayant eu cest honneur, moi le moindre de tous de m'estre employé selon que i'ai peu en ceste iuste querele, & d'auoir participé à l'affliction de mes freres & compaignons. Et parce que en ces tristes guerres de Normandie, ie nai gueres esté esloingné de Monsievr le Conte de Montgommeri, iescrirai non par ouir dire, mais seulemant ce que*

i'ai veu, & ou ie me ſuis trouué. Ie touche ſur la fin un mot de ſa mort : non pour l'auoir veue, mais par ce que i'en ai peu apprandre tant par perſonnes qui eſtoyent lors à Paris, que par diuerſes lettres eſcrites par les Papistes de Paris, perſonnages de qualité, leſquelles i'ai veues. Proteſtant que l'affection que ie porte a l'equité de ce parti, ne me fera eſloigner d'une ſyllabe de la verité, laquelle ie desire preferer touſiours à toutes choſes, & à tous hommes, quelz qu'ilz puiſſent eſtre. Ie repren quelques choſes de plus haut que Danfronc, tant pour en eſclarcir ſommairemant la verité (qui a eſté embrouillée par ledit libelle, & par un petit traitté qu'un autre flateur de Cour a fait de la prinſe de ſainct Lo) *que pour montrer les occaſions qui ſe ſont preſentées, pour amener Monſievr le Conte à Danfronc. Ie ne m'amuſe point à iniures, pour n'eſtre mon naturel adonné à cela, ni meſme à reſpondre particulierement à leurs calomnies : eſtimant montrer suffisamment la fauſſeté dicelles, en recitant la ſimple verité. Eſcrit ce 15. de Iuillet 1574.*

LE SIEGE DE DANFRONC

Auec les occasions d'iceluy, & de la Captiuité de Gabriel Conte de Montgommery.

LE leudy onziesme de mars 1574. Le Conte de Montgommery, accompagné des sieurs de Lorges, & de Galardon ses enfans, partit de l'Isle de Gerzé pour passer en Normandie, où la noblesse l'appelloit, afin de tous ensemble auec les autres vertueux François s'opposer au second massacre general qu'on auoit delibere de faire en ce royaume, sur ceux de la religiõ reformee, & bon nombre des meilleurs Catholiques, remettre sus le seruice de Dieu, qu'on auoit mis sous les pieds, contre les edits & promesses du roy, & tascher à y restablir quelque ordre et iustice, au lieu de l'horrible confusion & iniustice, qui accabloyent du tout ce miserable royaume. Les seigneurs de Colombieres & de Sei, auec enuiron cinquante gentilshommes le vindrent receuoir à sa descente aux Rades. De là, le Conte s'achemine

à ſainct Lo, d'où il partit le lendemain pour aller assieger Carentan. Laquelle fut contrainte ſe rendre le troiſieſme iour du siege.

Peu de iours apres pour faire munir Carentan de viures, & eſloigner les troupes du pays qu'il vouloit contregarder il s'achemina vers Valloignes. Enuiron quinze iours après, ayant receu auertissement du sieur de Guitri (lequel auec ſa cornette gardoit le passage du grand Vai) que les Catholiques ennemis, avec nouuelles forces de caualerie, vouloyent faire effort de passer le Vay, laiſſa Valloignes, pour leur aller faire teſte, & les empeſcher de paſſer : auec la caualerie (qui eſtoit de deux cens chevaux en tout) demeura huit iours au grãd Vai, durant leſquels deux fois tous les iours, aux heures du Vai, il se presentoyent en bataille, pour combattre ſi l'ennemy eut voulu paſſer : lequel faiſoit pareille contenance de l'autre coſte de l'eau, craignant le meſme du Conte. Ce que voyant & ſe doutant bien que l'ennemy auoit autre deſſein que de passer, s'achemine à ſainct Lo, auec la caualerie. Cependant les ſieurs de Matignon & de Feruaques, s'eſtans fortifiez de nouuelles compagnies ſe vont camper deuant ſainct Lo, le Samedy 17. de auril. Or doutant que la ville n'eſtoit pourueue de viures pour les chevaux, le Conte pour ne perdre là dedãs ſa cavalerie, ſuyuant la remonſtrance du ſieur de Colombieres, & l'aduis des principaux capitaines & gentils hommes, après auoir donné ordre à la ville, part ſur les dix heures du soir, le cinquieſme iour du siege, & sortant par la porte

Dolee auec enuiron huit vingts cheuaux, sans harquebusiers, rompt la premiere barriquade du grand faux bourg qui est de ce coste-là, pres de la riuiere, passe tout à trauers le faux bourg, dans lequel l'ennemy estoit logé, rompt la seconde barriquade, & ayant descendu vn mur de la hauteur d'vn homme, passa la riviere auec sa troupe, sans perdre pas vn homme, ni que aucun fut blesse des coups d'harquebuze que l'ennemy tiroit, horsmis vn valet, qui fut attaint d'vn plomb à la cuisse. Le lendemain il arriue à Adeuille pres du grand Vai, où il seiourne quelques iours, pour cependant faire fortifier & auitailler Carentan, & le pont Douure: tandis que quelque troupe de gentilshommes s'assembloit pour le venir trouuer. Cependant le Roy amassoit de grandes forces, tant de cheual que de pied, lesquelles il enuoyoit là bas, pour enfermer le Conte en ces destroits deuant qu'il peust ioindre autres forces. Au moyen de quoy, pour ropre ces desseins, & aller ioindre six vingts cheuaux que le sieur de Halot deuait amener du pays de Caux, & du coste de la Bretagne & Anioú, le Conte luy vingtiesme seulement, part d'Adeuille le cinquiesme de May sur les 11. heures du soir: laissant à Carétan le sieur de Lorges (qui tenoit encor le lict d'vn coup d'harquebuze qu'il auoit eu à la iambe, en vne escarmouche) les sieurs de Galardon & de Guitri, auec tout le reste des gentilshommes & soldats qui estoyent en ce quartier-là.

Le Samedy huitiesme de May, à neuf heures du matin le Conte arriua à Damfront, où il faisoit estat de seiourner

ſes cheuaux vn iour ou deux, deuant que passer outre, doutant q'uils auoyẽt fait de grãdes traites. Pluſieurs cependant qui ne ſauoyent pourquoy il eſtoit allé vers ce pays de Danfronc le suiuirent toſt apres. Tellement que ce meſme iour à midy les ſieurs de Sei, de Chauuini, Dubreul, & Deſhayes auec enuiron quarante cheuaux y arriuerent auſſi.

L'ennemy (qui en eſt promptement auerti) voyant le Conte dans vne ville foible, & mal munie de toutes choſes, marche apres en toute diligence auec la caualerie, & quelques harquebuziers à cheual. Tellement que le lendemain Dimanche neufieſme de May à huit heures du matin ils ſe trouvent deuant Danfronc, ſans que preſque on s'en donnaſt garde, car le ſieur de Riberprei lieutenant de la compagnie du ſieur de la Mailleraye, alla dõner iuſques à la petite porte de la ville, là où n'y auoit grande garde, & d'vn coup de piſtole tua vn soldat qui eſtoit hors la porte. Et lors on deſcouure la caualerie des ennemis, & quelque nombre d'harquebuziers qui auoyent mis pied à terre. Dedans la ville & chaſteau de Danfronc ni auoit que quatre vingts harquebuziers, ſous la charge du capitaine Latouche, deſquels l'enſeigne auoit intelligence auec ceux de dehors, de ſorte que finalement conuaincu de trahiſon il en fut puni. Quant aux habitans de la ville (qui eſt fort petite) dautant qu'il n'y en auoit que trois ou quatre de la Religion, les autres s'eſtoyent absentez.

Les ennemis auſſi toſt qu'ils ſont arrivez deuant la ville

ſe mettent en bataille, ſur le haut d'une montagne qui regarde dans la ville & le chaſteau. Et tout le long du iour depuis les huit heures du matin iuſques à la nuict, demeurent là, à cheual, & en bataille, attendant les gẽs de pied qu'ils faiſoyent venir, & cependant diſpoſerent ſur les paſſages, & ſur les auenues, le plus pres qu'ils peurent des murailles, ce qu'ils auoyent amené d'harquebuziers. Sur le ſoir comme le ſoleil ſe couchoit, le Conte fit faire vn ſaillie de vingtcinq cheuaux conduits par le ſieur du Broſſay ſainct Grauei: mais dautant que ils ne pouuoyent ſortir qu'vn à vn, les premiers douze ou quinze qui furent dehors auec le ſieur du Broſſay, ſans attendre les autres, piquent droit vers l'ennemy qui auoit mis deuant quelque bon nombre d'harquebuſiers, derriere vne haye ſur le chemin: nonobſtant leſquels ces quinze cheuaux paſſent outre, donnent dans ce grãd hot de caualerie, qui eſtoit encor en bataille, & l'enfonçent. Là fut tué le ſieur de Friaize, & deux autres pris. Du coſté des ennemis furent tuez ſept gentilshommes, & neuf cheuaux, & le ſieur de Riberprei bleſſé d'vn coup d'eſtoc. Les ſieurs de Matignon & de Feruaques eſtoyẽt là: aux enſeignes que le ſieur de Matignon auoit de bõs eſperons, ainſi que diſent pluſieurs de ſes gens: Ie m'en rapporte à ce qui en eſt. En ceſte charge eſtoyent auec le ſieur du Broſſay, les ſieurs de Sei, Dubreul & Deſhayes. Ayans fait ceſte charge, ils ſe retirent ſans faire autre perte. Cependant le ſieur de Matignon (qui commandoit en l'armee) faiſoit toute diligence en deſpẽches à la Cour, pour

auoir encore des forces. Si bien que depuis tous les iours y arriuoyent nouuelles compagnies tant de pied que de cheual, & des meilleures que le roy ou (pour mieux dire) la roine mere peuſt trouuer.

Le Mercredy 12. de May à deux heures apres midy, le Conte fit faire une faillie à pied de huit gentilshommes, bien armez, et vingt harquebuziers: les gentilshommes cõduits par le capitaine Villeneuue, & les harquebuziers par le capitaine Latouche le ieune. Ils ſortirent par la petite porte (car la grande eſtoit condamnee) & allerent donner iuſques dans vne maiſon, où l'ennemy faiſoit vn corps de garde, lequel ils deffirent, & en tuerent la plus part. Apres cela ils ſe retirent le pas, en combatant touſiours, ſans perdre pas vn homme : deux ſoldats ſeulement furent vn peu bleſſez.

Et comme il auient communément es guerres ciuiles, que ceux d'vn party ont touſiours quelque parent en l'autre, les Catholiques ſ'approchoyent ſouuent des murailles, appellans quelque couſin, ou autre de leur conoiſſance, qui eſtoit dans la ville, pour parler à luy. Le ſieur de Matignon auſſi & ceux qui auoyent commandemẽt en ſon armee enuoyoyent fort ſouuent, ou des trompettes, ou des gentilshommes & ſeigneurs qualifiez, ſous ombre de vouloir deuiſer auec quelques vns leurs parẽs ou amis. Le Conte qui n'auoit faute de bon entendement ni d'experience, ne trouuoit pas bon tout cela: ſe doutant bien que ceux qui venoyent ainſi de la part du ſieur de Matignon, n'eſtoyent

enuoyez que pour ſonder l'affection & le courage des ſiens: & que les autres qui venoyent ſous ombre de voir leurs amis, eſtoient enuoyez du chef de l'armée, pour taſcher à les attirer & à coupper ces brãches, afin que le corps de l'arbre demeuraſt puis apres nud. Au moyen de quoy le dit ſieur Conte fit defendre de plus parlementer en quelque ſorte que ce fuſt. Mais vne partie de ſes hommes eſtoit deſia ſi empoiſonnee d'vne laſche eſperance de faire ſon appointement à part auec les ennemis, & l'autre ſi reſolue à trahiſon, qu'eſtans pluſieurs enſemble de meſme conſpiratiõ il ne leur eſtoit malaiſe de parler encor ſecrettement à ceux de dehors. Dont aduint puis apres que la pluſpart ſe deſrobans, abandonnerent laſchement le Conte. Mais Dieu voulut que les ennemis ſe gouuernerent miraculeuſement en leur endroit. Car combien qu'ils aiment & recompenſent les traiſtres & les deſerteurs du party de la Religion. Si eſt-ce qu'ils ont fait vne telle exceptiõ en ceux-cy, que la pluſpart de ceux qui ſe ſont ainſi deſrobez, penſans auoir bien fait leur appointement, incontinent qu'ils ont eſté entre leurs mains, ont eſté retenus priſonniers eſtroitemẽt, deſualiſez du tout, menaſſez, & mis à rançon ſi grande, qu'il eſt quaſi impoſſible à la pluſpart de la payer. Tellement qu'il faut que ie louë en cela les ennemis, que combien que ceux qui ſortirent à la reddition du chaſteau, & qui ſont demeurez en vie ayent eſté mal traitez par eux, ſi eſt-ce qu'ils ont beaucoup plus mal traité les autres qui ſ'en alloyent ainſi à la deſrobee rendre à eux. Conoiſſans bien qu'ils ſ'en alloyent

vers eux, non d'affection qu'ils portaſſent à leur parti quelque mine qu'ils fiſſent: mais par ce qu'ils les ſentoyent alors les plus opulens & les plus forts.

Cependant la royne mere enuoyoit tous les iours au ſieur de Matignon nouuelles forces, & en grand nombre iuſques à faire aller l'armee qui eſtoit deuant S. Lo, horſmis la compagnie du ſieur Deſtree, & enuiron ſix enſeignes de gens de pied. Tellement qu'en peu de iours l'ennemy ſe vid ſi fort deuant Danfrõc, qu'il faiſoit eſtat de quarante deux enſeignes de pietons, qu'il eſtimoit à ſix mil harquebuziers, dont eſtoyent chefs les ſieurs de Luſſey, Lauerdin (deſerteur de la Religion) ſainĉte Colombe, Luſſan, & autres colonnels & capitaines. Quant à la caualerie, ils faiſoyent eſtat de douze cens cheuaux, dont il y auoit dix compagnies de gendarmes, aſauoir celles de Monſieur frere du Roy, des ſieurs de Matignon, de la Mailleraye, de Carrouges, de Vaſſey, Lahunaudaye, Malicorne, & trois autres. Celle du duc de Longueuille y arriua ſur la fin, ſous la conduite du Marquis de Rotelin. Outre ces dix cornettes, y eſtoyent les troupes des ſieurs de Feruaques et de ſainĉt Legier, qui menoyent les gentils-hommes volontaires, & quelques autres compagnies de cheuaux legers.

Tout ce que le Conte pouuoit auoir dans la ville & le chaſteau eſtoyent cinquante cheuaux, et quatre vingts & dix harquebuziers, compris les valets des gentilshommes qui auoyent harquebuzes.

Le 14. de May vn capitaine de gens de cheual de ceux du

Conte, faiſant ſemblant de vouloir aller parler au ſieur de Feruaques (qui pour ce faire ſ'eſtoit approché) comme il fut dehors la ville, ſe retira au camp de l'ennemy luy troiſieſme.

Depuis ce iour-là iuſques à la fin du ſiege, il ne ſe paſſa nuict ou iour que quelques vns de ceux de dedans ne ſe deſrobaſſent par la muraille, ou par le rauelin de la ville, & ſe rendoyent au camp des ennemis, tãt de ceux qui portoyent le titre de gentilshommes, que des ſoldats. Tellement qu'en vne nuict il en ſortit dixhuit par le rauelin. Vn autre matin les premieres nouuelles qu'on eut ouy, c'eſtoit qu'il en eſtoit ſorti la nuict neuf ou dix, vne autre fois quatre, autres fois quinze, autres fois trois. De ſorte que ce pauure ſeigneur ſe voyant ainſi abandonné & trahi, ne pouuoit quaſi plus faire eſtat d'hommes.

La ville et chaſteau de Danfronc ſont ſituez en lieu haut, & pierreux : toutes fois tellement haut, qu'à la portee d'vne harquebuze des murailles il y a deux hautes montaignes des coſtez de Ponent & Septentrion, qui commandent ſi fort & à la ville & au chaſteau, que ceux de dedans ne ſauroyent faire vn pas, qu'ils ne ſoyẽt veus du haut d'icelles. De ſorte que de là les harquebuziers de l'ennemy choiſiſſoyent aiſement un homme de ceux de dedans, & ainſi en ont bleſſe & tue beaucoup, principalement du coſte du chaſteau. C'eſt vne fort petite ville, mal peuplee, pauure & mal baſtie, les murailles tãt de la ville que du chaſteau ſont ſi vieilles, que d'elles meſmes elles tendoyent à ruine : ſi eſpeſſes, qu'en

beaucoup d'endroits, & es lieux les plus dangereux, vn homme n'euſt ſceu paſſer par deſſus, qu'en ſe tenant des deux mains aux crenaux.

Le Dimanche 23. de May à ſept heures du matin, le ſieur de Matignon fit battre le chaſteau de ſix pieces de canõ (vray eſt que l'vne des ſix ne tira pas ſouuent) les cinq cõtinuerent aſſiduellement la batterie depuis les ſept heures du matin iuſques apres midy, ils battoyent contre la tour qui eſt preſques vis à vis la porte du chaſteau, à l'endroit le plus bas de la court.

Vn peu apres les onze heures du matin, comme le Conte viſt deſia vne tour abbatue, & que bien toſt il y auroit grande breche, conſequemment qu'il ſe falloit preparer à l'aſſaut. Conſiderant que lors il n'eut ſceu auoir en tout cent hommes: et que cela n'eſtoit ſuffiſant pour border les murailles de la ville & du chaſteau & pour ſouſtenir l'aſſaut auquel l'ennemy ſe préparoit, reſolut auec l'aduis des principaux qui reſtoyent, d'abandonner la ville, & faire retirer ſes hommes dans le chaſteau, pour tous enſemble faire teſte à l'ennemy lors qu'il viendroit ſe preſenter à l'aſſaut. Et ſuyuant cela, enuoya quand & quand le ſieur du Broſſay à la ville pour faire retirer au chaſteau les hommes qui eſtoyent là: mais la pluſpart d'eux (qui auoyent deliberé de ſe deſrober) faiſans ſemblant de vouloir aller au chaſteau, comme ils voyent le dit ſieur du Broſſay loin d'eux, et les ſieurs de Sei, Deſhayes, et quelques autres ſ'en aller auſſi au chaſteau, trouuent moyen propre d'effectuer leur marche

& deffein, et de s'aller mettre auec les ennemis, vers lesquels toutes fois ils n'ont pas esté receus comme ils pensoyent: car ils les ont mis à grosses rançons, et traittez fort rudement. A ceste fois là ils furent bien trente qui se retirerent auec les ennemis, qui entendans qu'on auoit quitté la ville, n'eut peine que d'y entrer.

La baterie cependant continue tellement au chasteau qu'à demie heure apres midy il y a breche de quarante cinq pas, si raisonnable qu'vn hõme de cheual y fut entré. Et la breche faite ils viennent incontinent à l'assaut. Il est vray que depuis vne heure jusques à deux ce ne furent que coups d'harquebuze, sans venir aux mains. Mais à deux heures, tout ce qu'ils auoyent ordõné pour l'assaut (qui estoit la fleur des hommes de leur armee) viennent furieusement assaillir la breche de pres, là où ils trouuerent en teste monsieur le Cõte, auec quarante hommes seulement, qui soustindrent le combat fort furieux, cinq heures entieres, comme nous verrons maintenant.

Ce que l'ennemy auoit ordonné pour l'assaut, des hommes choisis de l'armee, estoit dix gentilhommes de chasque compagnie de gendarmes, qui faisoyent cẽt gentilshommes, sans ceux-là qui y vindrent des autres compagnies en bon nombre, & tout cela bien armé. Auec eux six cens harquebuziers morionnez, & cent corselets piquiers. Qui sont huit cẽs hõmes, lesquels auec les autres qui y vindrent pouuoyent faire mil hommes en tout. Ceste grande troupe estoit conduite par les sieurs de Ferraques, Villermois,

La nuict ſuyuante, ceux du chaſteau remparent leur breſche: mais l'ennemy n'y voulut plus retourner. Il ſe trouua mieux de continuer ſes premieres briſees a ſauoir de deuiſer auec quelques vns de là dedans, dont ils connoiſſoyent l'humeur propre à faire marché, pour les ſouſtraire de là. Or parloyent ils aiſement auec eux, principalement du coſté de la ville, par les fauſſes-brayes & caſemattes, non ſeulement la nuict (pendant que le Conte eſtoit couché à la breſche) mais meſme en plein iour. Tellement que beaucoup ſe deſroberent encor d'auec le Conte.

Depuis le iour de l'aſſaut l'ēnemy tira touſiours quelque coup de canon à la breſche, & force coups d'harquebuze. Car on n'euſt ſceu faire vn pas dans la baſſe court, que ceux de dehors ne le viſſent.

Cependant ils faiſoyent venir encor du canon, & des poudres pour faire vne ſecōde breſche. Ce qu'ils euſſent fait aiſement auec fort peu de poudre, du coſté gauche de la premiere breſche: car la muraille y eſtoit ſi bonne, que d'vn ſeul coup de canon qu'on y tira le lendemain de l'aſſaut, on y fit vne feneſtre de la largeur de quatre pieds et de la hauteur d'vne pique.

Le Mardy 25. de May. vn gentilhomme qui auoit commandement dans le chaſteau, ſortit la nuict par la muraille auec des cordes luy quatre ou cinquieſme. Ceſte nuict-là ſortirent en tout ſept ou huit, cependant que le Conte eſtoit à la breſche. Tellement que le lendemain il ſe vid accompagné ſeulement des bleſſez, & de quinze ou ſeize autres.

Les Mercredy 26. de May. le ſieur de Vaſſay, parla trois fois de compoſition au dit ſieur Conte. On luy en auoit deſia parlé le Mardy, mais il n'y auoit voulu entẽdre, eſperant touſiours qu'il demeureroit auec luy quelque peu d'hommes, pour auec eux mourir enſemble les armes au poing en une breſche. Mais comme il vid que ſes gens ſe deſroboyent à troupes, & que chaſcun faiſant ſon marché à part le laiſſoit là ſeul auec les bleſſez, & fort peu d'autres. deſquels meſmes il voyoit vne partie n'eſtre pas reſolus, ioint que toutes munitions de guerre enſemble l'eau defailloyent fut contraint d'entendre à compoſition principalement pour ſauuer ce peu de gens de bien qui reſtoyent.

La compoſition fut, que le dit ſieur Conte ſortiroit la vie ſauue, & quelques accouſtremens, ſans autres armes, que l'eſpee & la dague. Touſteſfois qu'il demeureroit entre leurs mains quelque certain temps, mais auec bon traitement, & ſeureté de ſa vie. Que les autres ſortiroyent auſſi la vie ſauue, auec l'eſpee et la dague. Laquelle compoſition les ſieurs de Matignon & de Vaſſay promirent & iurerent au ſieur Conte, de garder & faire garder, & obſeruer inuiolablement. A quoy il ſ'arreſta, penſant qu'ils y allaſſent à la bonne foy, & meſurant le naturel des autres par le ſien: veu meſmes que le ſieur de Vaſſay luy eſtoit parent.

Le Ieudy 27. de May. vn peu apres minuict, les ſieurs de Matignon & de Vaſſay ſuiuant la compoſition allerẽt au chaſteau querir le dit ſieur Cõte, lequel ſortit ſeul auec eux. Le ſieur de Chauuini ſortit auſſi. Puis apres ſur les ſept

heures du matin le ſieur de Matignon retourna au chaſteau, pour faire ſortir les autres. Auſſitoſt que le pont ſut baiſſe, il entre, & auec luy tous les ſoldats qu'ils auoyent dans la ville : & auoit tellement apoſté ſon fait qu'au meſme inſtant entroyent auſſi par la breſche, & par les fauſſes brayes, tous leurs gens de pied. Auſſitoſt qu'ils ſont dans le chaſteau, au lieu de garder la compoſition & la foy promiſe, ils commencent à frapper & tuer ces pauures gens deſarmez & rendus, & ce en la preſence du ſieur de Matignõ qui auoua le tout par ſa contenance & par ſon ſilence. Ceux qu'il ne tuerent pas ils les deualiſerent tous, les retindrent priſonniers, les rançonnerent & traiterent fort mal hors mis trois ou quatre qui ne furent pas mis à rançon, dautant qu'ils tomberent entre les mains d'vn ſeigneur qui auoit ſon honneur & droit de la guerre en recommandation. Ils firent mourir vn miniſtre nommé la Bute, & pendirent le capitaine la Touche le ieune.

Trois iours apres la reddition (aſſauoir le 30. de mai) comme Charles 9. Roi de France penſe triompher du Conte de Montgommeri, Dieu triomphe de lui meſmes. Car apres auoir eſté auparauant longuemant malade au Bois de Vincennes, finalemãt ſans pouuoir auoir ce contentemãt de voir le Cõte de Montgõmeri, & le traitter à ſa mode, il meurt ce iour la (qui eſtoit le iour de la Pentecoſte) ſur le ſoir, d'un mal de poulmons, & d'un flux de ſang ſi eſtrange, qu'il perdoit le ſang de tous coſtez, en grande abondãce.

Cependant Catherine Demedicis Roi de France (qui aime tellemant la vertu, qu'il faut quelle la perſecute meſmes en ſes propres enfans) tenoit priſonnier, cõme elle fait encore, tres vertueux & tresexcellent prince monſieur frere du feu Roi, & les autres premiers Princes, & principaux officiers de la Corõne, afin que rien ne lempeche de regner, & d'obtenir par force, ce que les loix de ce Royaume & l'authorité des eſtatz lui deffendent.

Le Roi mort, la Royne mere ne laiſſe pourtant (auſſi bien que ſi elle eut eſté Roy) de mander à Monſieur de Matignõ, qu'il lui envoyaſt Monſieur le Conte. Lequel ſieur Matignon, ne ſe ſouvenãt plus de la promeſſe qu'il lui auoit faite, au lieu de conſiderer, qu'il n'i auoit plus de Roy en France pour lui commander, que la Royne mere n'auoit nulle authorité, que cellui ſeul qui lors pour labſence du Roi pouuoit de droit commander au Royaume, eſtoit priſonnier, comme auſſi les autres premiers Princes, & officiers de la Couronne (ainſi que nous auons dit:) au lieu di-ie de cõſiderer ces choſes, au seul mandemant d'une femme, non ſeulement eſtrangere, mais Italienne, ſe deſſaiſit de la perſone de Monſieur le Conte, dont il eſtoit chargé, & le lui enuoye. Auſſi toſt qu'il eſt arriué à Paris, on le met à la Cõciergerie, en priſon bien eſtroitte, comme ſi c'eut eſté un criminel, prins par un Preuoſt de Mareſchaux.

La Cour de Parlemant de Paris (qui ne voyoit nulle raiſon pour le faire mourir) fut ſi bien gaignée, qu'a la fin il

fallut qu'elle controuuat quelque caufe pour le condanner à mort, & non feulement pour lui ofter la vie, mais auffi pour le tormenter par la queftion. Tellemant que le fãmedi 26. de Iuin, ayans iniquement condamné de leze Maiefté ce vertueux feigneur, & lui ayans cruellemãt donne la queftion, finalemant fur les quatre heures apres midi lui font trancher la tefte en la place de Greue, la ou (comme les Papiftes mefmes difent, & efcriuent de Paris) il eft mort auec une finguliere conftance, & magnanimité, reiettant au loing la confeffion auriculaire, & lidole de la crois qu'on lui prefentoit pour adorer. Proteftant publiquemant qu'il mouroit innocent de ce qu'on lui mettoit fus, & que, fouz pretexte de confpiration contre le Roi (ou il n'auoit iamais penfé) on le faifoit mourir en haine de la Religion dont il faifoit profeffion. Remerciant Dieu de ce qu'il lui faifoit c'eft honneur, de fceller de fon fang la doctrine de falut qu'il lui auoit enfeignée, & de pouvoir mourir pour fon nom.

FIN.

LA PRINSE
DE LA VILLE DE SAINCT LO,

par Monſieur de Matignon, Lieutenant pour le Roy en la baſſe Normandie, en l'abſence du Duc de Bouillon, le Ieudy dixieſme iour de Iuin, Mil Cinq cens ſeptante & quatre.

Faiſant mention de la prinse de Montgõmery auec les noms, & le nombre de ceux qui ſont demourez à l'aſſault, tant morts que bleſſez d'une part et d'autre

¶ On les vend à Troyes, chez Claude Garnier demourant en la petite Tennerie, ſur le premier pont, tenant ſa boutique en la Rue noſtre Dame.
¶ Auec priuilege.

LA VICTOIRE QVE DIEV DONNA LE IOVR DV ſainct Sacrement aux Catholiques, contre les rebelles & complices de Montgommery, à la prinſe de Sainct Lo.

NOVS deuons bien remercier Dieu tout puiſſant de ce que iamais il n'à laiſſé la France abandõnée ny delaiſſée lors qu'elle à eſté agitée & aſſaillie de toutes parts, tant du paſſé que du preſent, mais toutesfois pluſtoſt aſſaillie et agitée par la peruerſité des meſchans, qui ordinairemẽt cõtinuẽt leurs vanitez & opprobres, qui nous eſt vn grãd indice, ſigne et marque euidente de la pureté & valeur de la Religion catholique, & abomination totalle de leur reformée. Mais ſi nous voulons congnoiſtre & veoir vn cas qui ſpeciallement et de freſche memoire

eſt manifeſté, face preuue de ma propoſition. Il nous fault conſiderer ſeullemẽt la mort du ſeu Roy Charles treſchreſtien, neufieſme de ce nom, qui eſt (cõme toutes mutations ſont dangereuſes) preiudiciable à ce Royaume, & toutesfois par la ſageſſe et prouidence de la Roine Mere regẽte qui à ces accidẽs ſ'eſt tellemẽt portée, & auec modeſtie monſtrée, qu'il ſemble pluſtoſt que il ſoit allé luy meſme en perſonne la hault au Ciel, pour impetrer de Dieu vne paix commode & aſſeurée pour la trãquillité & repos du public qu'il ſoit decedé à abregé le terme de ſa vie.

Qu'ainſi ſoit la prinſe de Gabriel Comte de Montgõmery dedans le chaſteau de Donfron par le treſilluſtre Seigneur de Matignõ, Lieutenant pour le Roy en la baſſe Normandie en l'abſence du Duc de Bouillõ, ne ſuffit pour en donner bon & certain teſmoignage, s'il fault vrayement cõſidérer les ruſes & fineſſes dont ce fier Corſaire organe du diable ſe ſçauoit cõtinuellement aduiſer, mais pour mõſtrer combien les prieres de noſtre très-Chreſtien Roy nous ont ſeruy & ſeruẽt tous les iours. Ie vous declareray ſommairement & en peu de parolles la ſuitte d'une entreprinſe bien encõmencee qui nous doibt reſiouyr entant que la France non ſans raiſon à deplorée le deces de ſon bõ Roy. L'aſsiegement donc de la Ville de ſainct Lo, eſtant touſiours continué ce pendant que Monſieur de Matignon eſtoit deuant la Ville de Donfron, dans laquelle il auoit Montgommery aſsiegé, & cõme l'on dict prins à la ratiere, apres tant de voleries & meurtres par

luy faicts, lequel dixhuict iours apres qu'il y est venu, il à prins. Ce que faict et heureusement executé, s'en est allé aussi tost auec son camp retrouuer ceux lesquelz il auoit laissez soubz la charge & cõduicte du Capitaine de la ville & Chasteau de Caen, pour donner fin à ceste entreprinse, & en venir heureusement à sus, considérant qu'il y auoit ia huict sepmaines quelle estoit assiegée, deliberant de recompenser ceste lõgueur de tẽps par vne subite & diligẽte poursuite : ou estant paruenu, afin d'espargner, gens, munitions, & tout autre exces de guerre, s'est efforcé par tous moyẽs de faire cõdescendre monsieur de Colombieres lietenãt de Montgõmery, Capitaine & chef de ceulx qui estoient dedans sainct Lo, à quelque composition. à sçauoir à se rendre à luy & aussi remettre la Ville semblablement entre les mains du Roy, & à celle fin de le mieux persuader, il fit parler le Cõte de Montgõmery à luy, à ce qu'il peust auoir quelque esmotion à son exẽple à se rendre en telle façon qu'il s'estoit rendu.

Inuention bonne certainement, & assez puissante pour auoir esperance de venir en effect, sans aucunement cõbattre, si posible eust esté (car il ne s'est rendu pour cela) mais pour le moins cela à peu seruir à luy abbatre le feu de son courage, & l'ardeur & cœur de toute sa compaignie. Mais tant s'en fault qu'il eust à remercier ledict Montgommery, du bon conseil qu'il luy donnoit, que au contraire de se rendre luy donnoit maintes iniures, se mocquant de luy, & plusieurs villaines reproches, l'appelant bourreau, fan-

guinaire en la fuitte, & affiegé poltron, lafche, efféminé, furieux en fuitte, hardy en tournant le dos, & voyant lennemy de frõt effrayé du premier coup, et de peu de memoire, comme ayãt ia oublié la iournée de fainct Berthelemy, qu'il auoit efchapé hõteufement, dont en fa mort il deuoit reparer mourant au lict d'honneur, les armes au poing, fans fe rendre auec compofition de fa mort infame dont pour toute refolution luy dift quil meritoit d'eftre pendu & eftrãglé, pour s'eftre laiffé prendre vif, & quand à luy qu'il eftoit refolu & bien deliberé de mourir en bon foldat à la brefche. Ie vous laiffe à penfer le remors de confcience qu'eut pour lors Montgommery, qui ne fceut refpondre aucun mot, & qu'elle harangue & leçon il receut de fon difciple.

Ce qu'entendant Monfieur de Matignon, & le voyant du tout obftiné & fi deliberé en fon faict, ayant fatisfaict à fon deuoir de ce cofté la & en ceft endroit voyant que la doulceur ne auoit aucun lieu, ny à toutes les remonftrãces & doulces parolles qu'on luy vfoit, à dõné ordre promptement & en grande diligence à ce qui eftoit neceffaire pour afsieger & faire battre ladicte Ville de fainct Lo, & la prendre de faict & de force. Et d'autant que ladicte ville eft forte, comme fituée fur le hault fommet d'un roc efleué, auquel de toutes parts fault monter auec grande difficulté pour la roideur du mont ainfi fafcheux & imprenable, ce qui bafte le plus mal pour ceux qui afsiegent, les approches en tefte plus difficiles à faire. Ioinct d'auantage que c'eft tout roc trefdur, qui rend

le lieu plus mal-ayſé à dreſſer vn camp.

Mondict ſieur de Matignon conſiderant toutes ces incommoditez, & preuoyant par ſubtillité comme les ennemis auoient fortifié & reſtably la Ville aux lieux qui ſe doutoient le plus d'eſtre aſſaillis & combattus, ſpeciallement à l'endroit par lequel du temps paſſé des premiers troubles ladicte ville auoit eſté prinſe par mondict Seigneur. Il à choiſy (ſigne d'une grande prudence) & bien le plus fort ce ſembloit, & duquel moins ilz ſe doutoient, pour auoir eſté le moins remparé & fortifié. Et certainement, à tout bien conſiderer, il à faict treſſagement : car les lieux dont les ennemis ſe deffioiēt pour eſtre moins fortz, eſtoient ceux qui eſtoiēt les mieux gardez, & quaſi ſeulz gardez, reſtablis & fortifiez, & par leſquelz de guet à pend ilz s'attendoient de receuoir l'aſsiegement & heurt de monſieur de Matignon, qui cognoiſſant, comme bien aduiſé et experimēté en telles choſes, combien l'intention trompée apporte au cœur de deffaillance, ſe vint camper cōtre la porte Dolée du coſté de ſainct George, ayant auparauant faict ſes approches, eſt repouſſé de pluſieurs eſcadrōs de cauallerie qui eſtoient ſortis de ladicte Ville de ſainct Lo, pour deſcouurir, furent pourſuyuis iuſques dans ladicte Ville, ou de plain ſault & arriuée print les faulxbourgs de ſaīct Thomas & de Tourteron, iuſques à l'hoſtel Dieu. Deſquelz s'eſtāt ſaiſi par ſubtillité & braue hardieſſe ſi fortifia pour ſouſtenir l'ēnemy, qui à demy vaincu & eſpouuenté reſiſtoit aux eſcarmouches & aſsignations qu'on leur faiſoit de combattre, qui fut le

Samedy enſuyuant que la ville fut aſſiegée, & qu'il y fut arriué.

Or ayant ledict Seigneur de Matignõ faict dreſſer ſes compagnies en toute diligence, feit amener le Canon pour cõmencer la batterie, premieremẽt auec quatre Couleurines, & en apres de dixhuict pieces de canõ, qui fut le iour du Sainct Sacrement, qui eſt la feſte Dieu, dixieſme iour du mois de Iuin, leſquelz Canons commencerent à tirer depuis cinq heures du matin, & cõtinuant tirerent iusques à midy, durant lequel temps fut faict breſche raiſonnable pour entrer. Ayant auſsi eſté vne tour nõmée la Roſe, abbatue & ruinée, qui eſtoit tout ioignãt la breſche, ce qui pouuoit ſuffire pour les aſſaillir de pres, et donner l'aſſault pour entrer dedans. Mais au deſſoubz de ce lieu tirant vers la riuiere, aſſez petite pour le temps proche de la : Mondict Sieur de Matignon feit encores abbatre quelque canton de murailles, à celle fin qu'ilz fuſſent aſſaillis par deux endroits, à ſçauoir entre ladicte tour de la roſe, & la tour de Beau regard.

Donc au premier aſſault voulant gaigner la tour de la roſe qui eſtoit à demy abbatue, & la Porte Dolée auſsi, ledict Seigneur feit dreſſer pluſieurs rangs d'arquebuſiers, pour empeſcher la reſiſtance que faiſoit monſieur de Colõbieres auec ſes forces des rebelles de dedans iusques à ce que la breſche fuſt ſuffiſante pour y entrer du coſté de la riuiere, vers la Tour de Beau regard, qui eſtoit le plus facille & expedient moyen, & le plus commode dont on ſe peuſt

aduiſer. Pourquoy Monſieur de Matignon ayant commandé à quelques cõpagnies des Vieilles bandes, qui eſtoient campez pres ceſte tour, de s'aller mettre dedans icelle, pour donner en flanc auſdicts ennemis & rebelles.

Les ſoldats qui eſtoient en ordre pour aller à l'aſſault, voyant ces cõpagnies marcher, penſant qu'ilz allaſſent ſubitement pour entrer et aſſaillir de pleine rencontre, commencerent à marcher de telle hardieſſe et furie, ne pouuant aucunement endurer ny auoir nulle patience que ladicte breſche fut factie ny assez raiſonnable, continuerent tellemẽt à marcher et ſuiure de haſtiueté les vns les autres, qui ne fut aucunement poſsible de les pouuoir retenir ny empeſcher d'aller à l'aſſaut, combiẽ que ledict ſeigneur de Matignon euſt délibéré de faire tirer encore le canon, pour accroiſtre la breſche à l'auantage de ſes ſoldats.

Quoy voyant il fit incontinent marcher le reſte, pour ſubitement ſeconder les premiers et leur ſeruir de rafraichiſſement : qui montãt àmont ceſte roche à toutes forces, & bien encouragez, furent d'une promptitude & hardy courage certainement repouſſez vaillamment de ceux de dedans ladicte Ville, qui sans diſcontinuation doublerẽt leur courage aſſez furieuſement, iouans auſsi bien (comme couſtumierement on dict) à double ou à quitte : qui cauſa qu'il y en eut beaucoup qui y demeurerent & furent naurez, & quelque nombre de tuez, qui eſtans grandemẽt bleſſez & ne pouuans ſortir de la preſſe, pour eſtre le lieu fort eminent et auantageux pour les deffendans de ceux de

dedans ladicte Ville, & fort aſpre & precipité pour les aſſaillans, dont ledict Seignr fit incontinent ceſſer la batterie de ce coſté la, & continuant la feit redoubler de l'autre coſté de la riuiere entre la Tour de la Roſe & celle de Beau regard, qui cauſa à ſon cõmencement vn grand dommage à ceux de ladicte Ville, leſquelz à ce coup aſſemblerent toutes leurs plus grandes forces pour reſiſter à l'aſſault, & en ce point la vertu des noſtres ſe monſtrãt en s'exposant en tous dãgers, feirent la meſlée biẽ rude, ſi bien qu'il fut l'eſpace de quatre heures combatu aſprement & à bon eſcient, tant d'vn coſté que d'autre, & les noſtres par trois fois repouſſez & iectez à bas de ce roc.

Mais la ſageſſe & bonne conduicte de mõſieur de Matignon ſecourant ceux qui en auoient de beſoin, & continuellement donnãt courage aux ſoldatz, ſurmonta tout à coup la forte réſiſtance des ennemis, tellement que ledict de Colombieres combattant la picque au poing, & ſuant dans le harnois, furieux cõme vn Lion, enhortant ſes gens à continuer le cõbat, & eſcumant de fiereté et grand force, fut tué d'un coup de harquebuſe, qui luy donna dans la ceruelle, entrant par le coſté de l'œil & incontinent apres les ennemis voyãs leur chef & Capitaine mort & deffaict, ſe ſont incontinent affoiblis & deſcouragez, & ſe ſont mis aux abois, ne cerchans qu'à ſubitement ſe ſauuer ſans faire grand effort ny reſiſtance.

Ainſi les ſoldatz pouſſans gayement dedans, mondict Sieur à eu la iouiſſance de la Ville, quatre heures apres

que l'assault à esté cõmencé, ou ont esté taillez en piece la plusspart de ce qui à esté trouué dedans, qui sont en nombre de plus de trois cens hommes, et de bien peu de pris, entre lesquelz sont monsieur de saincte Marie, Capitaine assez congneu, & Monsieur de Rouueron qui ont esté prins, & l'un des filz de Colombieres. L'autre filz estant sorty au matin auec monsieur de Tulles Abbé de l'Abbaye de Sainct Lo, qu'ilz tenoient prisonniers.

Des nostres y sont demourez mortz à la breiche enuiron soixante & dix, & bien deux cens de blessez : entre lesquelz est mis en premier lieu monsieur de Lauardin, la vaillantise & generosité duquel s'estoit faict paroistre au siege & assault de Domfron, ou il auoit auparauant esté blessé, & n'estant encores du tout guary de les playes dont il estoit grandement intéressé : & voyant toutesfois l'occasion qui se presentoit à ce coup de faire parler de luy, s'est voulu du tout monstrer de gayeté hardie si braue & vaillant, que montant affectueusemẽt à l'assault, & conduisant sagement son Regiment, il à esté tellement soustenu de ceulx de dedans, qu'il à esté renuersé & blessé de trois coups d'harquebusade en plusieurs endroicts de son corps, dequoy il est bien plainct & regretté de tous, d'autant qu'en la continuation du combat, & durant le siege, il se mettoit tellement en debuoir, donnant cœur et courage aux soldatz, qu'il n'estoit tousiours plus vainqur sur les ennemis rebelles, qu'il n'estoit vaincu.

Pareillement aussi y a esté blessé le preux et vaillant Capitaine Emery, Coronal des bẽdes nouuelles, l'experiẽce

& vaillantiſe duquel s'eſt tellement faict apparoiſtre en pluſieurs lieux ou il s'eſt trouué pour le ſeruice du Roy & defenſe de la Religion Catholique, laquelle ont touſiours ſuiuy ſes anceſtres & employé leurs corps et leurs biens pour l'entretenemẽt & conſeruation d'icelle. Et ſemblablemẽt que luy ſe trouuant dernierement en ce pays bas, durant la pourſuitte de Montgommery, se manifeſta d'auſsi grande & héroique entreprinſe monſtrant quelle eſtoit ſa force & vertu, qu'il venoit au deſſus de ce qu'il entreprenoit.

Auſsi y a eſté bleſſé le Capitaine Hetrée, qui à eu vn coup d'harquebuze vng peu plus hault que la cuiſſe, & pluſieurs autres, tant Capitaines que soldats.

Mais quand aux morts y ſont demourez ſur la place trois Capitaines en chef, et cinq autres tant Capitaines que Lieutenans : Entre lesquelz nous remarquerons le Capitaine Saſsi, Gentilhomme autant hardy qu'accomply, de ce qui eſt requis à la perfection & accompliſſement du vray tiltre de Nobleſſe, aſſauoir la vertu. Pareillement auſsi le Capitaine Hyborneau, celuy qui auoit laiſſé ſortir par ceſte porte Dolée Montgommery et pluſieurs autres, au nombre enuiron de soixante & dix.

Ceux qui auront veu la difficulté des lieux l'aſpreté de la montaigne, le precipice du roc, & qui ont entẽdu quelz ſont les ennemis qu'il à fallu vaincre & deſſaire, recongnoiſtront apres l'ayde et la grace de Dieu, de qui prouiennent & deppendent toutes les victoires, et à qui fault rendre grâces de tant de faueur qu'il luy a pleu nous faire, que la

prudence, vertu et sage conduicte de monsieur de Matignon ont esté cause que la victoire si renommée & si profitable à la France, se soit acquise sans grande perte, combien que trop grande pour les braues hommes qui y sont demourez, mais en si peu de nombre : chose qui le faict et fera renõmer & recommander en tous lieux, ou ceste victoire sera congneüe.

ET voila comment nous autres François deuõs employer noz dextres, à fin de pacifier le Royaume de France, de mõstres & de Chimeres si dangereuses : à fin aussi q̃ nous puissiõs iouyr des biens, que Dieu voulant nous payer l'vsure des autres années, moyẽnant que nous procurions la paix, & en icelle le congnoistre autheur, pere & conseruateur de ses biẽs, & de sa grace & bonté infinie qu'il nous eslargit tous les iours.

Ainsi soit il.

DISCOVRS
DE LA MORT
ET EXECVTION DE
GABRIEL COMTE DE MONTGOMMERY

Par Arreſt de la Court, pour les Conſpirations & menées par luy commiſes contre le Roy & ſon eſtat.

Qui fut à Paris, le vingt ſixieſme de Iuing, 1574.

A PARIS,
Par Michel Buffet, demourant au Marché neuf, à l'enſeigne de la Couronne.
1574.
AVEC PRIVILEGE.

LA MORT ET EXECVTION DE

GABRIEL COMTE DE MONTGOMMERY,

pour les Conſpirations, intelligences & menées, par luy faictes contre le Roy & ſon eſtat.

QVi voudra prendre garde aux hiſtoires, tant anciennes que modernes, tant eſtrangeres que domeſtiques, il cognoiſtra, que iamais il n'y eut rebellion, qui ſceuſt venir à bonne fin. Ie produirois vne infinité d'exemples pour faire ceſte preuue, ſi ce n'eſtoit choſe ſuperflue de les ramenteuoir deuant la nation Françoiſe d'auiourd'huy, qui eſt aſſez memoratiue, pour en auoir elle meſme apperceu aucuns d'eux, & pour auoir ſouuent ouy parler des autres à leurs peres. I'en remarqueray ſeulement vn, qui me ſemble entre tous ſingulierement notable. C'eſt du Cõmte de Montgommery, lequel ayant par pluſieurs fois eſchappé les mains de la Iuſtice, ſans ſe recognoiſtre ny venir

à amendement, en fin a receu la peine, que merite ſa ſacrilege deſloyauté. Le conſeil de Dieu eſt merueilleux, qui chemine à la vengeance & chaſtiement des offenſes des hommes d'vn pas tardif & peſant : mais il recompenſe le retardement du payement, auec vſure de la punition. De fait il n'y a gibet, croix, ny tourment, qui ſoit ſuffiſant pour expier le crime d'vn traiſtre, d'vn ſeditieux, d'vn rebelle, d'vn ennemy de ſa patrie, & de ſon Roy : voire (ie le puis dire aſſeurement) d'vn ennemy de Dieu : qui ſeul eſleue les Roys en leurs thrones, leur met le ſceptre en la main pour exercer iuſtice, & le glaiue pour rigoureuſement punir tous les meſchans & pernicieux citoyens, tel qu'a eſté ceſtuy-cy. Lequel en ſon viuant fut fils du Capitaine Lorges, homme renommé, tant deçà que delà les mons, pour ſes actes belliqueux, & aggreables ſervices faicts à la courõne de France : auſſi par la liberalité de noz Roys lui eſcheut il grand accroiſſement de biens, de profit, & d'honneur. Son ſoin principal fut, d'auãcer ce ſien fils aiſné, lequel paruint à eſtre Capitaine des Gardes de la maiſon du Roy. Mais fortune luy fut contraire : car pour ſon premier chef d'œuure, le Roy Henry deuxieſme du nom, courant en lice, fut par luy frappé d'vn coup de lance en la teſte, dont il deceda, au grand regret de tout le monde, le dixieſme iour de Iuillet, mil cinq cens cinquante neuf. Ce bon Roy, la paix concluë, au moyen du mariage du Roy Philippes d'Eſpaigne, auec Elizabeth fille aiſnée de France, & Philibert Duc de Sauoye auec Marguerite ſa ſœur

vnique, en reſiouiſſance de ladicte paix & d'iceux mariages celebroit lors vn tournoy à Paris, en la ruë Sainct Antoine. Ce neantmoins ledict Comte de Mongommery ne fut aucunemẽt recerché ny mal voulu pour ce mal'heur & inconuenient: ſeulement luy fut commandé de ſe retirer en ſa maiſon, n'eſtant choſe bien ſeante ny honneſte, que le fils ſuccedant à la couronne, ſe ſeruiſt de celuy qui auroit occis ſon pere, & le viſt iournellemẽt deuant ſes yeux. Mon intention n'eſt pas de m'amuſer icy à deduire comme il employa ſa ieuneſſe, non plus que à quels exercices il occupa ſon eſprit durãt sa retraitte, en ceſte vie ſolitaire & vmbrageuſe. Ie dirai ſeulement qu'il ſe laiſſa gaigner, attiré par douceur & allichemens de paroles magnifiques & fardées, à delaiſſer la voye, que les diſciples de Ieſus Chriſt auoient faicte & dreſſée, & que touſiours il auoit ſuiuie & obſeruée, pour prendre celle, qui ſouz vne eſpece de friandiſe & liberté, & ſous vne fauſſe attraction de plaiſir & volupté palliée, deçoit les gens mal ſages & aduiſez. Ce qui fut cauſe de ſa totale ruine, comme vous voirrez: car par le grãd credit, menées & factions de ceux de ſon party & de luy, l'an mil cinq cens ſoixante deux, ils obtindrent ou pluſtoſt arracherẽt l'Edict de Ianvier: par lequel leur eſtoit permis, contre tous les Edicts precedents, de faire preſches & autres exercices de leur religion, hors les villes ſeulement, & ce touteffois par prouiſion, & ſans approbation de deux religions en France. A quoy lors ils ſ'employent auec telles inſolences, que bien toſt ſ'en enſuiuit une trés-perni-

cieuſe guerre ciuile, qui depuis en attira pluſieurs autres à ſoy, & conſequemment la deſtruction, & deſolation de la Frãce. Trois mois aprés ou enviro ceux de la nouuelle religion prennent les armes, ſ'emparent de la ville d'Orleans, & de la plus part de celles du Royaume, font venir les eſtrangers, pillent les deniers du Roy, ſaccagent les Egliſes. Montgommery pour ſa part ſe ſaiſit de Rouen : laquelle luy fut par aſſaut enleuée d'entre les mains, en Octobre: & beſoin luy fut de ſe ſauuer en vn vaiſſeau, par mer: de peur d'eſtre pendu, comme furent ſes cõpagnons, Mandreuille, Mallorat & autres. Voila où il ſe trouua aux premiers troubles, & commẽt il ſ'y porta: les ſeconds ſ'eſleuerent l'an mil cinq cens ſoixante ſept. Le Roy penſant venir faire la feſte Sainct Michel auec les Cheualiers de ſon ordre en la ville de Meaux, les rebelles le viennent trouuer en armes deſcouertes, ſur le chemin, diſans luy vouloir preſenter certaines requeſtes: & ſe retirant à Paris eſt par eux aſſailly. Ils ſaiſiſſent la ville S. Denis, pour d'icelle part tenir la ville capitale aſſiegée. Le Comte de Montgommery auec le Vidame de Chartres & pluſieurs chefs, leuerent les Huguenots du Perche, Normandie, Beauſſe, Anjou, Bretaigne, & autres endroits: leſquels ioincts à Thoury ſur le cõmẽcement du mois d'Octobre, firent le nombre de mille à douze cens cheuaux, & trois mille hommes de pied. Aprés qu'ils eurent pris Ianville, qui ſe rendit à la veuë de ces troupes, diuiſerẽt toutes leurs compagnies en deux maſſes, pour leur dõner

forme de petite armée, & marcher plus commodement. On donna la conduicte de l'auant garde à Montgommery, & de la bataille au Vidame : puis firent ſommer Eſtampes, laquelle dés le premier refus fut priſe par eſcalade, par le regiment de Normandie, que conduiſoit Sainct Iean frere de Montgommery. Puis le chaſteau, qui eſt à coſté sur le haut de la montagne, & aſſez fort, ſe rendit à eux. Ils y laiſſerent vne compagnie de harquebuziers, pour tenir tout le cartier voiſin en deuotion.

Aprés cela Montgommery ſomme Dourdan, où eſtoit le Gouuerneur Comte de Choiſy, lequel y aſſemblant troupes pour le ſervice de ſa Majeſté, ne refuſa de ſe rendre : fut mené à Sainct Denis, & depuis ſe declara Huguenot. Cecy faict adviſerent de ſe faciliter vn paſſage ſur la riuiere de Seine, pour ioindre ceux de Sainct Denis. Et pour-autant que tous les ponts & paſſages eſtoiét occupez des Catholiques, prindrent l'expedient de paſſer en batteaux, ſouz la faueur d'vne eſcarmouche & chaude attaque, qu'ils donnerent à ceux de Sainct Clou. Corboſſon & Sainct Iean, freres, y conduirent leur fanterie, laquelle entra dans le bourg. Paſſez à l'autre bord, & ioincts à l'Amiral, qui les y attendoit, furent diſtribuez par cartiers : à Montgommery fut aſſigné le Bourget, qui eſt au-deſſus d'Aubervilliers. Toſt aprés d'Andelot & Montgommery furent envoyez prendre Poiſly & Pontoiſe auec cinq cés cheuaux, & bon nombre de gens de pied, pour leur auoir vn paſſage libre ſur la Seine, qui leur importoit de beaucoup de commo-

ditez. A quoy ils faillirent, tant pour la bataille qui leur fut livrée ſur ces entrefaictes, que par l'ordre qu'y auoit donné le Seigneur Strossy.

Brief aprés pluſieurs courſes faictes, & le degaſt de pluſieurs villes & villages, la paix fut traictée au mois de Mars, mil cinq cens ſoixante huict, le ſiege eſtant deuant Chartres. Mais ceſte paix fut de peu de durée : car à peine l'Edict publié & l'eſtranger hors, les coniurez reprennent les armes, diſans ſe defier de la ſeureté de leurs vies. Le Prince & l'Amiral ſe retira à la Rochelle, pour lors d'Andelot eſtans en Bretaigne. Montgõmery & ſes freres s'eſtans ſaiſis de Falaise & Alançon, les quittent ſoudain, n'ayãs autre deſſein, que d'y aſſeurer le paſſage de leurs forces. Pluſieurs Gentil-hommes & Capitaines ayans amaſſé le plus de gens qu'ils peurent, pour le peu de loiſir qu'on leur donnoit, la plus part vnies prés Laual, delibererent paſſer la riuiere de Loire, et ſe ioindre aux forces de Poitou, prenant le rendez-vous à Sainct Matelin aux Roziers, & lieux plus proches de l'eau. Où d'Andelot ne fut ſi toſt deſcendu pour repaiſtre, que Monſieur de Martigues gouuerneur de Bretaigne, accompagné de Meſſieurs d'Auaugour, Malicorne, & autres bons & vaillans Seigneurs, iuſques au nombre de quatre cens cheuaux, & autant de harquebuziers de pied des garniſons du païs, ne le chargeaſt de telle furie, qu'il fut contraint de paſſer la riuiere pour ſe ſauuer, encor qu'ayant deſia faict ſonder les guetz, la plus part l'auoient aſſeuré, qu'il ne ſ'en pouuoit trouuer. Entrez en

Poitou, tirerent à Thouars, le plus ordinaire ſeiour de ceux de la Trimouïlle: les portes furent ouuertes à d'Andelot, & pour le reſpect de la Dame, fille du feu Connestable, qui lors y eſtoit ſeule, ne permiſt qu'aucun y entraſt fors ſa ſuitte ordinaire, & quelques vns des principaux. Pendant ce ſeiour de Thouars, Colombiers (qui n'agueres eſt mort à la breche de Sainct Lo) fut à Oiron, où reſidoit le Duc de Rouannois, grand Eſcuyer de France, & y entra comme amy. Au moyen que le Duc, iaçoit que le bruit des harquebuziers & cliquetis des harnois ſ'entendiſt de tous coſtez, ne ſe peut iamais douter de la trahiſon que luy iouërent ceux qui d'eux meſmes ſ'invitoient à ſon logis, le menant priſonnier à la Rochelle, pour luy faire payer rançon digne de ſon eſtat. Sortis du chaſteau, rencontrerent Montgommery les attendant, lequel des auſſi toſt qu'il les apperceut, commença à châter la Litanie, Saincte Petre ora pro nobis, &c. ſe mocquant de cinq ou ſix pauures Preſtres, qu'ils tenoient liez & garrottez. Puis il diſt audict Colombiers, qu'il deuoit les tuer, & ne valoiẽt la peine de les mener. Ces gẽs d'Egliſe falloit qu'ils gallopaſſẽt auſſi toſt que les cheuaux, & eſtoient conduits par des bourreaux, qui ne les vouloient à grand peine laiſſer repoſer en prenant leur repas. Entre autres y en auoit vn, qui auoit vne iambe groſſe, de ſorte qu'il ne pouuoit ſuiure le train de ceux de cheual: ils le tuerent, aprés l'auoir outragé & de parole & de faict. Les autres alterez de la chaleur & du trauail, les prierent par pluſieurs fois de leur donner à

boire, mais ils ne ſ'en faiſoient que rire, les iniurians & battans. Il ſ'en trouua vn de fortune, qui oſa dire, C'eſt pitié, encore ſont ils hommes, on ne peut moins que de leur donner à boire: qui fut cauſe d'vne grande noiſe & querelle entr'eux. Ainſi ils furent conduicts à la Rochelle, & quelque temps aprés on les menaça de les pendre, ſi Monſieur le Grand Eſcuyer ne les euſt racheptez, baillãt cent eſcuz pour la rançon d'vn chacun. Depuis Corboſſon puiſ-né de Montgommery mena ſon regiment deuãt Angouleſme, & en fut repouſſé. Et pour autant que le Roy auoit pieça envoyé en Bearn Monſieur de Terride, Gouuerneur de Quercy: Montgommery fut depeſché auec enuiron deux cens cheuaux, pour prendre les forces des Vicontes & autres, auec leſquelles il s'efforçast rõpre ſes deſſeins. Par quoy ſur le mois de Iuillet, mil cinq cens ſoixãte neuf, il arriua au Comté de Foix, puis paſſa les mõtaignes vers Mauleon: d'où prenant la route de Sainct Gaudens, ſurprit par ſa diligence les garniſons, qui ſe mettoient en deuoir, & entreprenoient de rompre les ponts pour l'aculer là. Tout ce qui fut rencontré eut la gorge coupée: auſſi n'eurent ſecours de leur fanterie, ny de quelques cheuaux, qui eſtoient bien prés. Cela passé prit le chemin de Tarbes: où le paſſage de la riuiere du Dou luy eſtant cloz & interdit, n'eut moyen plus expedient, que de faire paſſer l'eau à sa cauallerie la premiere, & nombre de harquebuziers en ordre de bataille. Tellement que la ſeule diligence & grande ſoudaineté dont il vſa en tout ce voyage,

luy asseura le succez de ses affaires. Car surprenant les garnisons, à l'impourueu, & par vn marcher continu trompant ses aduersaires, fit en telle sorte qu'il paruint entier iusques à vne iournée de Nauarrin, au commencement d'Aoust, qui estoit assiegée y auoit plus de deux mois. Le sieur de Terride, ne se voyant assez fort pour tenir la campaigne, à l'encôtre de ces rebelles : pour ce que la plus part de son armée ia desbandée çà & là, pour trouuer les commoditez, comme d'ordinaire on voit en tout siege, qui prent vn plus long traict qu'on ne s'est proposé : leue le siege & descampe pour se ietter en Orthez. Montgommery le suit, & pour ne luy donner loisir de respirer ny asseurer ses gens, l'assiege. Bien assailli, bien defendu, en fin le sieur de Terride auec sa suitte se rendit, vie saue : à la charge que luy demeureroit prisonnier iusques à ce que le frere de Montgommery, pris en Poitou, & le baron de Poilly fussent rendus, auec quelque somme de deniers qu'il deuoit payer outre ce. Toutesfois le sieur de Saincte Colombe, le Capitaine Gohas, & autres chefs, furent contre tout droit & accord massacrez. Ces places prises, & le desastre du sieur de Terride publié par ces païs, intimida de telle sorte le reste des villes & places fortes, que les Gouuerneurs se retirans, le plus secrettement qu'ils peurent, tout le Royaume se rengea bien tost au party de Montgommery. Lequel peu de temps aprés picqué de ialousie & enuie, sur le Capitaine Bassilon, qui auoit tant trauaillé à luy defendre et garder Nauarrin, luy machina la mort. Sur ce il le mãde

venir vers luy, à quoy obeïſſant fut en vn inſtant accablé en pleine ruë à coups de piſtoles & d'eſpées. Toutes choſes ordonnées, & laiſſez Gouuerneurs aux places d'importãce, ſe met en campagne, aprés auoir ſceu l'acheminemẽt du camp des rebelles en Gaſcongne, pour ſe ioindre à eux qu'il ſçauoit ſ'auancer vers le port Saincte Marie, ſur la Garonne. Or la paix fut cõcluë & arreſtée l'onzieſme d'Aouſt, mil cinq cens ſoixãte et dix, & deux ans aprés fut celebré à noſtre Dame de Paris le Mariage du Roy de Nauarre & de Madame Marguerite. L'Amiral venant du Louure fut bleſſé à la main d'vne harquebuzade, tirée par vne feneſtre, tellement qu'on craignoit vne emotion: d'autant que tous les chefs de ſa faction, qui eſtoient venuz à ces nopces, eſtoient encor à Paris. Le Roy faſché de cet accident, leur promit d'en faire faire telle punition, qu'ils auroient occaſion de leur en contenter. Ce pendant ſa Majeſté eſt aduertie de la conſpiration, que ledict Amiral & ſes complices braſſoient contre ſa couronne, & eſtoient ſur les termes de la mettre en execution : le conſeil aſſemblé & tenu eſt d'auis de preuenir deuant que d'eſtre preuenuz Ainſi le iour de S. Barthelemy, par iuſte iugemẽt de Dieu, fut tué à Paris ledict Amiral & autres chefs des Conſpirateurs & rebelles. Montgommery ſe ſauue en Angleterre, qui fut au grand deſplaiſir d'vn chacun, ſe promettant, cõme il ſ'eſt trouué veritable, qu'iceluy ne viuroit iamais en repos: ains que ramaſſant encores quelques membres de ſeditieux & coniurez, eſpars par la France, il ne faudroit de ſ'en faire le

chef quelque iour, si l'opportunité s'y presentoit. Toutesfois pour y obuier, le feu Roy, que Dieu absolue, depescha tout exprés le frere dudict Montgommery, Sainct Iean, pour le requerir de ne remuer rien. Ce fut en vain: car les Rochelois reprenans les armes, & le Roy aussy ne voulant souffrir son auctorité estre diminuée Montgommery, pour empescher ses desseins, se vint presenter assez prés de la rade, faisant cõtenance de vouloir entrer dedans la Rochelle, auec quarante cinq vaisseaux ou enuiron, tant grãds que petits. Mais soudain qu'ils furent decouuerts, Henry, pour lors Duc d'Aniou, & maintenant par la grace de Dieu Roy de Frãce & de Pologne, y donna si bon ordre, qu'il ne sceut mettre pied à terre. Deux galeres furẽt les agacer, pour les attirer au cõbat, mais ils n'en voulurent iamais taster, & commencerent peu à peu à reculer, voyant la resolution qu'on faisoit de les assaillir à bon escient. Leuant les ancres, Montgommery prit la route de Belle-Isle, laquelle il surprit, selon sa coustume de guerroyer: qui fut vn grand dommage, car pour le recouurement d'icelle fallut leuer des compagnies nouuelles par toutes les villes: & pour ceste cause plusieurs soldats se desbanderent du camp pour y aller, nonobstant les deferences sur ce faictes. Et l'ennemy voyãt les forces approcher pour l'assieger, pilla toute ladicte Isle, & mettãt les voiles au vent s'en alla le long de la coste d'Angleterre. N'est à obmettre pour tousiours monstrer d'auantage sa mauuaise volonté, qu'enuiron ce temps vn Nauire, enuoyé par luy passa dans la

Rochelle, chargé de vingt-deux caques de poudre & autres munitions, qui leur fit grand bien, car ils en auoient bon beſoin.

Or le Roy inclinant à l'humble ſupplication de ceſte ville preſque de fond en comble demolie & ruinée, ſe rengea luy meſme à vn accord & ineſperée paix, qui leur fut accordée, au mois de Iuillet de l'an paſſé. Ne penſez pas toutefois que l'ame miſerable de Montgommery fut à repos, qui ne ſe plaiſoit qu'à peſcher en eau trouble. Il faict nouuelles practiques, ſollicite de tous coſtez les rebelles à ſe mettre aux champs. Il leur donne à entendre, qu'en meilleure & plus propre ſaiſon ne ſauroient ils reprendre leurs arres, ſinon lorſque le païs eſtoit deſtitué de ſon plus ſeur defenſeur, le Royaume eſpuiſé de finances, & le Roy tombé en vne grieſve maladie : ſe perſuadãt à ceſte fois de venir aiſement à bout du miſerable eſtat de la France. Pluſieurs villes furent incontinent et preſque en meſme temps occupées : luy print terre en la Normandie, fut quelques iours à Carentan, puis à Sainct Lo, ſe retire à Donfron : de laquelle ſ'eſtoient emparez aucũs de ſes partiſans dés le commencement de ces derniers troubles. Son intention eſtoit ſeulement de ſ'y rafraichir, mais il fut pourſuyui ſi viuemẽt par le ſieur de Matignon, Lieutenant pour le Roy en la baſſe Normandie, en l'abſence de Monſieur de Bouillon, qu'il n'eut loiſir ny de ſortir, ny de faire aucuns preparatifs neceſſaires à ceux qui ſe propoſent de vouloir ſouſtenir vn ſiege. Pour le faire court, le canon venu, la place

fut battuë, & voyant qu'il n'y auoit moyé de se pouuoir sauuer, se rendit, le Ieudy vingt-septiesme iour de May. De là il fut conduit à Carentan, pour remettre la ville en l'obeissance du Roy, en laquelle estoit son fils & gendre, qui n'en voulurent rien faire, non plus que Colombiers, qui commandoit dans Sainct Lo. Il fut amené à Paris, & constitué dans les prisons de la Conciergerie du Palais, où son procés luy fut faict par Messieurs de la Cour. Estant condamné le vingt-sixiesme de ce mois de Iuin, l'allerent veoir & consoler cinq ou six Docteurs en Theologie des plus excellens & fameux, pour l'aduertir de son salut. Luy remonstrent, que puis qu'ainsi est, que nostre vie s'en va si soudainement, & que ce peu qu'elle a de temps, est remplie d'infinies miseres, pleurs, calamitez & encombres, & que toutes les richesses et felicitez du monde s'euanouissent incontinent: l'on ne sçauroit plus sagement faire, que de ne tenir compte de toutes ces choses mortelles, qui ne sont que vrayes mocqueries. Et au contraire auoir tousiours en pensée & meditation les biens eternels & celestes, renger là tous ses desseins & proiects, & ne tendre à autre fin & but. Et que maintenant il pouuoit bien cognoistre, que depuis que ces nouuelles opinions ont pris augmentation & accroissance par presches tumultueux & seditieux, & par liures peruers & contaminez, soudainement la honte & vergongne n'ont plus eu de lieu, l'honnesteté a esté du tout chassée, le droict tant humain que diuin foulé souz les pieds, les choses sacrées polues, la saincteté exposée à mes-

pris & derision, l'audace & violence pour l'importunité proposée, voler par tout, l'impudence prendre force de plus en plus, infinies opinions, inexplicables & differentes à elles-mesmes se pousser auant: la charité & conionction Chrestienne par la varieté des peruerses sectes se rompre & dissiper du tout: & là où ceste fureur & diuersité d'opinions d'hommes s'est lancée, incontinent vne flamme & rage de discordes & dissensions intestines & ciuiles y estre excitée & embrasée. Car de là ont pris naissance les haines cruelles, les tumultes & discords continuels & mal'heureux, & les noises mortelles. De là se sont esmeuës les guerres horribles, les meurdres, occisions saccagemens & ruines publiques, les destructions calamiteuses des terres & prouinces, les pertes des biens & richesses des maisons & familles, illustres, & autres, qui toutes ont esté consommées indifferemmẽt par glaiue, fer & flamme. Que l'heure estoit venuë d'aller rendre raison à Dieu de ses actions & deportemẽs: que hors l'Eglise ne falloit esperer ny attendre aucun salut: & tels autres bons propos & aduertissemens: lesquels il escoutoit volontiers, & si nõ du tout, au moins d'vne partie fit il son profit. Car on le veit aller au supplice d'vn cœur constant, & mesprisant les cõmoditez de ceste vie mortelle, & plus n'aspirant qu'à l'eternelle, vers laquelle il sembloit dresser toute son affection. Passant par les ruës, suplioit le peuple, arresté pour le veoir, de prier Dieu pour luy. Paruenu en la place de Greue, deuant l'hostel de la ville de Paris, eut la teste tranchée, et fut

ſon corps mis en quatre quartiers. Voilà comme depuis treize ou quatorze ans en çà, Montgommery par cinq diuerſes fois a pris les armes contre ſon Prince & auſſi comme il en a eſté à la fin ſalarié. Ce que doiuent attendre tous conſpirateurs & rebelles, ſ'ils ne ſe recognoiſſent & amendent.

FIN.

LES

REGRETS ET tristes lamentations du COMTE DE MONGOMMERY,

SVR LES TROVBLES QV'IL A esmeus au Royaume de Frãce, depuis la mort du Roy Henry, deuxiesme de ce nom, iusques au vingtesixiesme de Iuing qu'il à esté executé.

Auec vne prediction sur la prinse de son fils, en la ville de Charentan.

Par C. Dem. P.

A PARIS,
Pour Pierre Des-Hayes Imprimeur, demeurant pres la porte S. Marcel,
1574
AVEC PRIVILEGE.

AV LECTEVR.

ESCOUTE, France, eſcoute les accens
De ma guiterre et ſa ſaincte douceur:
A celle fin que, louant le Seigneur,
Tu aye part a l'aiſe que ie ſens.

En ces vers cy raconter ie pretens
De noſtre Dieu la tardiue rigueur,
Et du mutin la poignante douleur,
Vn repentir qui luy trouble le ſens.

Mongommery, peſte de l'Vniuers,
Mi-mort ſoupire, et ſe plaint, en ces vers,
D'auoir ainſi ſaccagé ſon pays.

Puis tu verras comme le Dieu puiſſant
Sans ſe haſter renverſe le meſchant,
Iuſte loyer du trauail qu'il a pris.

LES REGRETS

DV COMTE DE MONTGOMMERY

SVR LES TROVBLES

QV'IL A ESMEVZ AV ROYAVME DE FRANCE DEPVIS LA MORT DV ROY HENRY, DEVXIESME DE CE NOM, IVSQUES AV IOVR QV'IL A ESTÉ EXECVTÉ.

LAs! sur ma triste fin ie commence à cognoistre
Que Dieu vers les humains iuste se faict paroistre,
Et qu'il veut que le monde, obéyssant aux Roys,
Aime, prise et honore eux et leurs sainctes lois.
Hélas! depuis le iour que, d'vne main guerriere,
I'ostay au Roy Henry la vie iournaliere,
Ie n'ay point proffité, et sens dedans mon cueur
Vn triste repentir, vne vaine douleur,
Qui, sans aucun repos, fierement m'epointelle
Et appaise sa faim, me rongeant la moüelle
De mes os, ia plus secs que ceux d'un homme mort.
Ha lasche desespoir! Ha piteux deconfort!

Deuoy-ie en ceſte ſorte hardiment entreprendre
Le combat contre vn Roy? Et puis les armes prendre
Contre ſes ſages fils qu'auons cruellement
Par armes aſſailly dés le commencement
De leur regne troublé? L'homme qui par trop oſe
Souuent de ſon malheur eſt la ſource & la cauſe.
Or il fault que ie meure et le deſtin piteux
D'vn infâme ſommeil vienne clorre mes yeux.

Ha! déeſſe ſans yeux, fortune pipereſſe
Qui nourris les humains d'une foy mentereſſe,
Qui commandes cy bas et faits trembler les Dieux
Et les manes blémis de l'Orque rigoureux,
Deuoy-ie tant durer et prolonger ma vie
Pour ores m'eſtre icelle honteuſement rauie!
Déeſſe! tu debvois aux allarmes de Mars,
Eſtant en vn aſſault entre mille ſoldars,
Faire deſſous l'effort d'une outrageuſe guerre
Couler et renverſer mon cerveau contre terre,
Sans me contregarder et en ce point icy
Me livrer, malheureux, à ſi cruel ſoucy.
Lorſque ie conduiſois par les eaux mes armées,
Capitaine aſſeuré des galeres ramées,
Que n'ay-ie veu les vents balayer les ſillons
Ou ſe loge Neptun et les moites Tritons;
Forcener ſur la mer d'une eſcumeuſe rage
Et de boüillons enflez couvrir tout le riuage?

Que n'ay-ie veu un flot s'elancer dans ma nef,
Plongeant dedans la mer mon miſerable chef?
Que n'ay-je veu, hélas! mes galeres, rompues,
S'eclatter en morceaux ſur les ondes chenues?
Ou bien lors que i'eſtois entre les durs aſſauts
De la fiere Bellonne, endurant mil travaux,
Que n'ay-ie veu au moins d'vn gendarme l'eſpée,
Dans mon ſang eſpandu vaillamment détrampée?
A grand peine i'eſtois en la fleur de mes ans
Que ie fis craquetter les corſelets peſans
Sur mon dos recourbé, en ſupportant les armes
Pour attaquer au camp les ennemis genſdarmes.
Toutes-fois ie n'ay peu faire que le Deſtin
D'vn canon ou d'vn glaive à mes ans mit la fin.

Heureux, heureux celuy qui, d'vn maſle courage,
S'approche bruſquement du Martial orage
Et qui, apres auoir vaillamment combatu,
Enfin d'un brave coup eſt en terre abatu!
Vn chacun va ſemant mainte roſe pourprée
Sur ſon ſang eſpandu, ſur ſa face enferrée,
Chacun dit, en paſſant : en paix et en repos
Pour un temps eternel puiſſent eſtre tes os,
Chacun puiſſe grauer ta vertu et ta gloire
Dans le marbre poly du temple de Mémoire!
En ce point on a veu nos peres, nos ayeulx,
Eterniſer leur nom et ſ'egaler aux Dieux.

Mais celuy qui met fin a ſa maudite vie
A iamais diffamé d'vne lache infamie,
Et qui, les armes bas, par la iuſtice pris
Sert de fable et de ieu aux propres ennemis,
Hélas quel creuecœur ! Quelle rage felonne
A grands flots ondoyans dedans ſon cueur bouillonne

Voilà pourquoy au cueur ie porte vn ſoing poignant
Me voyant en ce point mourir honteuſement,
Las ! contraint de laiſſer d'vne façon eſtrange
Mon ame qui defia vers Acheron ſe range.

Ha ! monſtre outrecuidé, maudite ambition,
Que la feinte Iuno engendra d'Ixion,
C'eſt toy qui m'as cauſé vne mort ſi piteuse
Car t'ayant pourchaſſé d'vn' ame courageuſe.
Ie meurs, pour tout guerdon, en laſche deſhonneur,
N'eſtant plus eſtimé ou plus riche ſeigneur
Qu'eſtois auparauant : car ceſte femme nue
N'herite que les vants d'vne fuiarde nue.
Celuy qui te pourſuit, il te pourſuit en vain,
N'embraſſant qu'vn eſpoir leger & incertain.
Lorſque premierement nos courageux genſdarmes
Firent deſſus leur dos craquer les fortes armes,
Et que de tous coſtez l'homicide Enyon
Fit trembler les François d'vn martial friſſon,
Nous penſions ia tenir le royaume de France,

Chatouillé et rauis d'vne vaine eſpérance :
Au contraire ſurvint la dure pauvreté,
Le triſte deſeſpoir & la neceſſité ;
Et touſiours du malheur la grondante tempeſte
Pendoit à vn fillet ſur noſtre pauvre teſte.
La faim nous aſſailloit, la crainte, la frayeur
Nous glaçoit tout le ſang caillé au-pres du cueur,
Et tous, plus eſtonnez qu'vn homme attaint de foudre,
Nous auions, mais en vain, le corps couuert de poudre.

Ha, Charles de Valois, vrayment i'ay merité
D'eſtre en ce point puny pour t'auoir deſpité !
Toy qui ne pourſuyuois que le ſalut de France,
Ennemy de la guerre et de l'outrecuidance.
A grand peine auois-tu le ſceptre dans la main
Que nous fuſmes tous preſts (ô courage malin)
D'aſſaillir ton enfance & de douteux alarmes,
Te faire maugré toy amaſſer des gensdarmes.
Quinze fois le ſoleil & le flambeau moiteux
Ont du tout accomply leur chemin dans les cieux,
La terre a de ſon ſein fait germer la verdure,
Banniſſant de nos champs la poignante froidure,
Tout durant lequel temps armez contre le Roy,
Nous auions ia mis tout en piteux desarroy.
Comm' on voit vn trouppeau de louues affamées
De rage, de colere et de pattes armées,
Courir ſur vn mouton qui, loing du paſtoureau,

Eſt le riche butin de ce cruel trouppeau :
Ainſi plus inhumains qu'vne louue bourrelle
Nous aſſaillions le Roy d'une façon cruelle.
Mais Dieu qui, en pitié, du ciel le regardoit,
En moins de quatre mois nos deſſins il briſoit.
L'homme iuſte et prudent qui en Dieu se confie,
Hardy, ne crains iamais la brigade ennemie,
Ny l'iniuste fureur du peuple boüillonnant,
Ny la ſuperbe voix d'vn tyran menaçant,
La foudre & les eſclairs que l'air contre nous darde,
Et la pluye & le vent ſa vertu ne retarde,
Meſme ſi les neuf cieux en pieces se rompoyent
Sans qu'il en eut frayeur, les eſclats le tueroyent.
Ainſi ce ſage Roy, ecoré d'un bon Aſtre,
Bien que touſiours advint quelque triſte deſaſtre,
Toutes fois il faiſoit retourner le malheur
Sur celuy qui eſtoit et le chef et l'autheur ;
Et comme, aux iours d'hyver, Aquilon rase-terre
Chaſſe loing devant ſoy la nue qui enserre
Soubs ſa brune eſpaiſſeur la courbure des cieux ;
Ainſi le Roy des Roys & le vray Dieu des Dieux
Accabloit de ſa main les brigades armées
Contre leur iuſte Roy follement animées.

Hélas ! ie le ſçay bien &, proche de la mort,
Ie confeſſe hardiment qu'un piteux deconfort
M'epoinçonne le cueur, ayant repeu ma rage

Sur Charles de Valois, des l'Avril de ſon age.

Maudit ſoit donc celuy qui, premier, eut le cueur
D'acquerir par le fer vn royaume, vn honneur,
Mettant en grand danger vne puiſſante armée,
Pour vn bien qui ſe paſſe auſſi toſt que fumée,
La ſeulle ambition et le deſir d'auoir
M'ont faict ſi hardiment tel crime conceuoir.
Or ie ſuis guerdonné ainſi que ie merite,
Et encor de mon mal la peine eſt trop petite,
Ayant ſouuentes fois d'vn moyen cauteleux
Fierement offencé les hommes et les Dieux.

Or vous, ſoldats mutins, au milieu des alarmes,
Mirez vous deſſus moy & mettez bas les armes,
Voyant que le loyer de mon traiſtre conſeil,
Par vn' honteuſe mort, vn destin nonpareil,
Me faict aller la bas, pauure ame criminelle,
Attendre d'vn Æac la sentence cruelle.
Obeiſſez, ſoldats, a la diuine loy
Et ne vous armez point encontre voſtre Roy.
Mirez vous ſur les faicts de la maiſon d'Aumale
Qui a touſiours eſté a ſon prince loyalle.
Les Hercules Gaulois, les princes Guiſeans
Puiſſent a bon chemin guider vos ieunes ans,
Celuy qui, bataillant, peut prodiguer ſa vie
Pour ſon prince, ſon roy & ſa noble patrie,
Il acquiert, en mourant, vn renom eternel

Que le fer du Faucheur & l'orage cruel
D'un vant brise-rocher, onc ne pourront abbatre,
Tant qu'on verra aux champs la Nimfette folatre
Fouler du pied les fleurs en la verte saison
D'vn prin-temps gracieux, & tant que le rayon
Du Soleil loin-tirant dardera en ce monde
Les rayons crepulus de sa perruque blonde.

Donc aymez vostre Roy & pour luy n'ayez peur
D'opposer vostre corps a l'aueugle fureur
D'vn mutin esquadron, plus fier que la lionne
Que l'importune faim ou la rage esguillonne.
Pour vn vollage honneur, vn tiltre ambitieux,
Ne t'esleue iamais contre les fils des Dieux,
Les rois, que Iuppiter cherit & fauorise.
Les biens par ce moyen & la richesse acquise
Ne dure pas trois iours; mais le noble renom
Qu'on acquiert pour mourir secourant sa maison,
Son prince, son pays, & la Chrestienne Eglise,
Il dure pour iamais &, sainct, il eternise
Vn soldat qui, la bas, iroit se lamentant,
S'il n'eust vn iour acquis telle gloire en mourant.
Si i'eusse esté loyal a la race Valoise,
Si ie n'eusse assailly la couronne Françoyse,
Si i'eusse, pour mon Roy, eu le costé ouuert
D'vne playe honorable, ayant le corps couuert
D'vn' espaisse poussiere; &, en somme, si i'eusse

Ma vie prodigué pour mon Roy, ie ne fusse
Iamais cheu en tel honte & destin si piteux.
I'eusse hanté la court entre ces Semi-Dieux
Qui, loyaux a leur prince, ont tout ce que desire
Leur cueur humble & deuot, ou my-mort ie souspire,
Accablé d'vn destin qui diffame mon nom,
Ma vertu, ma prouesse & ma noble maison.

Or, adieu ie vous dis ; mon ame, ia voisine
De la mort, vers Pluton legere s'achemine,
Si le Seigneur puissant & du monde le Roy
Ne regarde en pitié celuy de qui la foy
A esté laschement mille fois corrompue,
Ne remportant sinon vne honte cognue
En l'hyver de mes ans ou estre ie devroys
Chery et estimé des princes et des Roys.

LA IVSTICE DE DIEV

ET COMME ENFIN ELLE PVNIT LES REBELLES.

L'Eternel tout puiſſant ne ferme iamais l'œil
Aſſopy dans le ciel d'vn pareſſeux ſommeil,
Il œillade touſiours la trouppe ſaincte & ſage
Monſtrant le port heureux ou, libre du naufrage,
Se doit rendre la nef du ſainct homme Noé,
L'eglise qui ayant vn ſi long temps vogué,
Maugré l'effort grondant d'Aquilon raſe terre
Sans peril & ſans peur ſe reuoit ſur la terre,
Comme vn pin planté pres d'vn cler courant ruiſſeau
Dreſſe dedans les cieux ſon fueillage nouueau,
Et ſi croit d'autant plus que l'onde criſtaline
Luy bat le pied & trempe en ſes eaux la racine;
Ainſi las! d'autant plus que l'orage mutin
Aſſaille ce nauire, pour en auoir la fin,
D'autant plus il eſt ferme & dreſſe au ciel la teſte
Maugré le foudre aigu d'vne noire tempeſte.
Ia vn aſtre nouueau, de ſes cheueux orins
Chaſſe du ciel changé les nuages mutins.

Le ciel, monſtrant a cler ſon azuré viſage,
Appaiſe de Borée & de Caure la rage.
Dieu auſſi a froiſſé les Geants ſerpens-pies
Qui rompoyent traitrement leurs laches amitiez,
Penſans, o trayſon, foudroyer la puiſſance
Et le ferme ſouſtien de l'invincible France.

Semence d'Abraham & du peuple Iſraël
Chantes du haut Seigneur le renom immortel.
Vous, poetes ſacrez, qui ſur le vert riuage
De l'onde Aganipide, ou au frais de l'ombrage
Des antres Pimpleans, ou au roc d'Helicon,
Faites couler le miel d'vne docte chanſon,
Laiſſes les arcs turquois, les doux-cuiſantes fleches,
La trouſle, les brandons, l'amorce & les flammeches
Du tiran Cupidon, laiſſes moy l'œil meurtrier
D'vn viſage celeſte a qui le beau courrier
De l'Olimpe azuré ſon raion d'or n'egalle.
Chantez, fils d'Apollon, ſur la roche Natalle,
Du Seigneur la Iuſtice & le nom glorieux
Qui remplit l'air, la terre, & la mer, & les cieux.
C'eſt luy ſeul qui a mis, entre les mains de France,
Le fier Mongommery, qui auoit eſperance
De renverſer vn iour le royaume François
Et le tige ſacré des valeureux Valois.
L'homme dans ſon eſprit mille choſes propoſe
Que le iuſte Seigneur a ſon vouloir diſpoſe,

Mais celuy qui met fin a ſa maudite vie
A iamais diffamé d'vne lache infamie,
Et qui, les armes bas, par la iuſtice pris
Sert de fable et de ieu aux propres ennemis,
Hélas quel creuecœur ! Quelle rage felonne
A grands flots ondoyans dedans ſon cueur bouillonne

Voilà pourquoy au cueur ie porte vn ſoing poignant
Me voyant en ce point mourir honteuſement,
Las ! contraint de laiſſer d'vne façon eſtrange
Mon ame qui defia vers Acheron ſe range.

Ha ! monſtre outrecuidé, maudite ambition,
Que la feinte Iuno engendra d'Ixion,
C'eſt toy qui m'as cauſé vne mort ſi piteuse
Car t'ayant pourchaſſé d'vn' ame courageuſe,
Ie meurs, pour tout guerdon, en laſche deſhonneur,
N'eſtant plus eſtimé ou plus riche ſeigneur
Qu'eſtois auparauant : car ceſte femme nue
N'herite que les vants d'vne fuiarde nue.
Celuy qui te pourſuit, il te pourſuit en vain,
N'embraſſant qu'vn eſpoir leger & incertain.
Lorſque premierement nos courageux genſdarmes
Firent deſſus leur dos craquer les fortes armes,
Et que de tous coſtez l'homicide Enyon
Fit trembler les François d'vn martial friſſon,
Nous penſions ia tenir le royaume de France,

Chatouillé et rauis d'vne vaine eſpérance :
Au contraire ſurvint la dure pauvreté,
Le triſte deſeſpoir & la neceſſité ;
Et touſiours du malheur la grondante tempeſte
Pendoit à vn fillet ſur noſtre pauvre teſte.
La faim nous aſſailloit, la crainte, la frayeur
Nous glaçoit tout le ſang caillé au-pres du cueur,
Et tous, plus eſtonnez qu'vn homme attaint de foudre,
Nous auions, mais en vain, le corps couuert de poudre.

Ha, Charles de Valois, vrayment i'ay merité
D'eſtre en ce point puny pour t'auoir deſpité !
Toy qui ne pourſuyuois que le ſalut de France,
Ennemy de la guerre et de l'outrecuidance.
A grand peine auois-tu le ſceptre dans la main
Que nous fuſmes tous preſts (ô courage malin)
D'aſſaillir ton enfance & de douteux alarmes,
Te faire maugré toy amaſſer des gensdarmes.
Quinze fois le ſoleil & le flambeau moiteux
Ont du tout accomply leur chemin dans les cieux,
La terre a de ſon ſein fait germer la verdure,
Banniſſant de nos champs la poignante froidure,
Tout durant lequel temps armez contre le Roy,
Nous auions ia mis tout en piteux desarroy.
Comm' on voit vn trouppeau de louues affamées
De rage, de colere et de pattes armées,
Courir ſur vn mouton qui, loing du paſtoureau,

Froiſſe & traine auec ſoy les arbres arrachez :
Ou bien comm' Aquilon, horreur de la Scytie,
Sur tous va horriblant ſa rage & ſa furie;
Ainſi ce Comte, eſmeu d'vn eſpoir incertain,
Il vouloit briſer tout d'vn courage malin.
Or ſelon ſon merite il a fini ſa vie.
Plus nuire ne pourra aux François ſon envie.
Ainſi puiſſe mourir quiconque ſ'armera
Contre ſon iuſte Roy & qui renverſera,
Par l'effort belliqueux d'vne trouppe ennemie,
Les autels du Seigneur baſtis dans ſa patrie.
Puiſſe il, quiconqu'il ſoit, de ſes infets boyaux
Nourrir les chiens urlans & les hideux corbeaux.

PREDICTION

SVR LA PRINSE DV FILS DV DICT MONGOMMERY.

L'Aurore chaſſe-nuit auoit ia debarré
Les portes du chaſteau de l'Olimpe azuré,
Et, treſſant les filets de ſa blonde criniere,
Au monde ramenoit la flamme iournaliere,
Quand le pere des Dieux, qui, d'vn bras recourbé,
Iette & darde cy-bas ſon tonnerre enflambé,
Envoya ſon herault, le cauteleux Mercure,
Pour aſſembler les Dieux a celle fin d'auoir cure

De la chetiue France; vn royaume que Mars,
Ia long temps y auoit, couvroit de ſes ſoldars.
Quand les Dieux aſſemblez luy firent audience,
Contenant leur propos ſoubs la clef d'vn ſilence.
Il ſe mit en ſon troſne & de graues propos
En ce point fit trembler l'air, la terre & les flots :
Iuſques a quant ſera-ce, o ſanglante Bellone,
Et toy, Mars, dont le cueur de colere bouillonne,
Qu'eſtendant ça & la vos eſtandars dorez,
La France couvrirez de ſoldars aſſurez?
N'a-t-elle pas donc aſſez eſprouué voſtre rage?
Et aſſez engraiſſé de ſon ſang le riuage?
Depuis le iour fatal que le Roy bien-aimé,
Le vertueux Henry fut par mort conſommé,
Vous n'auez onc cessé de renverſer la France.
Par armes & par feu & par cruelle outrance,
Vous l'auez tourmentée, ainſi que, ſur la mer,
On voit un vant hideux dans les flots abimer
Du marchand haſardeux le voyager nauire
Qui, au bon gré du vant, ſe vire & ſe reuire.
Quand voulez-vous finir? Et comm' auparauant
N'eſpouuanter les tours d'vn alarme fanglant?
Il eſt temps de fuir & a paix faire place,
Vous retirant bien loin aux deſerts de la Trace.
Auſſi bien cy apres nous logerons aux cieux
Mon Charles de Valois, Prince victorieux,
Et Henry, mon mignon, que la Poloigne embraſſe,

Rauie de ſon los, ſa vertu & ſa grace,
Gouuernera la France & ſy, pour vn iamais,
Il nous doit bienheurer d'vn' eternelle paix,
Son Royaume, dontant d'vn ſoldat l'arrogance,
Soubs luy ſ'appaiſera la rancune & l'offenſe
Des aigneaux & des loups; ſoubs luy ſ'écouleront
Les ruiſſeaux argentins qui de laict blanchiront.
Partant fuyez d'icy & faites que la guerre
Soit chaſſé a preſent de la Françoiſe terre!
Or affin que cecy ſoit fait plus aiſément,
Eſcoutez mon conſeil; ie vous diray comment:
Vous ſçavez comme vn iour, de ma main equitable,
En bas ie renverſai le trouppeau effroyable
Des mutins, qui auoient, l'eſpace de douze ans,
Cruellement ſurpris, par cauteleux moyens,
Les villes & les tours ou l'humble populace
Faiſoit fumer d'encent nos autels, dont la grace
Deſpendoit de l'or iaune & du ſolide argent
Que le peuple deuot nous offroit ſaintement.
Gaſpar de Coligny, d'vne guerriere eſpée,
Iuſtement, vit ce iour ſa poitrine frappée;
Mongommery tout ſeul ſ'eſchappa de nos mains,
Mongommery, la peſte & l'haine des humains.
Tu le vois, o Mauors, ayant l'ame enflammée,
Et verſant dans la France vne moiſſon armée
De lances & d'eſcus qu'il a enſanglanté
Dans le ſang malheureux du peuple tourmenté.

Tes eaux eſcumeroyent le ſang; puiſſe, par armes,
Ton dos ſeroit frappé de tes propres genſdarmes,
Tes fils qui, en prenant les armes contre toy,
Mettroyent tout en ruine & piteux deſarroy.
Donc, Mars, ie te ſupply, deroche ton courage,
Fais prendre a ce pirate envenimé de rage
Les armes, eſcorté d'vn cueur maſle ſoldart;
Et fais tant qu'a la fin, enſerré quelque part,
Il ſoit pris la dedans, affin que dans Lutece
Par ſa meſchante mort les François il repaiſſe.
Iupiter dit ainſi, les Dieux a ce propos
Menerent vn tel bruit qu'on voit mener les flots
Lorſque la mer commence a derider ſa face,
Neptune ayant chaſſé Aquilon plein d'audace;
Ou comme vn eſquadron de fillettes du ciel,
En allant par les prés pour confire le miel,
Piller les belles fleurs, d'vn bourdon fait rebruire
Les iardins & les bois ou, ſeul, il ſe retire:
Ainſi ces Dieux m'envoyent vn petit bruit d'accord,
Et, ſur l'heure, chacun, ſe complaignant bien fort
Du Dieu Mars qui ainsi troubloit la pauvre France,
On vouloit, contre luy, donner brieſve ſentence.
Mais Iupiter ſe leue, & Mars, qui luy promet
Que ſelon ſon vouloir tout cecy ſeroit faict.
Il deſcend de l'Olympe avec ſa ſœur Bellone.
Chacun d'eux tire à ſoy, chacun d'eux eſguillonne
Noſtre Mongommery a leuer des ſoldars,

Et faire flamboier en leur mains mille dars.
Or, pour mieux acheuer l'affaire commencée,
Bellone par Iunon aux fureurs adreſſée,
En ce point attaqua l'infernalle Alecton :
Semence de la nuit, miniſtre de Pluton,
Heriſſe tes cheueux d'anguilles venimeuſes,
Arme tes fortes mains de torches furieuſes,
Il faudra que tu aille a vn Mongommery
L'induire a faire guerre, et, dans le corps meurtry
De la France troublée enſanglanter ſes armes
Et amaſſer partout mille & mille genſdarmes.
Que ſi par vn arreſt & ſtable deſtinée
Nous n'amoindriſſions point ſa colere obſtinée,
Ha, malheureuſe France, infortuné pays
Tu ſerois tout couuert de ſoldats ennemis.
C'eſt toy qui peut mouuoir les freres a ſ'armer
Contre leur propre frere et, par haine abiſmer.
Les plus riches maiſons; les couleuvres rampantes
Et les flambeaux gommeux ſont armes ſuffiſantes.
Puis tu as mille noms, tu as mille moyens
De nuire a vn chacun. Donc de tes feux cuiſans
Eſchauffe luy le cueur & luy verſe dans l'ame
Ton venin, & du feu la deteſtable flamme.

A tant ſe teut Bellonne & la fiere Alecton,
Laiſſant les flots ombreux de l'auare Acheron,
S'en vint droit a ce Comte a cell' fin de l'induire

A renverſer la paix, & partout faire bruire
Les triſtes craquetis des lances, des harnois,
Pour eſtreindre de Dieu & des hommes les loix.

Mongommery, dit-elle, ayant uſé ton aage
A verſer ça & la vn martial orage,
Ores tu es oiſif & comme caſanier,
Tu n'oſes ſortir hors, et, n'eſtant plus guerrier,
Tu laiſſe eſtendre icy ta chetiue vieilleſſe
Et enrouiller le los de ta noble proueſſe.
Doncques le ſouuenir de la cruelle mort
De tant de Ducs, en qui tu mettois ton confort,
Pour la France aſſaillir ton ame n'eguillonne?
Leue toy, pareſſeux; la ſanglante Bellonne,
D'vn cornet haut-bruyant, & l'heraut clere-vois
Ia t'appelle a l'aſſaut; fais craquer le harnois
Sur ton dos ſi puiſſant et, ſoubs ta main guerriere,
Fais trembler les reflots de l'onde mariniere,
Les champs & les forets: Mauors avec ſa Seur
Te promet cy apres pour iamais ſa faueur.

Elle dit: En ce point & dedans ſon courage
Luy verſa le venin d'vne bouillante rage.
Mongommery ſ'appreſte & ia, de tous coſtez,
La France nous remplit de ſoldats redoutez,
Poure homme qui ne ſçait que ſa vie doit etre
Borné a ceſte fois par vn malheur feneſtre.

Mais quoy? L'homme ne ſçait en quell' place ny quant
Il doit finir ſa vie & moins encor comment.
Ce pirate, ecorté d'vn malheur inviſible,
Brigandoit par la France et, plus qu'vn foudre horrible,
Paſſoit tout par le fer & le feu violant.
Enfin les ſages Dieux, par un deſtin puiſſant,
L'enferment dans les murs d'vne ville qui, priſe,
Et par l'effort vaillant de nos ſoldats r'acquiſe,
Baillé entre nos mains ce larron qui, de peur,
Se cacha dans Donfron, penſant eſtre plus ſeur;
Mais enfin il fut pris, contraint en ſa vieilleſſe
De mourir ſans monſtrer acte de ſa promeſſe.

Lecteur d'vn vers maché ſur vn roc bien pointu
Et dans vn antre frais, de mouſſe reveſtu,
I'euſſe, ſur les beaux nerfs de ma lire dorée,
Fait rebruire de Mars la trompette enrouée,
Les aſſauts d'vne ville & l'orage ferré.
Mais i'ay eſté ſurpris pour auoir eſperé
Que plus tard periroit l'ennemy de la France,
Qui de nous foudroyer auoit bonne eſperance.

FIN.

ODELETTE

EN LA LOVANGE DE DIEV.

DORESNAVANT ſoubs les abris
De cent beaux aubepins fleuris,
Ou bien aupres des ondelettes
Qui roulent, aux chams bigarrez,
Leurs courſes trepignardelettes
Et leurs petits flots azurez,

Ie feray chanter a mes vers
Le vray Seigneur de l'uniuers,
Qui a, par ſa miſericorde,
Livré la France des aſſaux
Dont la trop mutine diſcorde
Faiſoit de ſang rougir nos eaux.

Soit que bien matin l'œil flambeau,
Sortant de l'abiſme de l'eau,
Vienne ralumer en ce monde
Le iour gratieux & ſerain
Et qu'il monſtre la ſoye blonde
Qui va reluiſant en ſon crin;

Soit que l'œil palle de la Nuict
Ait cy bas ſes moreaus conduit,
Encernant d'vn humide voile
Toute la courbure des cieux
Ou brille mainte & mainte eſtoille
D'vn petit rayon tortueux;

Ie veux que mon luth yuoirin,
D'vn carme plein d'vn miel ſucrin,
Face redire aux forets vertes,
Et aux chriſtallins ruiſſelets,
De Dieu les forces decouuertes
Par vne infinité d'effets.

Vous feriez bien, ingrats François,
Si d'vne douce & chaſte voys
Vous n'eſleuiez ſa ſaincte gloire;
Veu qu'il vous a pris a pitié
Faiſant humer de l'onde noire
Aux pipeurs de ton amitié.

Le traitre Mongommery ſçait
Que ton iugement eſt parfait,
Et que tu punis la malice
De celuy qui, iniuſtement,
Vient renverſer vne police
Par l'effort d'vn aſſaut ſanglant.

Ainſi iadis cognut Aman
Que la ſemence d'Abraham,
Les Iuifs, l'innocente race,
Eſtoit en ta tuition,
Et que tu luy donnois ta grace
Pour garder ſa religion.

Or, ainſi periſſe celuy
Qui voudra donner de l'ennuy
A ceulx, Seigneur, qui te defendent
Et qui, ſans changer de vouloir,
Mille prieres te preſentent,
Teſmoignage de leur deuoir.

DIVERS SONNETZ

OV AMPLEMENT EST DECRITE LA IVSTICE DE DIEV, ET COMME IVSTEMENT ON A PVNY MONGOMMERY ET SES REBELLES.

SONNET I

COMM' on voit l'eſquadron des nues pluuieuſes
Armé d'eſclair, de greſle, & de foudre bruyant,
Renverſer contre bas le beau bled iauniſſant
Et d'vn iardin fecond les plantes fructueuſes :

Ainſi le Dieu puiſſant de foudres orageuſes
Accable, froiſſe & rompt l'eſquadron fremiſſant
Des cruels ennemis dont le glaiue trenchant
Par la France ſemoit mille morts outrageuſes.

Gaſpar de Coligny, l'Architophel François,
Et le mutin de l'Orge, ennemy de nos roys,
Nous en pourront donner vn certain teſmoignage,

Car enfin le Seigneur a eſtendu ſon bras
Sur ſes deux qui, conduitz au deſtiné treſpas,
Ont eſprouué de Dieu le iuſte & ſainct courage.

SONNET II

RICHER, pour le preſent raconter ie ne veux
Comme pres les ruiſſeaux d'vne viue ondelette
Tu fais bruyre, a l'enuy, la muſe doucelette,
Guidé par la faueur dv Dieu aux beaux cheueux;

Et moins, comme aux fredons de tes vers ſauoureux
I'ay veu danſer le ſoir la brigade douillette
Des nimfes de ce bois, & la trouppe muette
Des poiſſons, ſ'arreſter a leurs bors eſcumeux.

Pour ceſt' heure preſente, il faut que ſur la lire
Nous faiſions, pour iamais, bien hautement rebruire
La diuine vertu & le los du Seigneur.

C'eſt lui qui a vaincu des ennemis la rage,
Metant entre nos mains & livrant au malheur
Mongommery, l'auteur de maint & maint outrage.

SONNET III

LE ſoleil crepulu, ſoit qu'il ſorte de l'onde,
Deuancé par les rais du flambeau matineux;
Soit que, deſſus le ſoir, il deſrobe des cieux
Le creſpe deſlié de ſa perruque blonde,

Il ne voit rien qui ſoit de plus grand en ce monde
Que les Roys enſceptrés, que le pere des Dieux
Auoue pour ſes fils, & veut qu'en ces bas lieux
Ils gouuernent pour luy ceſte machine ronde.

Partant diſpoſez-vous a aimer voſtre Roy,
Et embraſſer du tout ſon arreſt & ſa loy.
Periſſe mal celuy dont l'ame deſloyalle

Forgera mils conſeils pour enfin renverſer
D'vn orage ferré la puiſſance royalle
Qu'on doit en bien faiſant cherir & careſſer.

SONNET IIII

VOus qui ſemez, pour nous faire nuiſance
Les maux cachez dans le fatal vaiſſeau

D'vne Pandore, ouvrage dont le beau
Eut peu mouuoir la mesme temperance,

Vous dis-ie, las! qui attraitz d'esperance
Cruellement, pour quelque cas nouueau,
Faites rougir un argentin ruisseau
Du sang tiré des playes de la France;

Retirez-vous, retirez-vous, mutins,
Dieu tout puissant, le Seigneur des armées,
Renversera vos malheureux desseins.

Et, en la fin, vos forces consommées
Pourront servir a la posterité
Pour s'estranger de l'infidelité.

SONNET V

SI quelquefois, o malheureuse France,
Tu as veu pendre a tes yeux mille larmes,
Si tu as craint de tes filz les alarmes
Et d'vn mutin la rebelle puissance,

Si tu as veu la fureur & l'outrance
De mils soldats, au milieu des vacarmes;
Si tu as veu les flamboyantes armes
Prises afin de te faire nuisance;

C'eſt a preſent que, banniſſant bien loin
De ton courage, & le pleur & le ſoin
Humble, tu dois au Seigneur rendre grace;

Car, peu a peu, il a mis dans tes mains
Les ennemis qui, par mauuais deſſeins,
Te deſchiroyent les mains, les bras, la face.

SONNET VI

COMM' vn laurier ou vn pin grand & beau
Qu'vn laboureur garde ſoigneuſement,
Pres la fontaine ou maint œillet ſanglant
Mire ſon teint au criſtal du ruiſſeau,

Sans point faillir, au ioly renouueau,
Eſt reueſtu d'vn branchage plaiſant,
Et, vers les cieux ſes fueilles heriſſant,
Touſiours apporte vn fruict doux & nouueau;

Ainſi l'Egliſe & la France que Dieu
Soigneuſement contregarde en tout lieu :
Maugré la force & l'envi des mutins,

Elle verdoye et, eleuant aux cieux
Sa belle face & ſes deux blanches mains,
Elle rapporte vn fruict delitieux.

SONNET VII

QUELLE bouche de fer, quelle plume d'airain
Pourra dire ou eſcrire vne choſe ſi belle!
La louange de Dieu qui briſe la querelle,
Renverſant le pouuoir d'vn gendarme mutin!

Nourriſons d'Apollon, d'vn vers doux & ſucrin
Chantez pour vn iamais la Iuſtice eternelle
De noſtre Dieu puiſſant qui punit le rebelle
Accablé ſoubz l'effort de ſa puiſſante main!

Dieu a les pieds de laine & ne veut nous reprendre
Deſque le crime eſt fait; mais peu a peu vient prendre
Celuy qui ſi ſouuent ſ'eſt pris a ſa grandeur.

Et d'autant plus qu'il a retardé le ſupplice,
D'autant plus en eſt grande & rude la Iuſtice,
S'il ne ſe convertit l'adorant pour Seigneur.

SONNET VIII

COMME la roche, en l'abiſme des eaux,
Reſiſte fort contre vn mutin orage
Qui bat ſes flancs et, bouillonnant, rauage
D'vn nautonnier les paſſagers vaiſſeaux:

Ainſi la France en tourmens ſi nouueaux,
Ferme ſe tient contre l'eſtrange rage
De l'ennemy, et, libre du naufrage,
Tient en ſa main les verdoyans rameaux;

Auſſi le Dieu & le prince des princes
Defend le mur de nos fortes prouinces,
Et renforcit le lon-beant rampart.

Donc a toy, Dieu, ſoit la gloire donnée,
Non pas a nous; la ville abandonnée
De ton ſecours ſe voit en grand hazard.

SONNET IX

COMME le cerf, apres auoir lontams
Broſſé vn bois, cherche quelque fontaine
Dans vn verger ou vne verte plaine
Qui a dans ſoy mils ruiſſeaux doux-coulans :

Ainſi mon ame, crainte des meſchans,
A toy ſoupire et, comme hors d'haleine,
Se tire vers ta bonté douce & pleine
D'humanité, garde des ſainctes gens.

Et iour & nuict, mon boire & ma viande,
Ce ſont ſoupirs quand ie voy vne bande
De coniurez ſ'eſlever contre toy.

Ha! pauvre gens quelle folle follie
Vous a rauy? C'eſt bien grande manie
De batailler contre vn ſi puiſſant Roy.

SONNET X

COMME en vn meſme tams on voit plouuoir bien fort
Et luire le Soleil, ainſi la pauvre France,
Voyant Mongommery, par la iuſte ſentence
Du ſouuerain ſenat, delivré a la mort.

Elle ſe reſiouit, & vn vain reconfort
Semble luy arracher la longue ſouuenance
De mille maux ſouffers & faits a tout outrance,
Sentant d'vn ennemy le trop cruel effort.

Toutefois elle pleure et, au dehors ioyeuſe,
Elle a dedans ſon cœur vne playe angoiſſeuſe
Quelle ſent encor ſeigner quand il lui en ſouuient.

Ha France, ſur qui Mars a repeu ſa furie,
Non ſans cauſe tu ris & tu pleure ta vie,
Voyant tantoſt le mal & le bien qui t'avient.

SONNET XI

COMME le traitre Aman voulant reduire en cendre
Les Iuifs circoncis & la maifon d'Hefter
Qu'il vouloit en vn coup par armes foudroyer ;
Faifant, a fon vouloir, le prince condefcendre,

Il fit enfin le Roy collere fe reprendre
Et faire honteufement en vn arbre trancher
Celuy qui trop mutin vouloit tout renverfer,
Et du bon Mardoché la ruine entreprendre.

Ainfi Mongommery, qui d'ire bouillonnoit,
Qui par armes & feu la France renverfoit,
Plus a plaindre que n'eft vn foudroyant orage,

A prefent on le voit mourir honteufement
Et recepvoir le pris de fa maudite rage,
Qui vouloit tout froiffer d'vn vacarme fanglant.

FIN.

CL. DEMORENNE.

LA REDDITION DE CARENTAN,

faicte le lundy xxviij. de Iuing, Par Monſeigneur de Matignon, Lieutenant general pour le Roy en la baſſe Normandie.

Auec les Articles de la Capitulation.

Le tout ſubiugué & mis en l'obeiſſance du Roy par ledict Seigneur par tous endroicts de ceſte prouince.

A ROVEN,

Chez Martin le Meſgiſſier, tenant ſa boutique au haut des degrez du Palais.

1574.

Auec Priuilege.

LA

REDDITION DE LA VILLE

de Carentan, faicte entre les mains de Monseigneur de Matignon Lieutenant general pour le Roy en la basse Normandie.

Ensemble les Articles de la Capitulation.

A prinse de saint Lo estant faicte par Mõseigneur de Matignon, le dixiesme de Iuin il s'est l'espace d'huict iours arresté en icelle ville, pour donner ordre à faire penser les blessez, & restablir les choses que la guerre auoit desmolies & ruinees. Cependant il enuoya descouurir quelle mine les ennemis faisoyẽt qui estoyent dedans : & recognoistre s'ils deliberoient tenir la ville, & s'ils se preparoyent à endurer l'assault, comme auoyent faict ceux de sainct Lo.

Et luy estant rapporté, qu'ils ne faisoyẽt aucun estat de se rẽdre, mettãs leur principale fiance en la situation de ladicte ville, qu'ils auoyẽt depuis quatre mois tellement

fortifiee, y faiſans trauailler tous les iours plus de quatre cens payſans, qu'ils y amenoyent à coups de batons, qu'ils l'auoyent rendue comme imprenable. D'autant que pour la rẽdre plus forte, ils y auoyent faict venir vn cours de mer, qui l'enfermoyt d'vn coſté : & de l'autre est enuironnee de grãds marais arroſez de deux profondes riuieres, & d'vn autre cours de mer, qui ioint les faulx-bourgs d'en-bas, & fortifie la plus grande partie de la ville, la rendant inacceſſible du coſté d'iceux marais.

Ce qu'ayant entendu, mondict Sieur de Matignon, a faict marcher ſon camp, pour l'aller aſſieger, à celle fin de pourſuyuir l'heur de ſes victoires, & mettre fin à ceſte guerre, que s'eſtoyt eſleuee en ce pays de Normãdie : ne reſtant plus que ceſte ville, où eſtoit le reſte des troupes que Montgommery et Colombiers auoyent amaſſees. Et eſtoyent dans icelle cinq cens soldats, qui auoyent pour Chef Guitry, qui a faict parler de luy pour auoir porté les armes au païs bas, & pour auoir eſté recogneu entre les principaux de ceux qui s'eſleuerent du commencement de ces derniers troubles, & eſpouuanterent toute la Cour, qui pour lors reſidoit à Sainct Germain en Laye. Et auec ledict Guitry eſtoyent soixante Gentils-hommes, & plus de vingtcinq Capitaines, qui commandoyent à icelles troupes. Et outre eſtoit auſſi Monſieurs de Lorges, fils de Montgommery, qui demoura dedans bleſſé d'vne harquebuzade au genoil, qu'il receut au Pont Saint Hilaire, lors que ledict Mont-

gommery fut contrainct de quitter pour s'en aller à Sainct Lo, où il fut par apres enfermé.

Et eſtant arriué Mondict Sieur de Matignon deuant la ville, s'eſt campé à Sainct Eny, diſtant d'vne demie lieue de Carentan : d'autant que les ennemis auoyent bruſlé & ruiné du tout les faux-bourgs d'icelle, tant du coſté vers Periez, que du coſté de Sainct Hilaire, n'y laiſſans arbre ny pierre, qui peut servir à ceux, qui les viendroient aſſieger : qui rendoit les approches difficiles et dangereuſes. Toutefois ceux de dedans conſiderans qu'ils ne pourroyẽt longuemẽt reſiſter à la vertu, prudence & heur de mondict Sieur de Matignon, & à la vaillance de ceux qui eſtoyent deuant, ont demandé (autant que le canon feuſt placé en batterie) à parlementer. Ce que leur eſtant accordé, ont ſupplié mondict Sieur de leur donner permiſſion, s'en aller la vie ſauue, & qu'ils rendroyent entre ſes mains la ville, auec toutes les munitions, qu'ils pouuoyent auoir.

Auſquels à reſpondu, que s'il plaiſoit à la Royne mere, Regente en l'abſence du Roy, leur octroyer, qu'il en ſeroit content, & qu'il feroit ainſi qu'elle en ordonneroit. Et lors il luy ont requis, qu'il vouluſt enuoyer par devers elle, pour impetrer leur requeſte. Ce que voyant à delegué monſieur le Faure, commissaire ordinaire des guerres, pour le faire entendre à la Royne, & ſçauoir ſon plaiſir ſur cela. Auquel particulierement a donné charge de luy remonſtrer,

qu'elle eſtoit la fortification de la ville cy deuant declaree, & que l'on feroit perte de beaucoup d'hõmes s'il falloit la prendre d'aſſault.

Et ayant obtenu d'icelle la permiſſion de sortir, a donné pouuoir à mondict Sieur de Matignon de leur faire la compoſition telle qu'il verroit eſtre neceſſaire pour le ſeruice du Roy. Dont la teneur, ainsi que voyez eſt telle.

Que Guitry chef d'icelles trouppes, ſe ſouzmettoyt ſouz la volonté de la Royne, & ſeroit amené deuant elle.

Que les Gentilz-hommes ſortiroyent auec vn cheual, & auec l'eſpée, ſans autres armes.

Que les Soldats s'en iroyent ſans tabourin ny enſeigne, portans leur harquebuze ſans meſche : & paſſeroyent par deuant mondict Sieur de Matignon : où eſtans feroyent profeſſion & iureroyent de ne porter iamais les armes pour la nouuelle religion, mais pour le ſeruice du Roy, s'il plaiſoit à ſa Majeſté les y employer.

Qu'ils feroyent profession de viure doreſnauant en la Religion Catholique et Romaine : & demeureroyẽt paiſibles en leurs maiſons ceux qui s'en voudroyent retourner ſans porter armes, & ſans faire exercice d'autre religion que de la Catholique : et qu'auec telles conditions ſortiroyent.

Ce qui fut accomply lundi dernier, vingthuictiesme de Iuing, au grand bien & soulagement du païs auquel pour lors n'est resté aucun rebelle, qui n'ait esté reduict sous l'obeissance du Roy & de ses ordonnances, le tout demeurant paisible.

Incontinent mondict Sieur a depesché monsieur de Suresne, enseigne de sa compaignie, & maistre d'hostel de monseigneur le Duc (par lequel auoit au paravant faict entendre la prinse de sainct Lo) pour aduertir la Royne de la reddition de Carentan, & comme le tout s'est passé, ayãt ledict Sieur de Suresne beaucoup trauaillé en icelle guerre, tant en plusieurs exploictz de guerre, faictz en icelle par luy, que pour estre venu plusieurs voyages en la cour aduertir & faire entendre au feu Roy Charles, que Dieu absolue, & à la Royne mere ce qui se faisoit au camp par ledict Sieur de Matignon. Ce qui nous doit faire recognoistre les graces que Dieu nous a faictes, de nous avoir osté & deliuré d'vne si furieuse guerre, & de tãt d'ẽnemis qui nous menaçoient d'vne ruine, & auoir nettoyé le pays de telles gens, qui l'auoyent desia pour la plus part perdu & destruit.

D'auantage ie prie ceux qui par cy deuant se sont laissez abuser, par l'amour qu'ils portent à leur hõneur & à leur salut, de cõsiderer, que tous ceux qui rebellent, sont disciples & enfans du premier auteur de rebellion : qui pour ceste cause fut deietté, auec tous les siens, iusques au plus

profond d'enfer : comme les ſaincts liures le teſmoignent, & les fables payennes le figurent en la guerre des Tirans. Qu'ils prennent garde auſſi & y aduiſent, que iamais il n'y eut rebellion, qui ſceuſt auoir bonne iſſue dequoy ie ne veux pas racompter tous les exemples que i'en pourrois recueillir aux Hiſtoires ſacrees & profanes, pour trop longuement ne m'arreſter es choſes ſi manifeſtes. Qu'ils ſe ſouuiennent de Dathan & Abiron, que rebellerent cõtre Moyſe & Aaron, leſquelz la terre engloutit tous vifs. Et depuis la punition de Dieu ne fut gueres moins horrible contre le peuple ſeditieux : auquel en vn momẽt ſuruint ſa grande mortalité, que quatorze mille ſept cens hommes perirent, & fuſſent tous morts ſi les prieres de Moyſe n'euſſent appaiſé le courroux de Dieu. Auquel deſplaiſent ceux qui rebellent contre leurs ſeigneurs, auſquelz doiuent obeir, encores qu'ilz ſoient peruers en leurs mœurs, ne commãdent ce pendant rien qui ſoit contre le ſalut de leurs ſubiectz, non ſeulement en cauſe iniuſte, mais encores en toute autre quelque equitable qu'elle soit. Ce que Dauid entendoit bien, qui iamais ne voulut reſiſter à l'iniuſtice de Saül, encores qu'il eut le moyen de ſe venger.

Et au contraire Hieroboan, combien qu'à iuſte cauſe, & auec le conſentement du peuple, voire par la permiſſion de Dieu, il euſt vſurpé la plus grande partie du Royaulme de Roboan le fils de Salomon : toutefois à la fin, & luy & ſa race tomberent en ſuperſtition, & perdit toute la Samarie,

& les dix tribus, qui s'eſtoyent mis de ſon party. Chacun ſcait ce qu'il aduint long temps apres luy, à l'vn de ſes ſucceſſeurs, nommé Zacharie, d'eſtre tué, pour ſes execrables meſchancetez, par Sella, qui pour ceſte cauſe ſembloit à bon droit auoir rebellé contre luy : ſi receut il les gaiges de ſa rebellion par Mané, qui en fiſt autant de luy comme il en auoit faict de Zacharie. Mais Paczé le fils de Mané, porta la peine de la rebellion paternelle, eſtant tué par vn autre Paczé : lequel Oſee accouſtra tout de meſme. Et finablement Oſee paya le pris de ſa deſloyauté, quand luy & tout ſon peuple furent reduictz en la puiſſance de Salmanazar, roy des Aſſyriens.

Voyez que Dieu permet qu'vne deſloyauté reçoiue ſa peine par vne autre, & que touteſfois la derniere ne demeure iamais impunie : & peuuent les hiſtoires payennes encores bié ſeruir à ce propos. Piſiſtrate vſurpa la tyrannie des Atheniens de laquelle par trois fois il fut debouté, & à la fin Hippre ſon fils auec toute leur race en fut chaſſé a la pourſuitte de Cliſtene. Cliſtene par Iſagore, & Iſagore par les Atheniens. Collatin fut eſmeu de iuſte douleur par le deſhonneur & la mort de ſa femme, & pouuoit eſtre excuſé d'auoir auec Brutus rebellé contre leurs Roys : mais ſi en furent ils touteſfois tous deux grieſuement puniz : car leurs enfans apres rebellerent contre la cité. Brutus mit à mort les ſiens, & Collatin fut luy meſme chaſſé hors de la ville. Ie laiſſe les rebellions de Saturnin, des Gracches, de Marius,

de Catilin, & autres ſemblables. Ceſar le pis de tous rebella contre ſon païs, dont il fut puny par autres rebelles, qui bien toſt apres auſſi vindrent tous à malheureuſe fin. Nous aurions aſſez d'exemples domeſtiques, pour faire ceſte preuue, ſi ce n'eſtoit choſe ſuperflue de les ramenteuoir deuant les François, qui en ſont aſſez memoratifs, tant pour auoir eux meſmes aperceu aucuns d'eux, que pour auoir ſouuent ouy parler des autres à leurs pertes.

C'eſt chose notoire et cogneue encores que ne miſſions deuant noz yeux la ſaincte religion de Ieſuchriſt pour laquelle debuons tout faire & ſouffrir, combien nous debuons au pays : et les Iuriſconſultes diſent qu'il eſt contenu au droict naturel, & par beaucoup de paroles les liures & toutes les loix l'expoſent. Et pour n'aller pas bien loin, ce que Platon & Ciceron ont dit, auſſi Vlpian l'a dit, que les enfans naiſſent pour subuenir non ſeulement au pere & mere qui les ont engendrez, mais auſſi à la republique. Ceſte ſentence eſt en la bouche preſque d'vn chaſcun, de Scipion, du ſixieſme liure de la republique : Aime & exerce la iuſtice, & la pieté, laquelle eſt grande ſans point de faute aux parens, mais elle eſt treſ-grande à la patrie. I'adiouſterois fort volontiers encor vne autre ſentence du premier liure du meſme Ciceron de la Republique, laquelle eſt dedans Nonius, par-ce qu'elle eſt moins congneüe, & ſi eſt corrompue, & i'ay deſir de la produire corrigee. Pour-autant (dit-il) que le païs contient beaucoup d'offices, & eſt plus an-

cienne mere, que celuy par maniere de dire, qui a engendré : on eſt auſſi beaucoup plus tenu & obligé à elle, ſans mentir, que nõ pas au pere ny à la mere. Finablement ceſte ſentence du meſme Ciceron au troiſieſme liure des Offices eſt comme vne loy : Qu'il eſt raiſonnable de preferer le ſalut du païs, au ſalut pere : ainſi que dit pareillement le Iuriſconſulte Marcellus. Noz anceſtres ont eſtimé, qu'il ne failloit point plorer celuy, qui eſt venu pour deſtruire la patrie, & qu'en ce fait on ne doibt eſpargner perſonne, quãdquelqu'vn la veult violenter, et luy oſter ſon antique liberté : & ſi en ce cas le fils auoit tué le pere, ſans eſtre entaché de quelque meſchanceté ny pouſſé d'autre paſſion ou haine particuliere, tous, ſont d'accord, qu'on luy doit faire honneſte recompenſe. S'il eſt ainſi, de quelle peine eſt digne ce meſfait, ſi quelqu'vn par voye d'hoſtilité vient à aſſaillir ſon païs, et à frapper d'eſtoc et de taille dedans ſes entrailles ? Ce patricide eſt autant cruel que la pieté eſt naturelle enuers le païs. L'hiſtoire Romaine eſt toute pleine d'exemples, leſquelz il faut ioindre auec les loix Romaines Meſmes & les enfans liſent beaucoup de choſes en Valere le grand, touchant la pieté enuers le païs, & auec ce proẽme : à la Majeſté du païs, auſſi celle autorité des parens, qui ſ'eſgalle à la puiſſance des Dieux, s'eſt ſubmiſe. Et les Grecz n'ont pas eſté moins pitoyable en ce genre, Themiſtocles (dit en ce meſme lieu Valere) lequel ſa vertu auoit faict victeur, le meſme meſcontentement du païs l'auoit faict Empereur general de l'armee des Perſes, de peur d'eſtre contrainct &

force de porter les armes contre celle qui l'auoit produit & engendré, souz vmbre de celebrer vn sacrifice, aualla du sang de tauriau receu en vne coupe, & tomba deuãt l'autel, comme quelque excellente victime de pieté.

Or tous ensemble prions Dieu, & luy rendons graces de ses biens, à fin de continuer sa saincte misericorde enuers nous : que s'il y a eu en plusieurs de l'obstination, peruersité & rebellion, il luy plaise par sa bonté, & par le merite de son cher Fils, nostre Seigneur, de les reduire à leur deuoir. Et par mesme moyen vueille assister ceux qui ne sont encores trebuchez du siege de leur deuoir en l'abisme de felonnie, pour les appuyer, et tenir fermes, et ne les laisser esbranler au dangereux vent d'vne trompeuse solicitation.

FIN.

SVR LA REDDITION DE Carentan, Par Monſieur Bourlé, Docteur en Theologie.

IL eſt auſſi certain, que Dieu fait en bien peu
Des tenebreux manoirs de la nuict empaſſee
La clarté du beau iour, laquelle l'œil recree
De cil qui ſe faſchoit des tenebres tenu,
Qu'il faict en vn moment le ſerain reuenu
D'vn ennuy fort cuyſant, d'affliction ſerree,
D'vn tourment orageux, & crainte redoublee,
Quand veult auoir pitié de ſon peuple menu,
Probation en ſoit, qu'au iour de Penthecoſte,
Charles noſtre bon Roy quand la mort toſt nous oſte,
Il n'y auoit nul bon, qui n'eut bien grande peur,
Qui ne dit, comme eſtoit, vn malheur & deſaſtre :
Toutesfois (louangé en ſoit Dieu) le malheur
Ne nous a attaquez comme il vouloit nous batre.
Les ennemis de Dieu ſons prins, punis de mort,
Eſt purgee deſia toute la Normandie,
Danfront, sainct Lo renduz, & Carentan munie,
Du bien de Matignon, ſeigneur vaillant & fort.
Noſtre Roy naturel, de Poloigne le bord
Que nous auoit tiré, reuient à ſa patrie,
Laquelle a du goſier de noz loups garantie,
Pour la vanger encor & la rendre ſans tort :
Au ſexe fœminin voyons vertu prudente
Et deuons haut louer noſtre Royne Regente,
Tout voyons Dieu mercy à bien s'acheminer.
Il n'eſt riē plus certain, que Dieu ne veult deſtruire,
Vn peuple, moyennant qu'en ſa loy cheminer
Reuienne, & en meilleur se transforme de pire.

NOVS Docteurs soubz signez Regentz en la saincte faculté de Theologie à Paris, Certifions à tous qu'il appartiendra, qu'auons leu & visité ce petit traicté De la reddition de Carentan, *auquel n'auons trouué aucune chose contraire à la saincte foy Catholique, ny decretz de nostre mere l'Eglise. Tesmoings noz signes manuels cy mis le quatriesme iour de juillet* 1574.

R. Thibouſt.

Borlé.